



**PRÉFET
DE LA NIÈVRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des territoires



MÉMENTO de la Nièvre

édition 2021

Ce mémento est un document d'information et n'a aucune portée réglementaire.
La direction départementale des territoires de la Nièvre décline toute responsabilité en cas d'erreurs ou d'omissions.
Les données cartographiques ne dispensent pas des procédures habituelles de consultation des documents officiels ou des services gestionnaires de ces données.

Vous pouvez envoyer vos remarques à l'adresse suivante : ddt@nievre.gouv.fr

Avant-propos

En latin "Memento" signifie "Souviens-toi".

Être un aide-mémoire, une photographie de notre territoire, est la raison d'être de cette 4^{ème} édition du memento de la Nièvre.

Les cartographies et les données présentes dans ce document sont le reflet des thématiques traitées par la direction départementale des territoires.

La connaissance des territoires et l'appréciation de leurs évolutions doivent être partagées afin d'insuffler des dynamiques locales adaptées.

Retrouvez ce memento et bien d'autres éléments de connaissance sur le site des services de l'État : **www.nievre.gouv.fr** dans l'onglet publications au travers des rubriques "la Nièvre en cartes" et "la Nièvre en études".

Bonne lecture.

Nicolas HARDOUIN

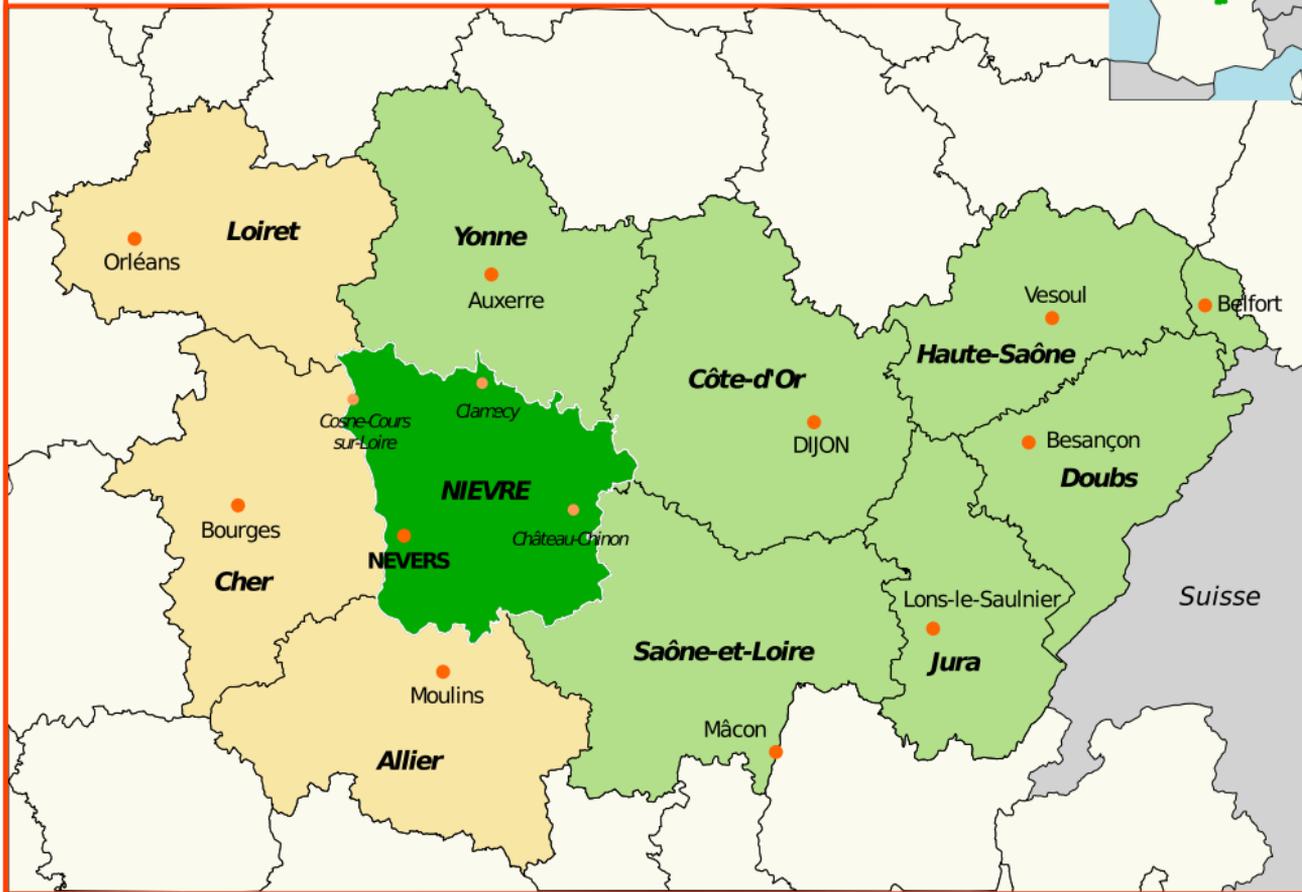
Directeur départemental des territoires de la Nièvre

Sommaire

■ Le Territoire	5
■ Action publique	25
■ Aménagement du territoire	32
■ Énergie	36
■ Eau	40
■ Biodiversité	48
■ Forêt	51
■ Chasse	54
■ Agriculture	56
■ Prévention des risques	68
■ Habitat - Bâtiment	74
■ Sécurité - Éducation routière	84
■ Glossaire	86

LA NIÈVRE DANS LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

5



TERRITOIRE



COMMUNES

Nombre de communes :
309

Superficie totale ⁽¹⁾ :
687 284 ha

14,3 % de la superficie
totale de la région Bour-
gogne-Franche-Comté

Population municipale ⁽²⁾ :
205 828 habitants

7,3 % de la population
de la région Bour-
gogne-Franche-Comté

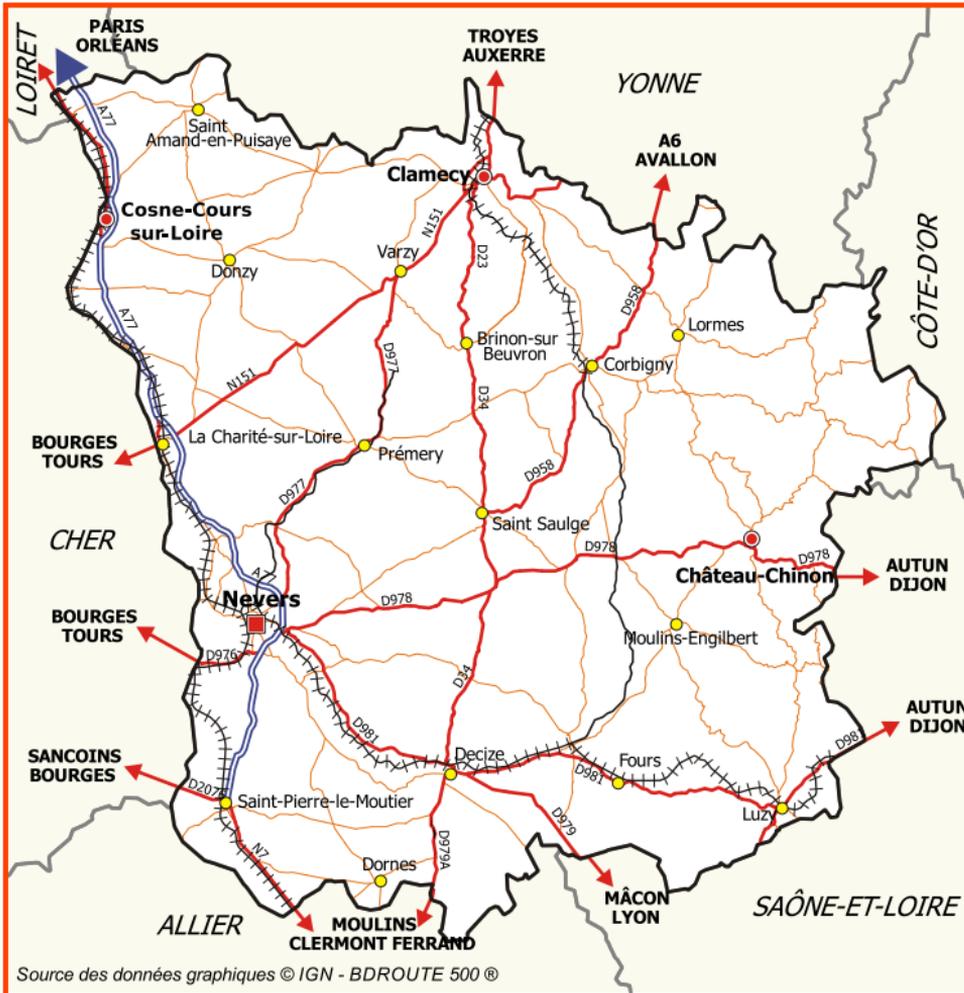
INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

Situation au 1er janvier 2021

Réseau routier principal et réseau ferré

Les liaisons autoroutières et principales ont pour fonction d'assurer les liaisons à fort trafic entre les agglomérations importantes.

Les liaisons régionales sont des itinéraires secondaires permettant de densifier le réseau principal.



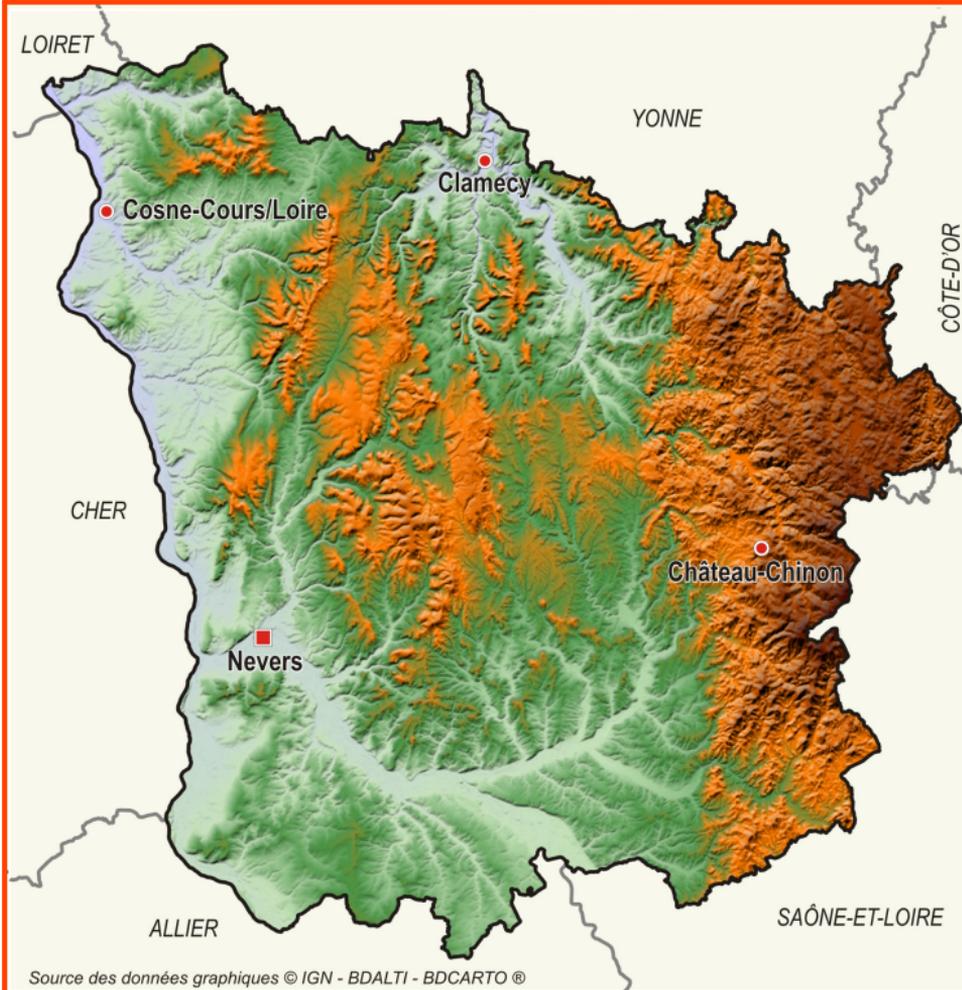
Source des données graphiques © IGN - BDROUTE 500 ®

Réseau routier

-  Liaison autoroutière
-  Liaison principale
-  Liaison régionale

Réseau ferré

-  Fret et voyageurs
-  Fret uniquement
-  Ville



RELIEF

Point culminant : 857 m
Point le plus bas : 132 m

Altitude :

- Nevers : 201 m
- Cosne-Cours-sur-L. : 150 m
- Clamecy : 150 m
- Château-Chinon : 534 m

Altitude (m)

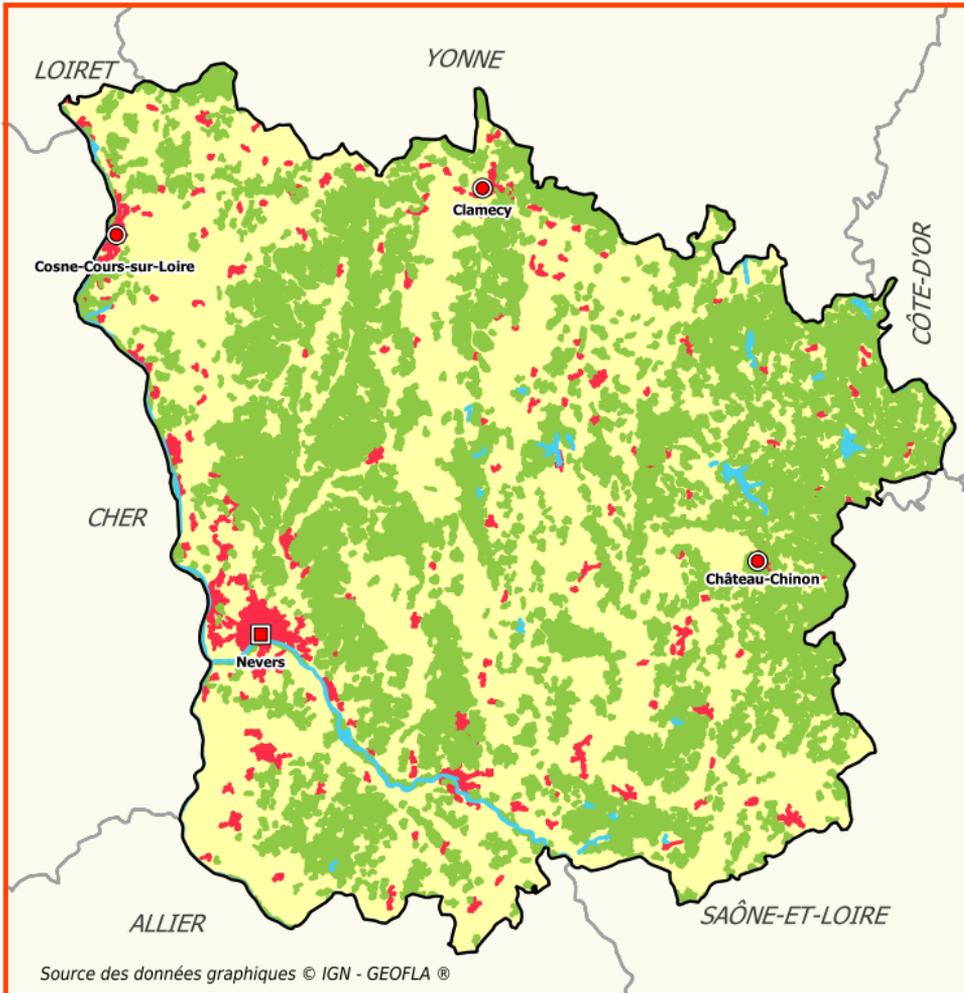


OCCUPATION DU SOL

Observation 2018

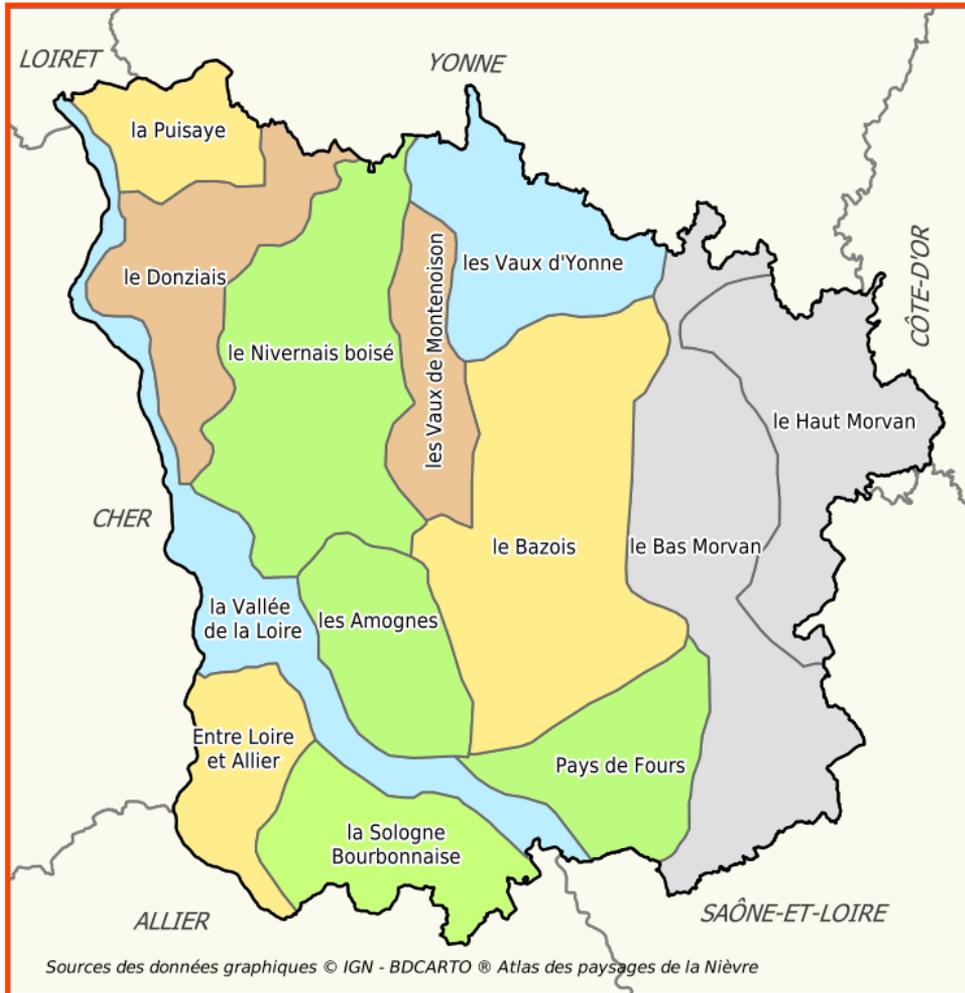
Les données sont issues de l'inventaire bio-physique réalisé à partir de l'interprétation des données satellitaires du programme européen COPERNICUS.

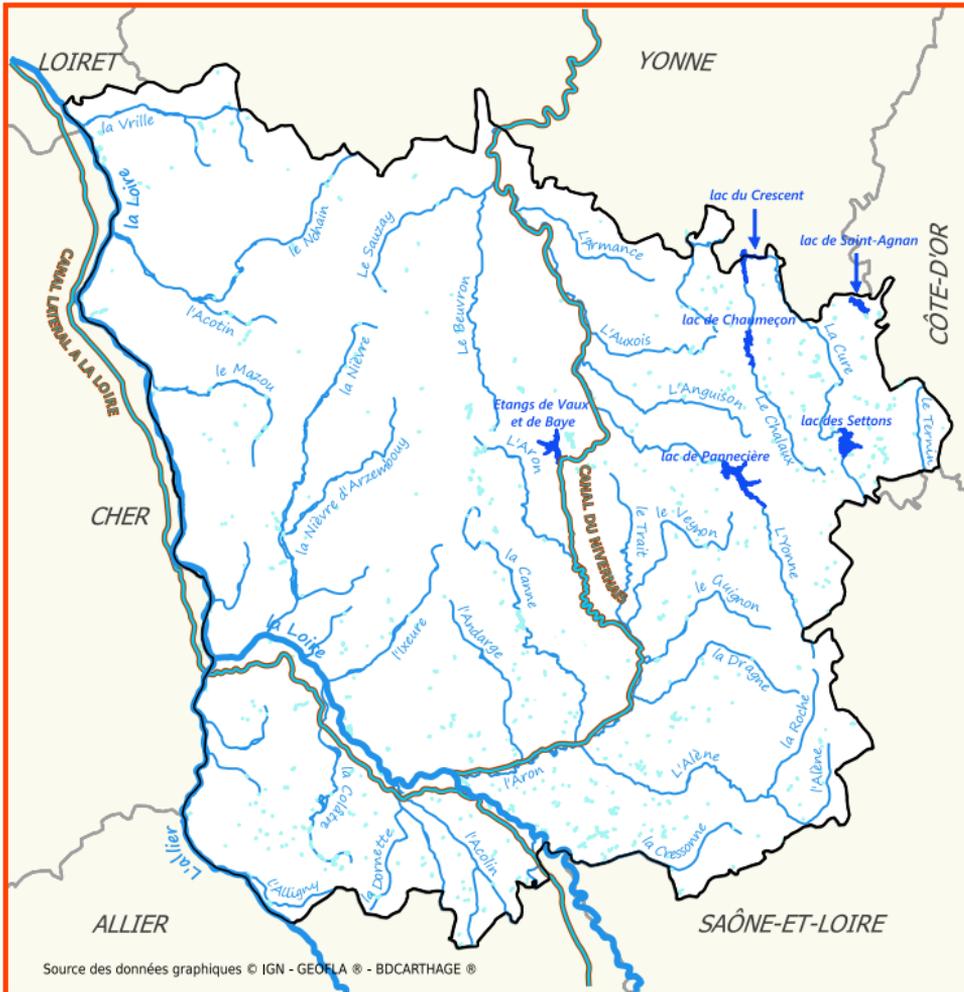
Corine Land Cover permet de cartographier des unités homogènes d'occupation des sols d'une surface minimum de 25 hectares.



- Territoires artificialisés
- Territoires agricoles
- Forêts et milieux semi-naturels
- Surfaces en eaux

Source : Corine Land Cover 2018





Source des données graphiques © IGN - GEOFLA © - BDCARTHAGE ©

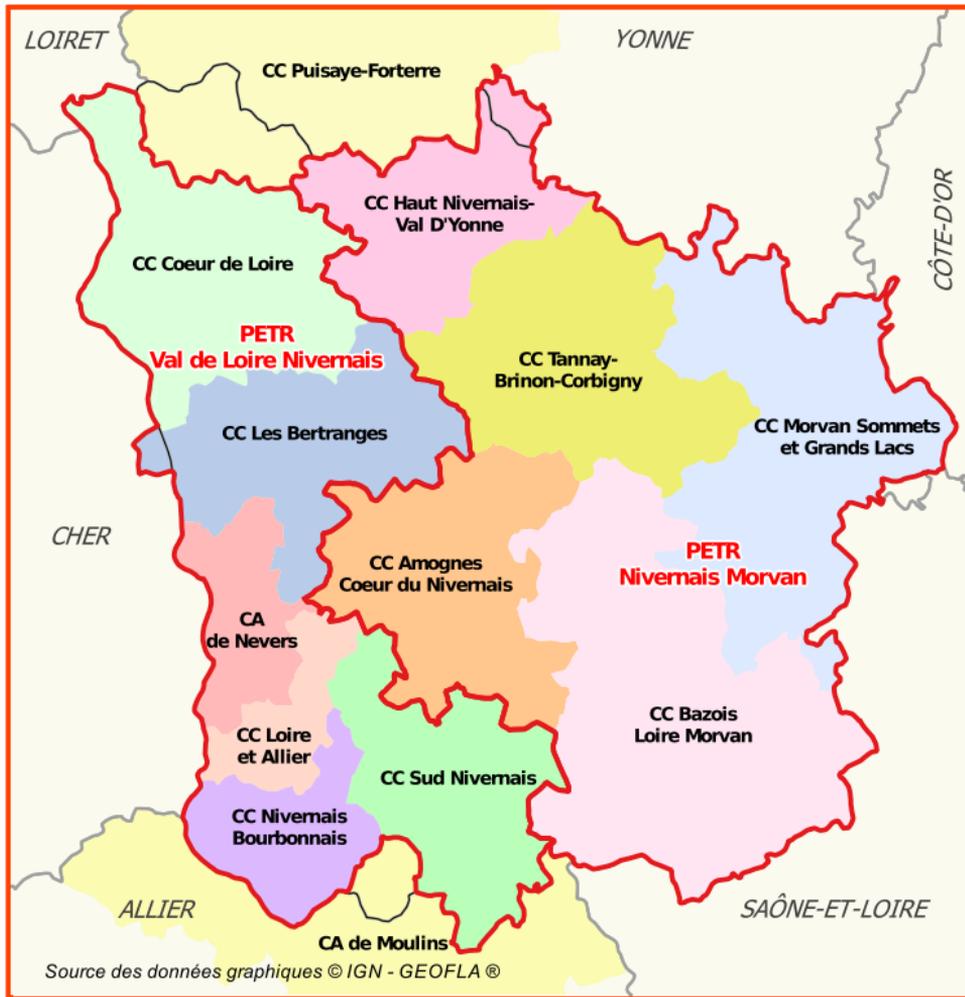
7 Plans d'eau de plus de 50 ha :

- Etangs de Baye et de Vaux créés à la fin du 18^{ème} siècle pour alimenter le canal du Nivernais
- Lac des Settons créé au milieu du 19^{ème} siècle pour le flottage de bois
- Lacs de Pannecière (1950) et de Chaumeçon (1933) créés pour réguler les débits de l'Yonne et de la Seine
- Lacs de Cressent (1930) et de Saint-Agnan (1969) créés pour l'alimentation d'eau potable

2 Canaux :

- Canal latéral à la Loire de Briare (45) à Digoïn (71) ouvert en 1938
- Canal du Nivernais de St-Léger-des-Vignes (58) à Auxerre (89) construit de 1784 à 1843

- plus de 2 500 étangs
- plus de 500 km de cours d'eau dont un fleuve : la Loire



EPCI ET PETR

Situation au 1er janvier 2021

Etablissements Publics de coopération intercommunale (EPCI) et Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux (PETR)

- 2 Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux (PETR)
- 13 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, dont :
 - 1 communauté d'agglomération (CA)
 - 10 communautés de communes (CC) nivernaises
 - 1 communauté de communes (CC) icaunaise (89)
 - 1 communauté de communes (CC) bourbonnaise (03)

CANTONS ET ARRONDISSEMENTS

Situation au 1er janvier 2021



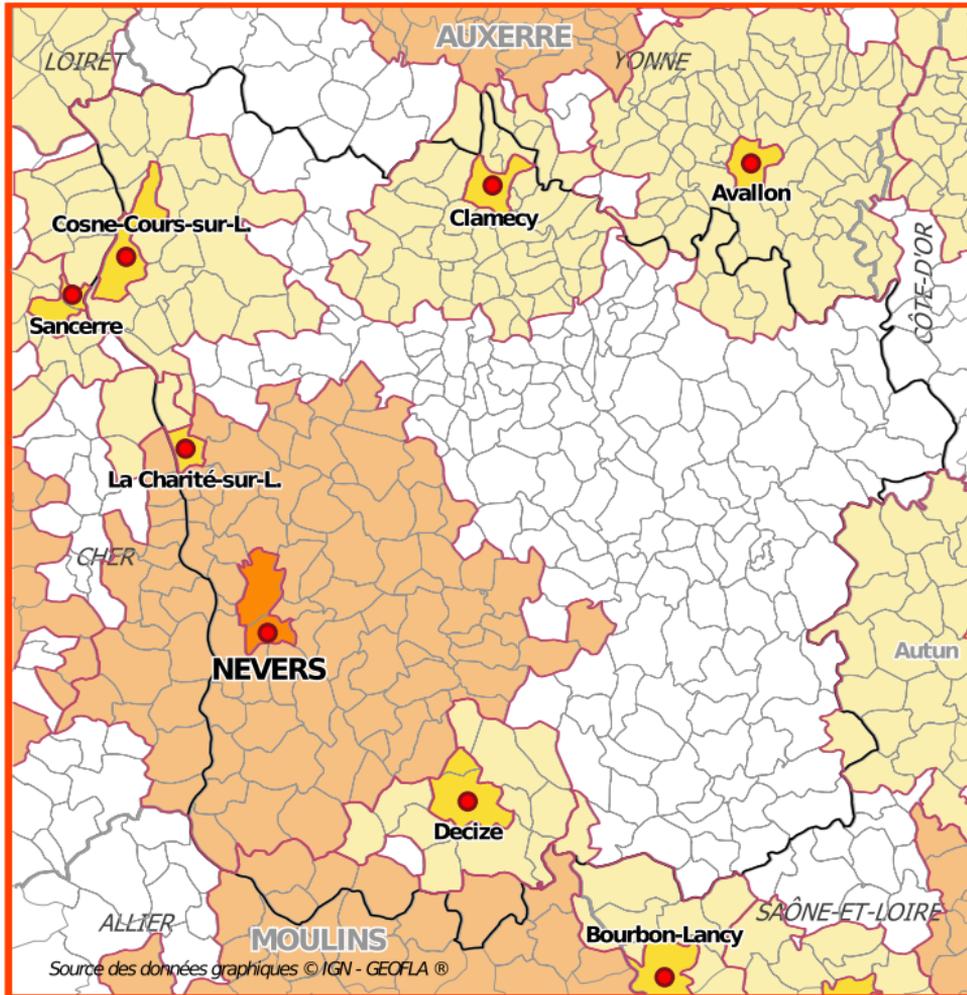
- 309 communes
- 17 cantons
- 4 arrondissements :
 - Préfecture : Nevers
 - Sous-préfectures :
 - Cosne-Cours-sur-Loire
 - Château-Chinon
 - Clamecy

Légende

 commune

 arrondissement

à-plat de couleur : cantons



Source des données graphiques © IGN - GEOFLA ®

AIRE D'ATTRACTION DES VILLES

Situation au 1er janvier 2021

L'aire d'attraction d'une ville est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, qui définit l'étendue de l'influence d'un pôle de population et d'emploi sur les communes environnantes, cette influence étant mesurée par l'intensité des déplacements domicile-travail. Le zonage en aires d'attraction des villes s'intègre dans les définitions européennes. Une aire est constituée d'un pôle et d'une couronne.

Aire d'attraction

- Aire < 50 000 hab. Pôle principal
- Aire < 50 000 hab. Couronne
- Aire 50 000 hab à 200 000 hab. Pôle principal
- Aire 50 000 hab à 200 000 hab. Couronne
- Ville centre

Source : INSEE ANCT 2021

BASSINS DE VIE ET PÔLES DE SERVICE

Le bassin de vie est le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et aux services les plus courants (enseignement, commerce, santé...).

La variété des équipements présents et la proximité des services rendus les regroupe en 3 gammes et permet de classer les communes en fonction du niveau de service qu'elles apportent.

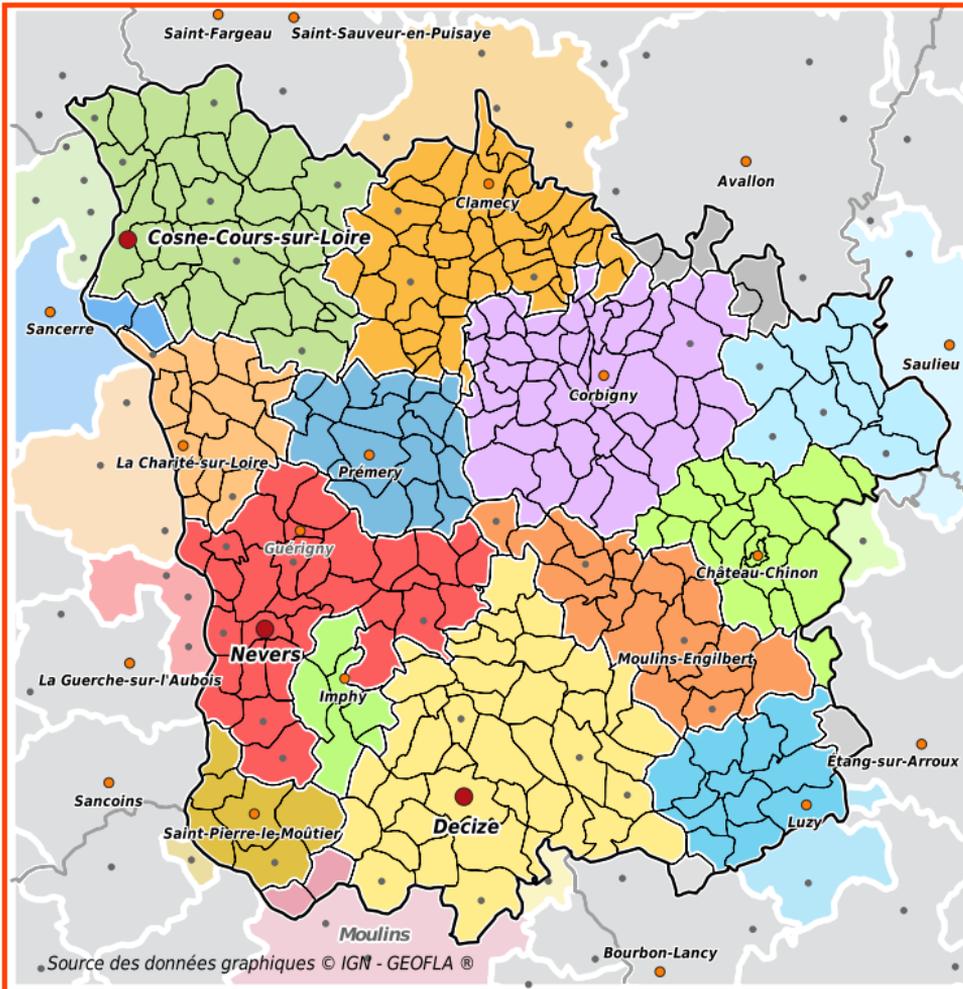
Par exemple : une école est un équipement de proximité, un collège et un lycée appartiennent respectivement à la gamme intermédiaire et supérieure.

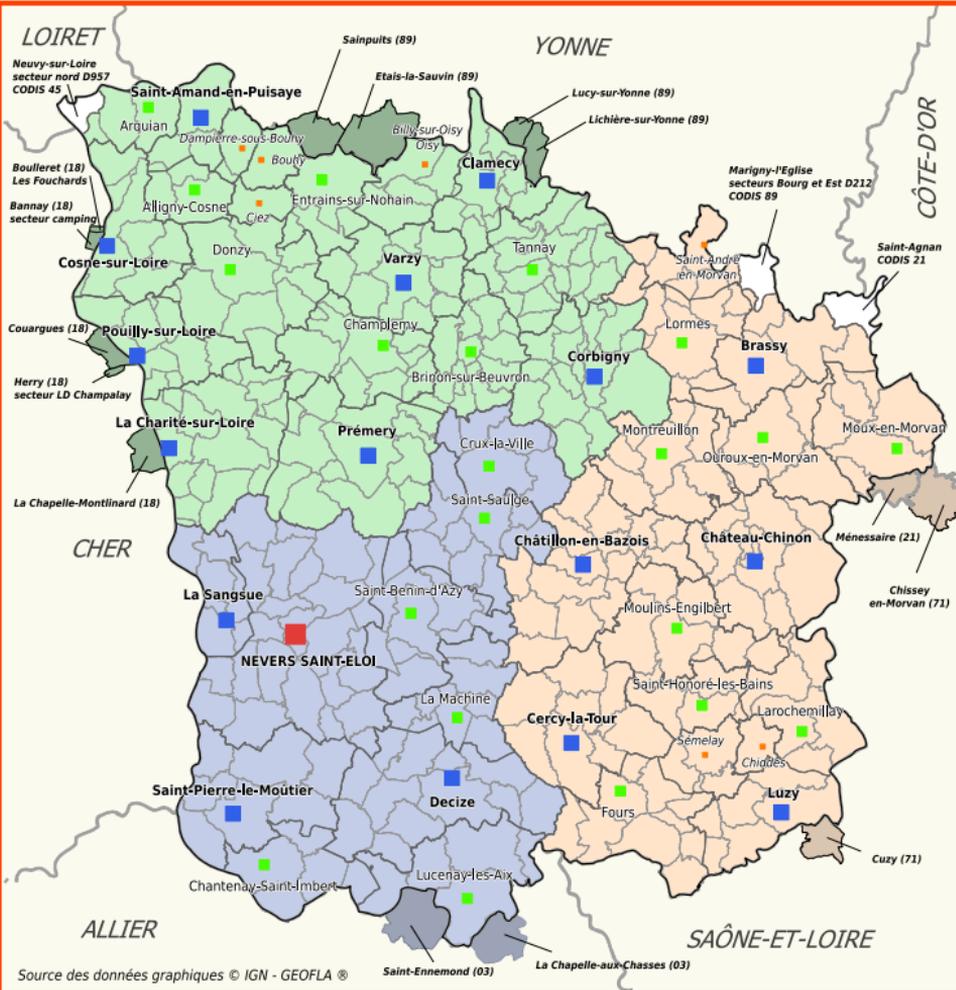
Légende

à-plat de couleur : bassin de vie

Gamme de pôles

- Supérieure
- Intermédiaire
- Proximité





CENTRES D'INCENDIE ET DE SECOURS

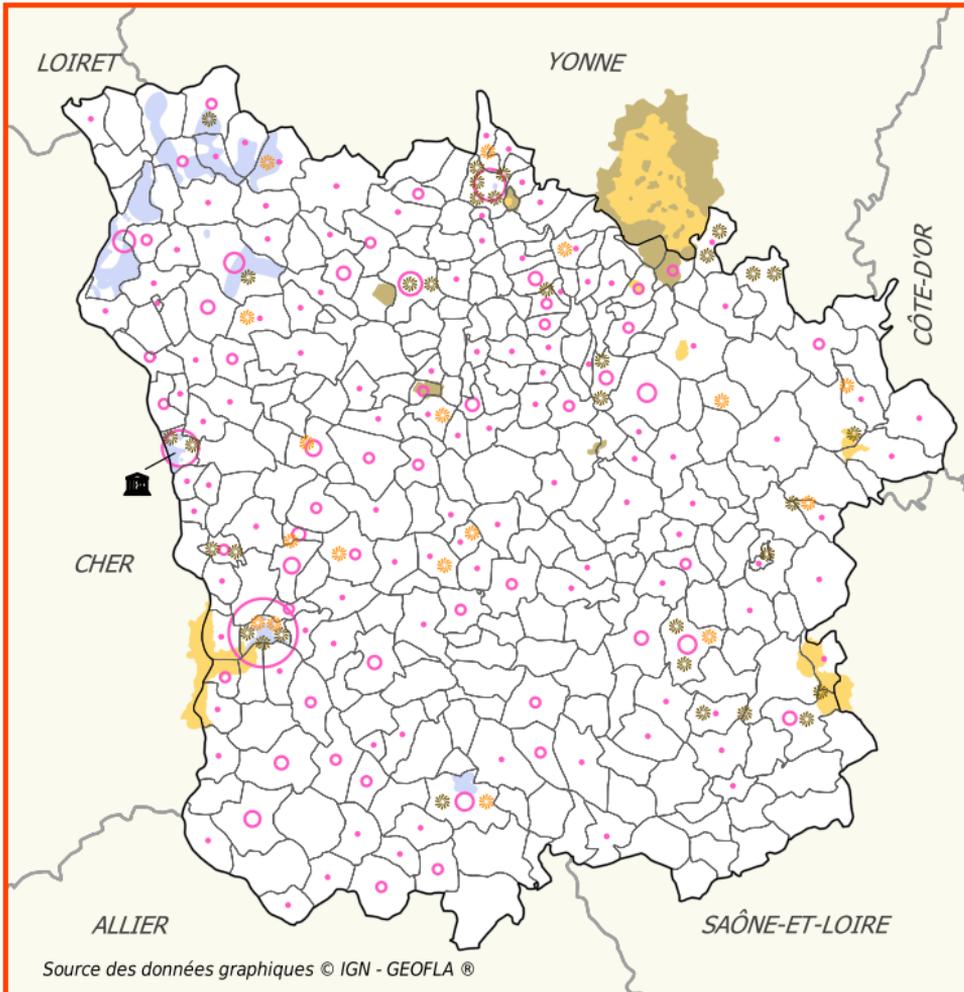
Situation au 1er Août 2021

Les 45 Centres d'incendie et de secours (CIS) du département de la Nièvre sont répartis en 4 catégories :

- 1^{ère} catégorie
- 2^{ème} catégorie
- 3^{ème} catégorie
- 4^{ème} catégorie

Ces CIS sont regroupés en 3 compagnies :

- Compagnie Val de Loire (10 CIS)
- Compagnie Morvan (16 CIS)
- Compagnie Loire Yonne Haut-Nivernais (19 CIS)
- Secteur d'intervention de 1^{er} appel



Source des données graphiques © IGN - GEOFLA ®

Situation au 1er juin 2021

Sites inscrits ou classés

☀ Classé < 100 ha ☀ Inscrit < 100 ha

■ Classé > 100 ha ■ Inscrit > 100 ha

Les sites inscrits ou classés sont des espaces naturels ou bâtis qui nécessitent d'être conservés.

En site classé, les travaux susceptibles d'en modifier l'aspect sont soumis à autorisation préalable.

🏛 L'église priorale de La Charité-sur-Loire est classée au patrimoine mondial par l'UNESCO

Nombre de monuments historiques par communes



Les immeubles ayant une valeur patrimoniale, artistique ou historique sont protégés par un classement (pour les plus remarquables) ou une inscription. Une protection de leurs abords s'applique alors dans un périmètre délimité par arrêté.

Site patrimonial remarquable

■ Site patrimonial remarquable

C'est le site d'une ville dont la conservation, la restauration ou la mise en valeur présente un intérêt public. Ce classement se substitue aux secteurs sauvegardés, aux ZPPAUP et aux AVAP.

Source : <http://atlas.patrimoines.culture.fr>

Structure et évolution de la population par âge

	Nièvre			Bourgogne Franche-Comté		France	
	en nombre	part	variation (2012-2017)	part	variation (2012-2017)	part	variation (2012-2017)
Population							
de - 15 ans	29 853	14,4 %	- 1,8 %/an	17,1 %	- 0,6 %/an	18,0 %	+ 0,0 %/an
des 15-29 ans	27 519	13,3 %	- 1,9 %/an	16,2 %	- 0,8 %/an	17,6 %	- 0,3 %/an
des 30-44 ans	31 326	15,1 %	- 2,2 %/an	17,4 %	- 1,2 %/an	18,8 %	- 0,5 %/an
des 45-59 ans	42 529	20,5 %	- 1,7 %/an	20,2 %	- 0,3 %/an	19,9 %	+ 0,3 %/an
des 60-74 ans	46 384	22,4 %	+ 1,7 %/an	18,2 %	+ 2,4 %/an	16,3 %	+ 2,6 %/an
des 75 ans et +	29 571	14,3 %	- 0,2 %/an	10,9 %	+ 0,8 %/an	9,4 %	+ 1,0 %/an

Source : INSEE RP 2012 et RP 2017 exploitations principales

Indicateurs démographiques

Taux d'évolution de la population (2012-2017)	Nièvre	Bourgogne Franche-Comté	France
Total	- 0,90 %/an	- 0,04 %/an	+ 0,39 %/an
- due au solde naturel	- 0,54 %/an	+ 0,04 %/an	+ 0,34 %/an
- due au solde migratoire	- 0,36 %/an	- 0,08 %/an	+ 0,05 %/an

Source : INSEE RP 2012 et RP 2017 exploitations principales

Taux de mortalité prématurée (en ‰)

Nièvre : 2,4	
Région BFC : 2,1	France : 1,9

Source : INSEE-état civil- Estimations de population

Taux de mortalité prématurée : le taux de mortalité prématurée (avant 65 ans) est le taux de mortalité que l'on observerait dans un département s'il avait la même structure par âge que la population de référence.

POPULATION

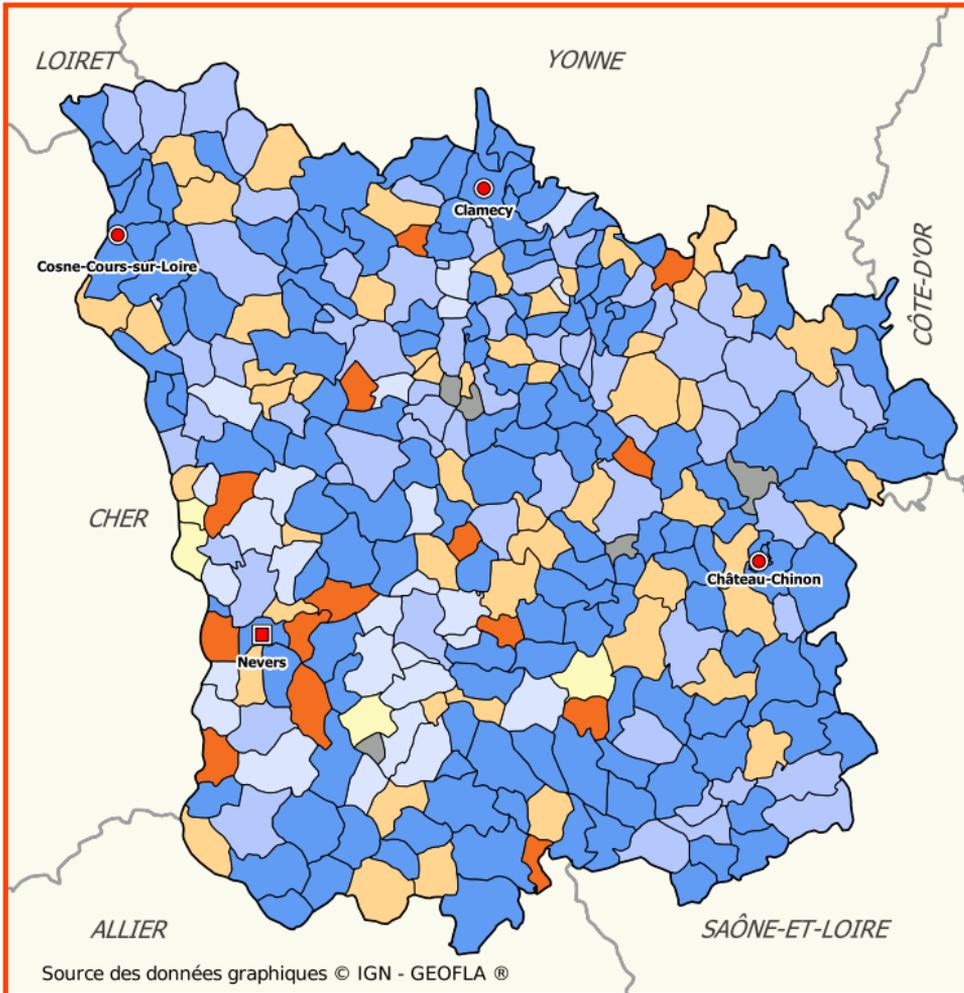
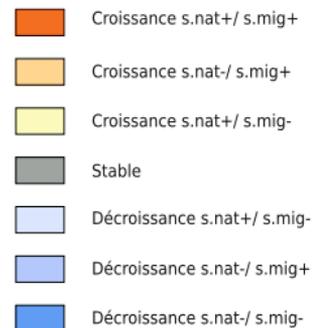
(TYPOLOGIE DE VARIATION)

Situation au 1er janvier 2018

La variation de la population sur un territoire donné est composée :

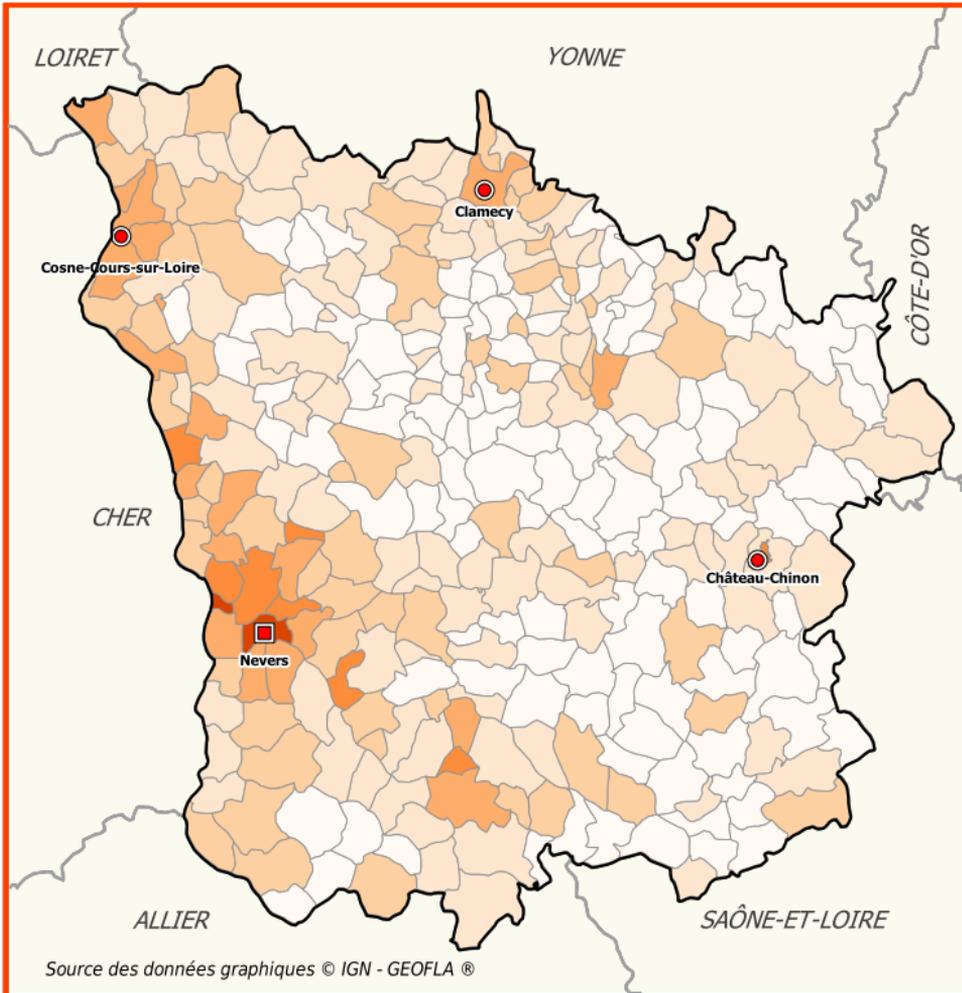
- du solde naturel :
différence entre les naissances et les décès
- du solde migratoire :
différence entre les arrivées et les départs

Typologie des communes liée aux soldes (2013-2018)



Source des données graphiques © IGN - GEOFLA ®

Source : INSEE RP 2013-2018



Source des données graphiques © IGN - GEOFLA ®

DENSITÉ DE POPULATION

Situation au 1er janvier 2018

Densité moyenne :

- France métropolitaine : 118,3 hab/km²
- Bourgogne-Franche-Comté : 58,8 hab/km²
- Nièvre : 30,2 hab/km²

Valeurs extrêmes :

- Thaix : 2,4 hab/km²
- Nevers : 1 920,6 hab/km²

Densité de population en hab/km²



Source : INSEE RP 2018

INDICE DE VIEILLISSEMENT

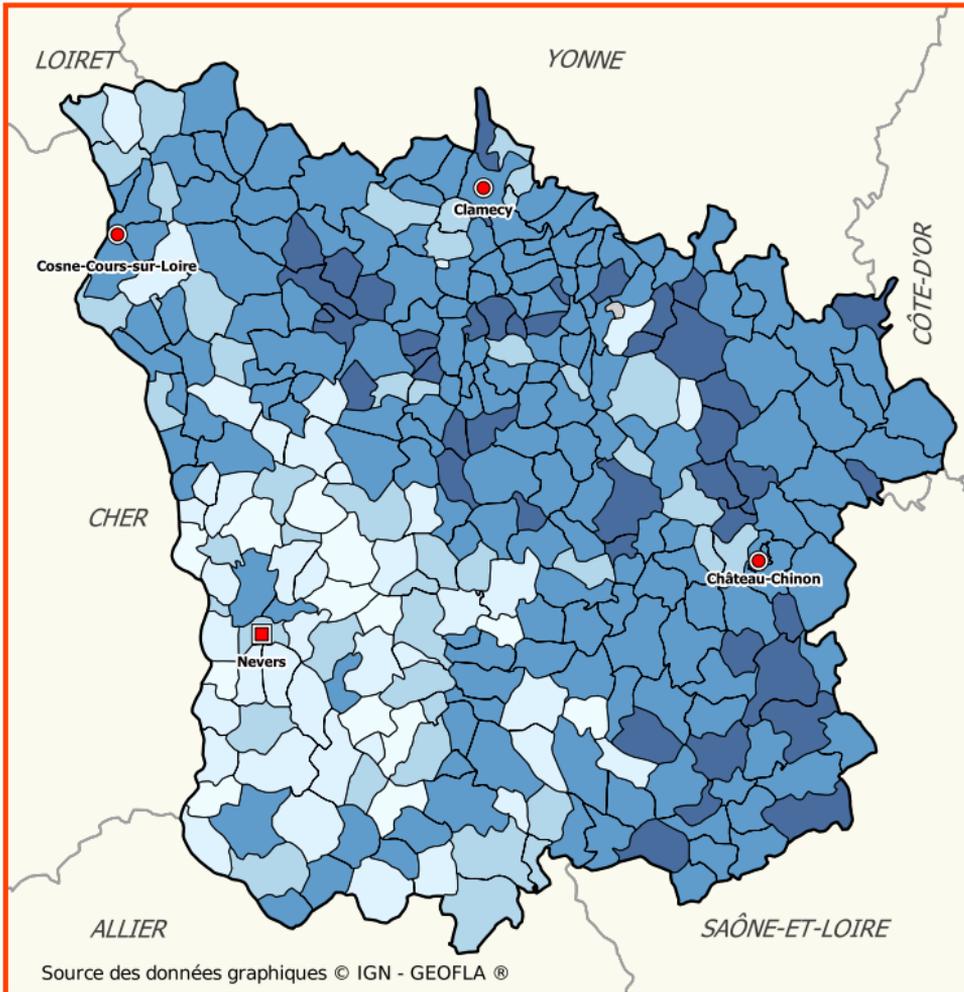
Situation au 1er janvier 2018

L'indice de vieillissement est le rapport des plus de 65 ans sur les moins de 20 ans. Il permet de mesurer le degré de vieillissement de la population. Plus il est élevé, plus la population compte de 65 ans et plus. Un indice situé autour de 100 indique une part égale entre ces deux tranches d'âge.

- France métropolitaine : 80
- Région BFC : 97
- Nièvre : 146

Indice de vieillissement 2017

	inférieur à 70
	de 70 à 100
	de 100 à 130
	de 130 à 300
	supérieur à 300
	pas de moins de 20 ans



Source : INSEE RP 2018

EMPLOIS : CHIFFRES CLÉS

Répartition des emplois par secteurs d'activités dans la Nièvre

	Nièvre			Bourgogne Franche-Comté		France	
	en nombre	part	variation (2012-2017)	part	variation (2012-2017)	part	variation (2012-2017)
Agriculture	4 598	6,2 %	- 9,7 %	4,2 %	- 4,8 %	2,6 %	- 6,6 %
Industrie	9 934	13,4 %	- 10,2 %	16,5 %	- 8,7 %	12,1 %	- 5,5 %
Construction	4 721	6,4 %	- 15,3 %	6,2 %	- 11,7 %	6,4 %	- 6,8 %
Tertiaire marchand	27 991	37,8 %	- 7,1 %	39,3 %	- 0,6 %	46,6 %	+ 1,6 %
Tertiaire non marchand	26 860	36,2 %	- 3,5 %	33,8 %	+ 0,3 %	32,3 %	+ 2,8 %
Total	74 104	100 %	- 7,0 %	100 %	- 2,7 %	100 %	+ 0,2 %

Source : INSEE RP 2017 exploitations complémentaires lieu de travail

Taux de chômage (en %)

	Nièvre	Bourgogne Franche-Comté	France
2017	13,7	12,0	13,9 %
2012	13,3	12,5	12,8 %

Source : INSEE RP 2017 exploitations principales

Ratio de cadres pour 100 ouvriers

Nièvre : 33,8 %
Région BFC : 41,9 %
France : 76,6 %

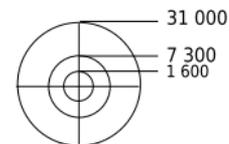
Source : INSEE-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa-Filosofi

Région BFC : Région Bourgogne-Franche-Comté

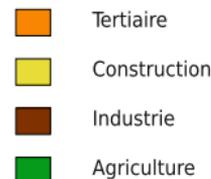
EMPLOIS

Situation au 1er janvier 2017

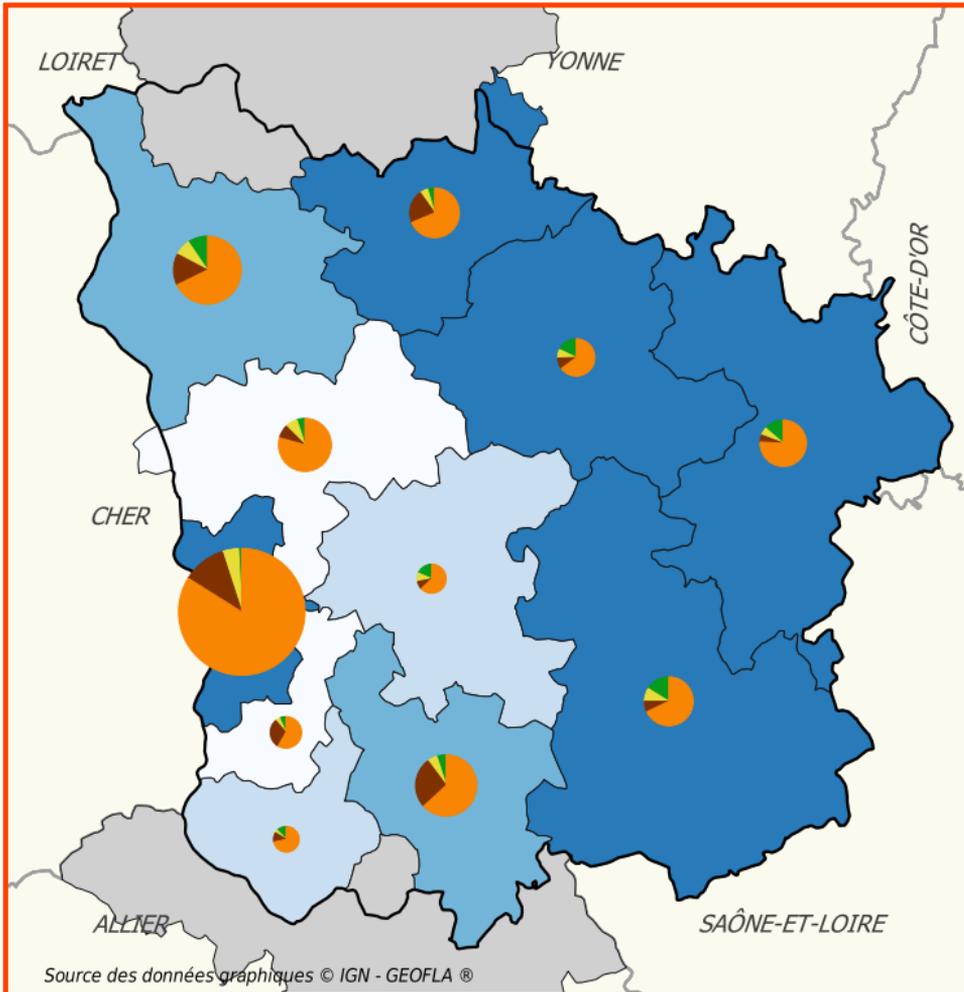
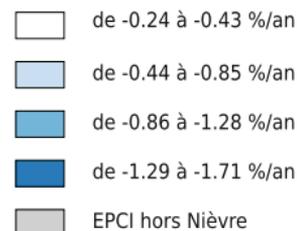
Nombre d'emplois au lieu de travail en 2017



Secteur d'activité

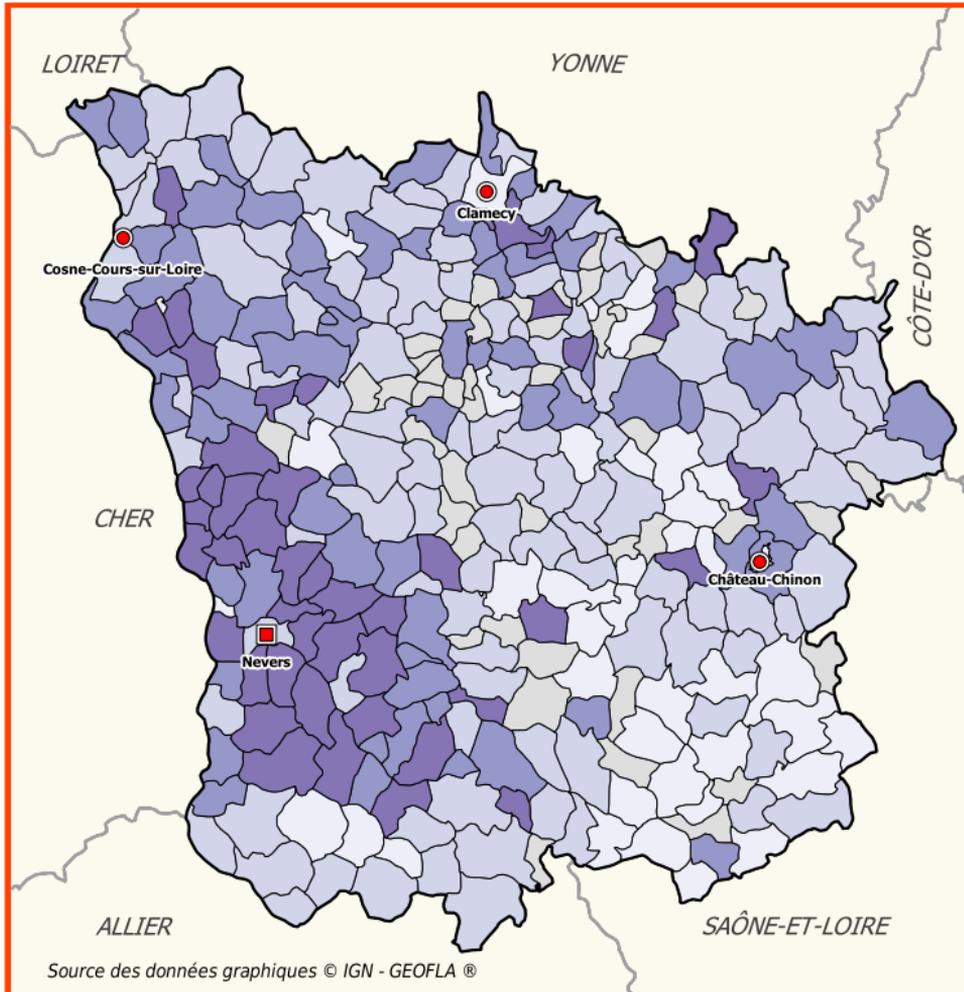


Taux d'évolution annuel de l'emploi entre 2012 et 2017



Source des données graphiques © IGN - GEOFLA®

Source : INSEE RP 2017



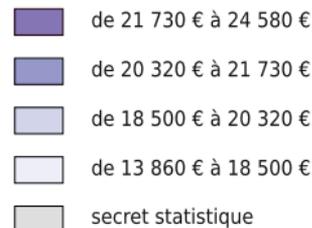
REVENUS

Situation au 1er janvier 2018

Revenu médian disponible
par unité de consommation
(par équivalent adulte)

- France métro. : 21 730 €
- Région BFC : 21 480 €
- Nièvre : 20 320 €

Revenu médian disponible
par UC



Source : INSEE FiLoSoFi
(exp. principale) 2018

SERVICES AU PUBLIC

Situation juin 2021

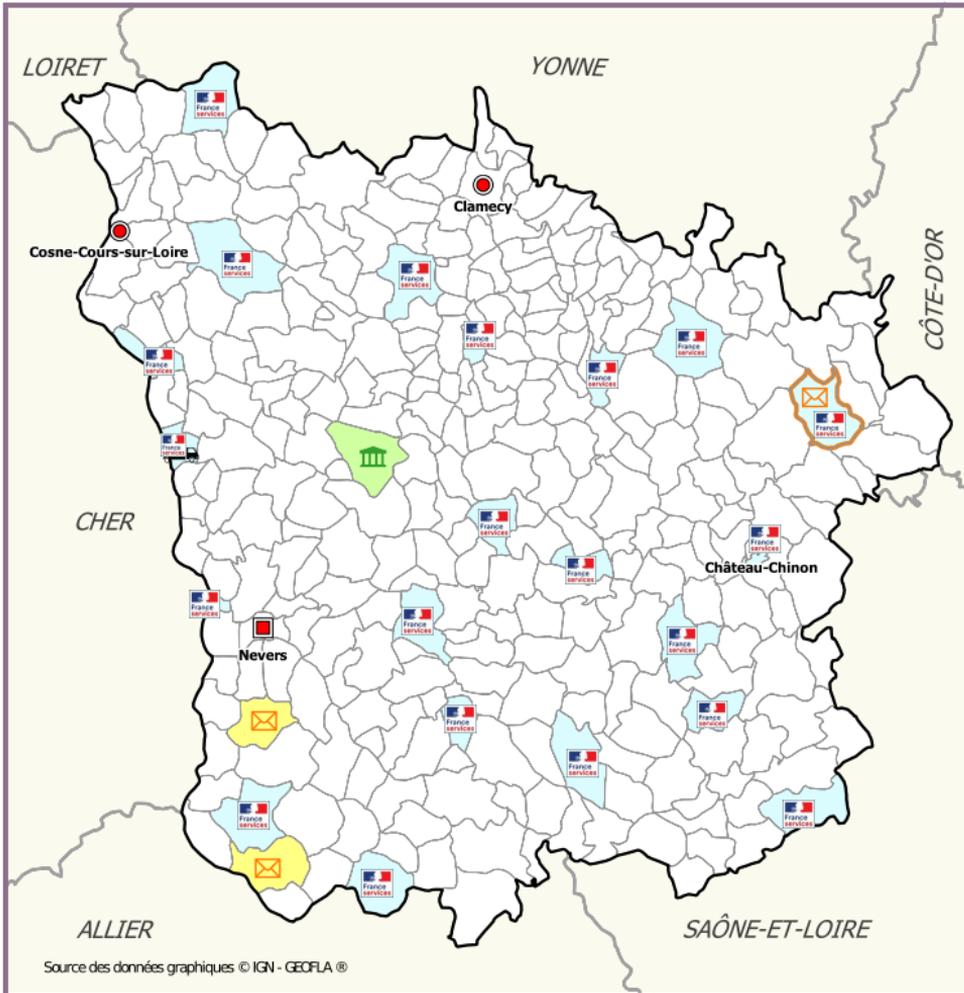
Les Maisons de services au public (MSAP) fournissent une offre de proximité aux usagers dans leurs démarches administratives courantes.

Les services qu'elles fournissent sont de niveaux différents.

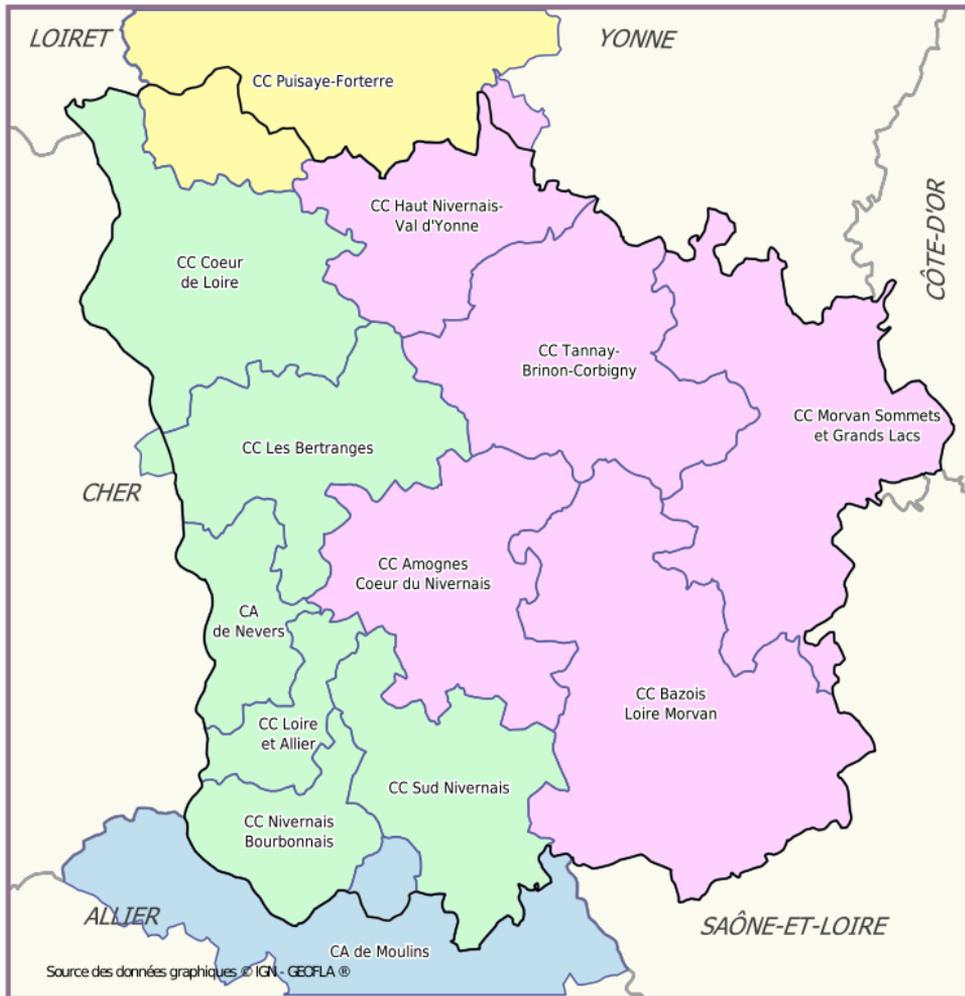
Pour être labellisées "France Service", elles doivent procurer un panel de services minimum (CAF, CNAM, CNAV, MSA, Pôle Emploi, la Poste...).

Commune accueillant :

-  "France Service"
-  "France Service" itinérante
-  MSAP
-  MSAP dans un bureau de poste
-  "France Service" et MSAP dans un bureau de poste



Source : Préfecture 58



PÉRIMÈTRE DES CRTE

Situation au 1^{er} juin 2021

Le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) a vocation à regrouper l'ensemble des contrats signés entre l'État et les collectivités (contrats de ville, Action cœur de ville, Petites villes de demain, Contrats de transition écologique...)

Il se substitue aux contrats de ruralité et bénéficiera des crédits du Plan de relance, dont il incarnera la déclinaison territoriale.

Contrat de relance et de transition écologique :

- Val de Loire Nivernais
- Nivernais Morvan
- Puisaye Forterre
- Moulins communauté

Source : agence de la cohésion des territoires

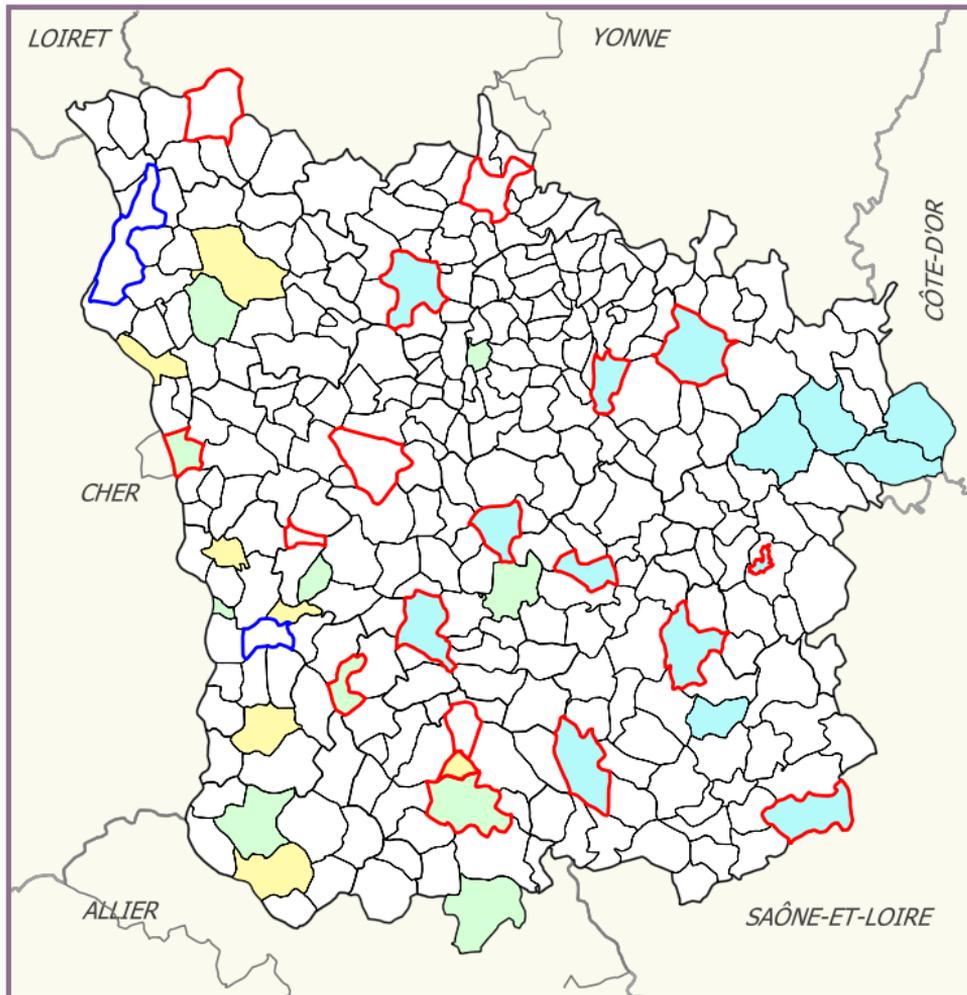
DÉMARCHES DE REVITALISATION

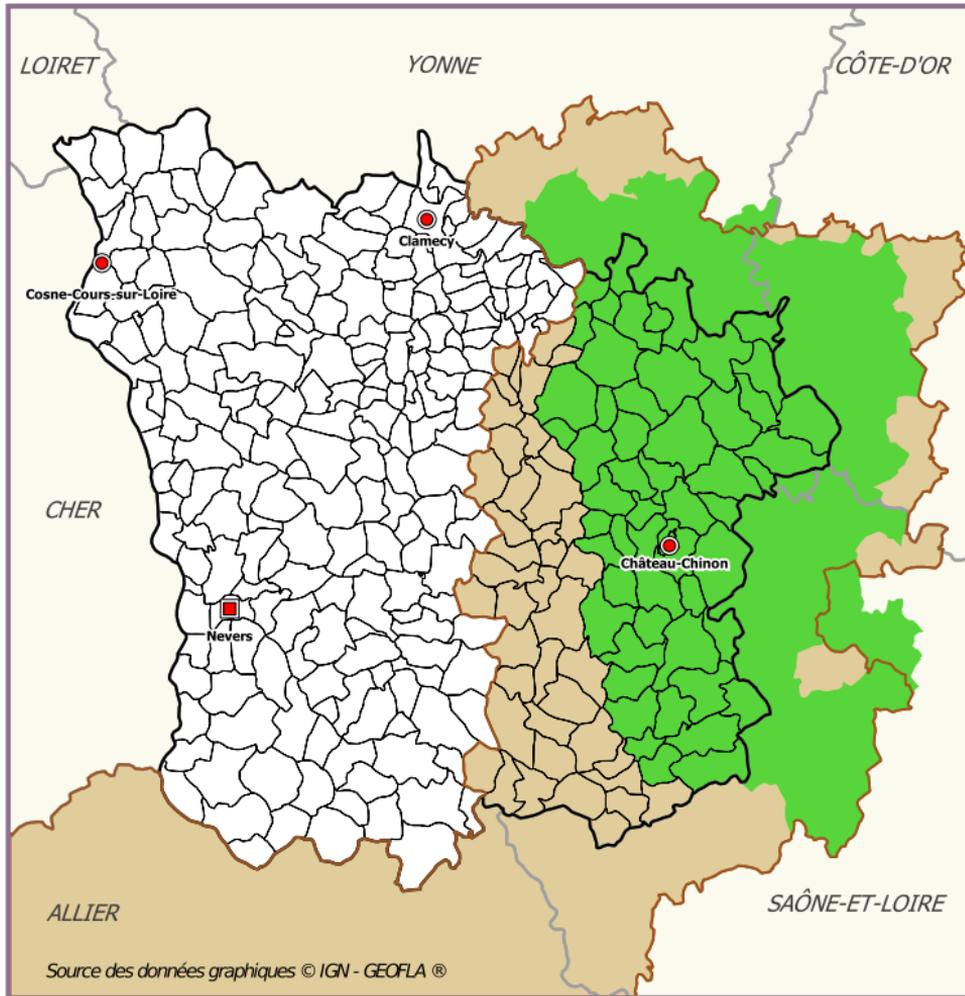
Situation au 1^{er} mai 2021

Face à la perte d'attractivité de nombreuses petites communes, différentes actions en vue de redynamiser les centre-villes et centre-bourgs sont en cours dans le département portées par l'Etat, les collectivités locales et des partenaires privés locaux.

Type de projets

-  Action coeur de Ville
-  Petites villes de demain
-  Accompagnement PETR Val de Loire Nivernais
-  Villages du futur
-  Autres démarches





Source des données graphiques © IGN - GEOFLA ®

PNR ET MASSIF CENTRAL

Situation juin 2021

Parc naturel régional (PNR)
et
zonage administratif
"Massif central"

- Parc naturel régional du Morvan
- Zonage "Massif central"

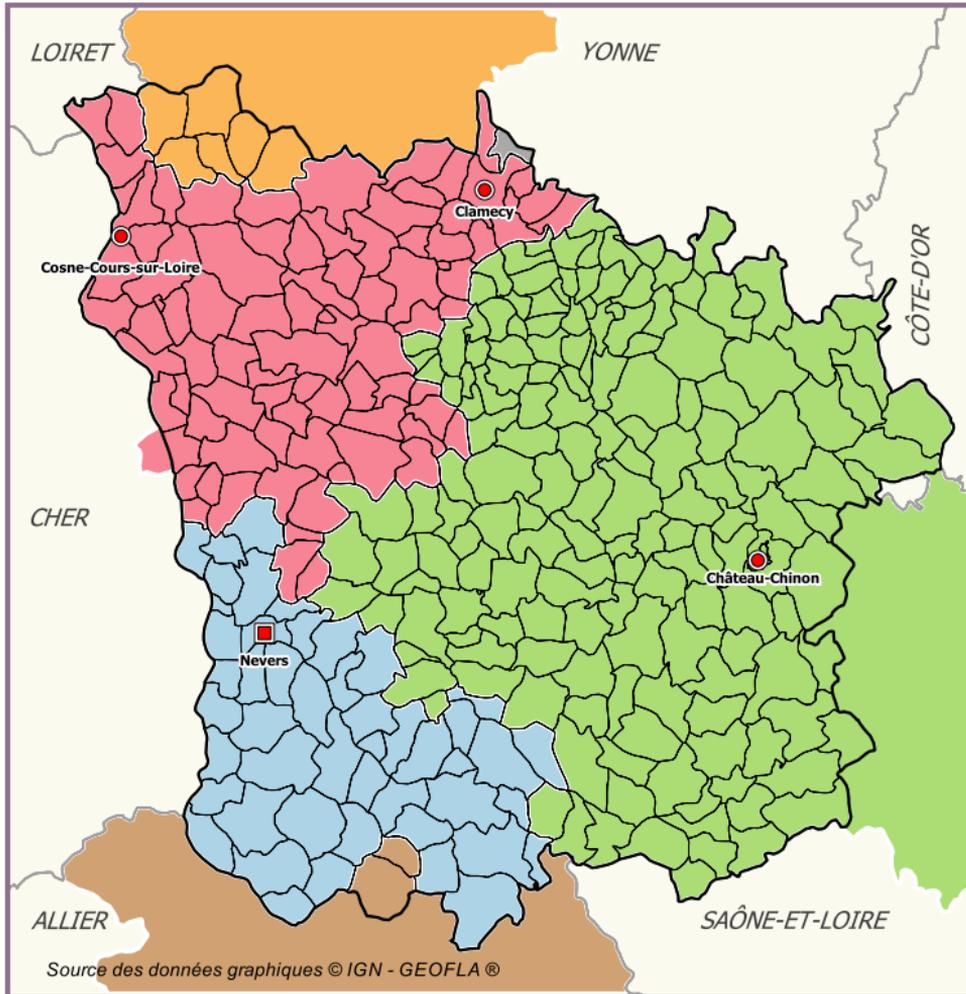
Sources : Décret du 27 mai 2021 portant renouvellement de classement du parc naturel régional du Morvan (région Bourgogne) et décret n°2016-1208 du 8 septembre 2016 relatif à la délimitation des massifs

PROGRAMME LEADER

Période 2014-2020

Zone du programme européen LEADER (liaison entre actions de développement de l'économie rurale)

ACTION PUBLIQUE

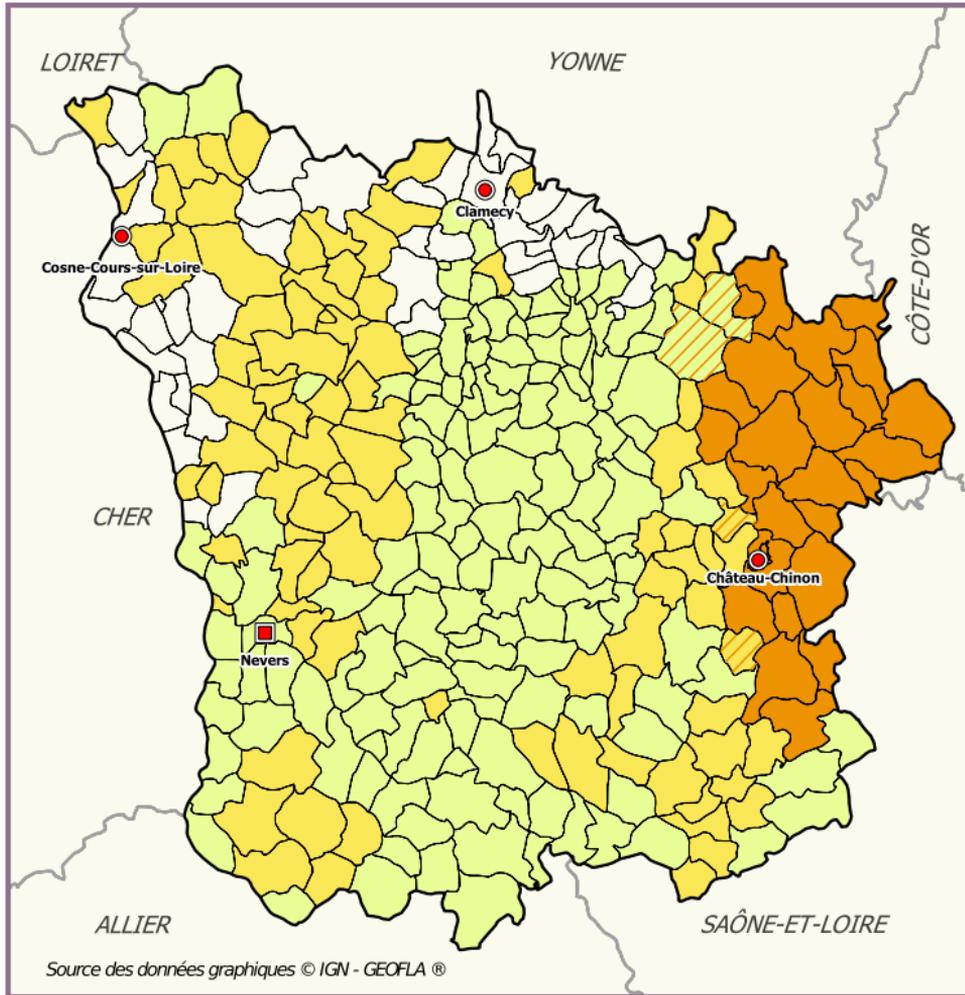


Source des données graphiques © IGN - GEOFLA ®

Périmètre des projets

- Hors Leader
- Bourgogne Nivernaise
- Morvan
- Nevers Sud Nivernais
- Puisaye-Forterre
- Bourbon Pays de Moulins-Auvergne

Source : DDT 58



Source des données graphiques © IGN - GEOFLA ®

ZONES DÉFAVORISÉES

(DONT ZONES DE MONTAGNE)

Situation au 1er janvier 2021

Les zones agricoles défavorisées comprennent les zones de montagne, les zones soumises à des contraintes naturelles importantes (ZSCN) et les zones soumises à des contraintes spécifiques (ZSCS).

-  Zonage de montagne
-  ZSCN
-  Zonage montagne (classé partiellement) et ZSCS
-  Zonage montagne (classé partiellement) et ZSCN
-  ZSCS

Sources : arrêtés du 27 mars 2019 portant délimitation des zones agricoles défavorisées (entrant en vigueur le 31/03/2019)

ZONAGES D'AIDES

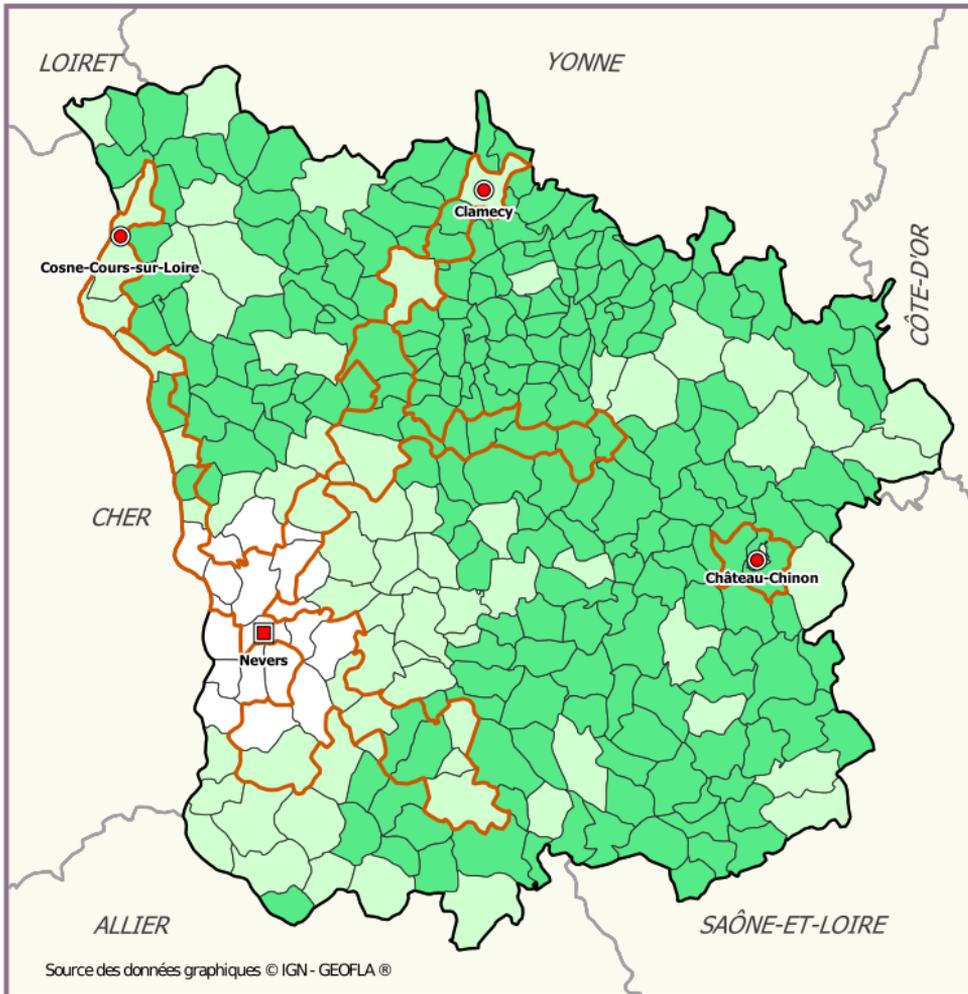
Situation au 1er janvier 2021

Les entreprises situées dans une zone de revitalisation rurale (ZRR) ou les petits commerces de proximité situés en "zone de revitalisation des commerces en milieu rural" (ZoRCoMiR) peuvent bénéficier, sous certaines conditions, d'exonérations fiscales. Ces deux dispositifs ne sont pas cumulables.

Les aides à finalité régionale (AFR) visent à contribuer au développement des territoires en difficulté en soutenant les investissements productifs et créateurs d'emplois.

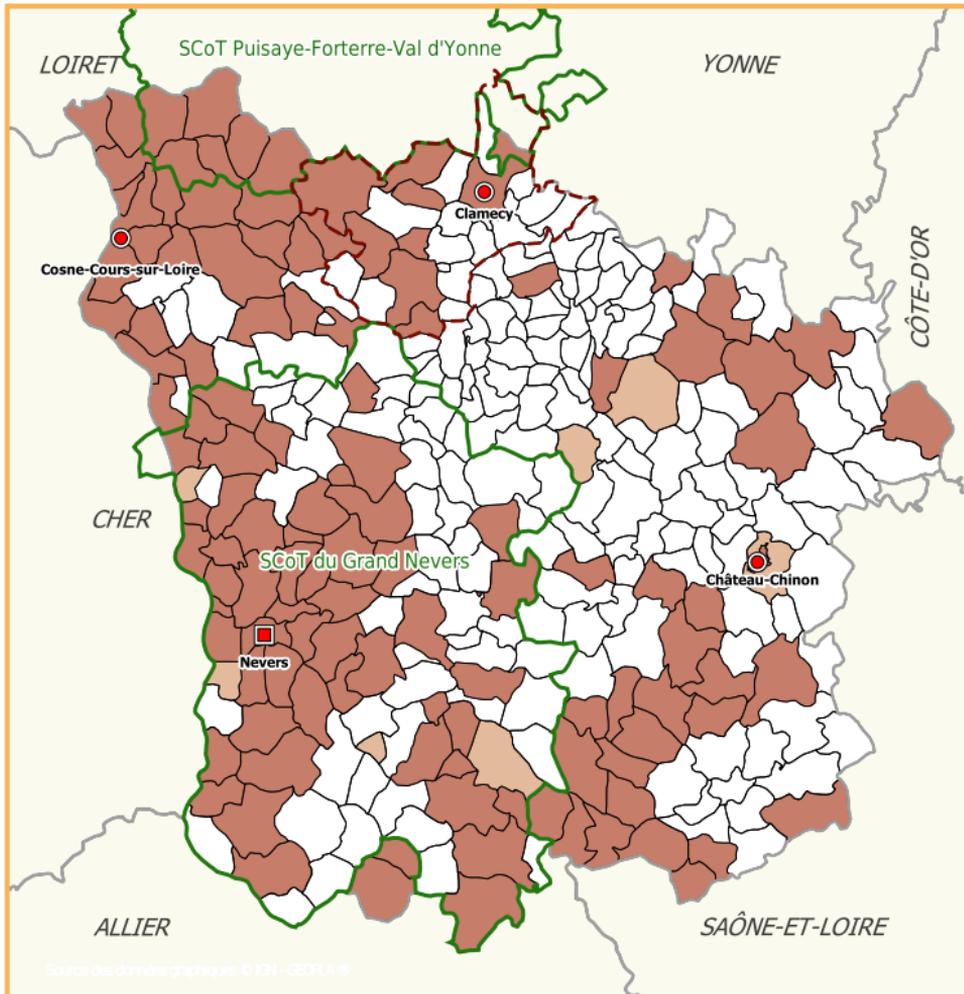
Zonages d'aides

- ZoRCoMIR et ZRR
- ZRR en vigueur jusqu'au 31/12/22
- AFR en vigueur jusqu'au 31/12/21



Source des données graphiques © IGN - GEOFLA ®

Source : AFR décret du 30/12/2020
ZRR art.223 loi de finance 2021
ZoRCoMiR arrêté ministériel du 16/10/20



Source des données géographiques © IGN - GEPIA 3

DOCUMENTS D'URBANISME

Situation au 1er juin 2021

Documents d'urbanisme :

- **PLU** : plan local d'urbanisme.
Il peut être élaboré à l'échelle intercommunale (PLUi).
- **CC** : carte communale
Elle est destinée aux petites communes rurales.
A défaut de document opposable, c'est le règlement national d'urbanisme (RNU) qui s'applique.

-  DU approuvé
-  DU en cours d'élaboration
-  PLUi en cours d'élaboration
-  RNU
-  SCoT
schéma de cohérence territoriale

Source : DDT 58

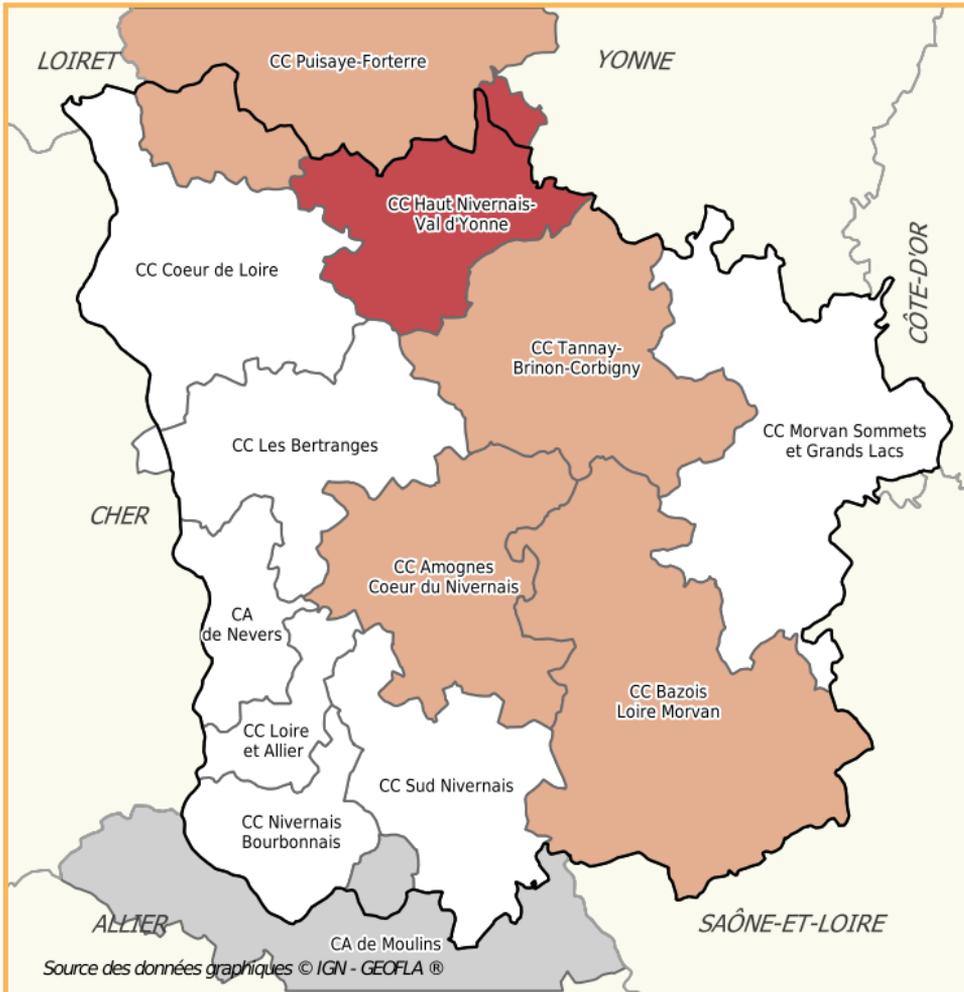
COMPÉTENCE URBANISME

Situation au 1er janvier 2021

La loi NOTRE a renforcé les structures intercommunales, de nouveaux EPCI issus de la fusion d'anciens ont été créés. La loi ALUR a instauré le transfert de la compétence "urbanisme" aux EPCI :

- transfert de fait si l'un des EPCI possédait déjà la compétence avant la fusion
(compétence avec dérogation de 5 ans)
- transfert avec possibilité de blocage (25 % des communes représentant au moins 25 % de la population de l'EPCI) avant le 27/03/2017
(compétence de plein droit)

-  Compétence de plein droit sans dérogation
-  Compétence avec dérogation de 5 ans
-  Compétence non transférée (minorité de blocage)
-  Non communiqué





COMPÉTENCE MOBILITÉ

Situation au 1er Août 2021

La Loi d'orientation des mobilités (LOM) promulguée le 24/12/2019 précise les compétences de chaque territoire en matière de mobilité : la région cheffe de file et les EPCI qui prennent la compétence pour la traduction locale de l'organisation des mobilités.

Les stratégies de mobilité sont discutées et coordonnées entre les EPCI et la région au niveau des bassins de mobilité et formalisées par des contrats opérationnels de mobilité.

- nouvelle AOM*
- ancienne AOM*
- pas la compétence
- bassin de mobilité

* autorité organisatrice de la mobilité

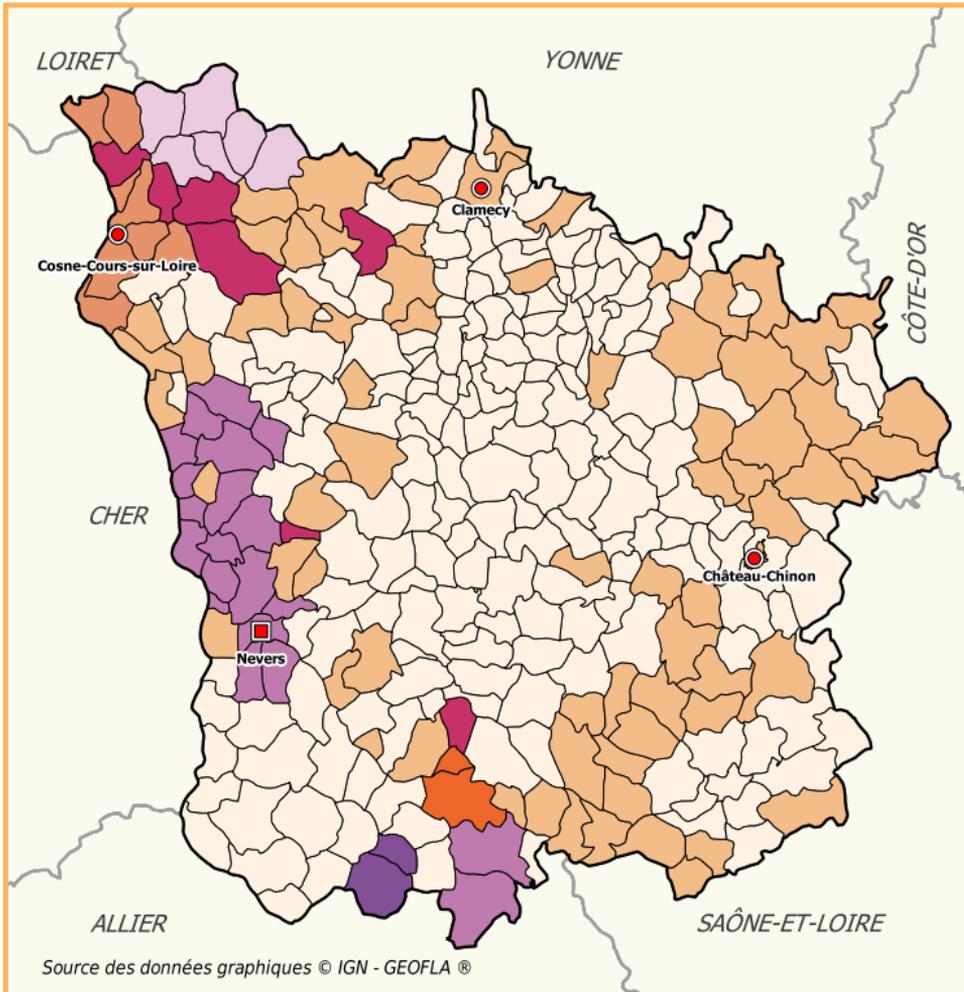
SERVICES INSTRUCTEURS

Situation au 1er août 2021

A compter du 1er janvier 2018, l'Etat (DDT) instruit les actes d'urbanisme des communes soumises au RNU ou appartenant à un EPCI à fiscalité propre de moins de 10 000 habitants.

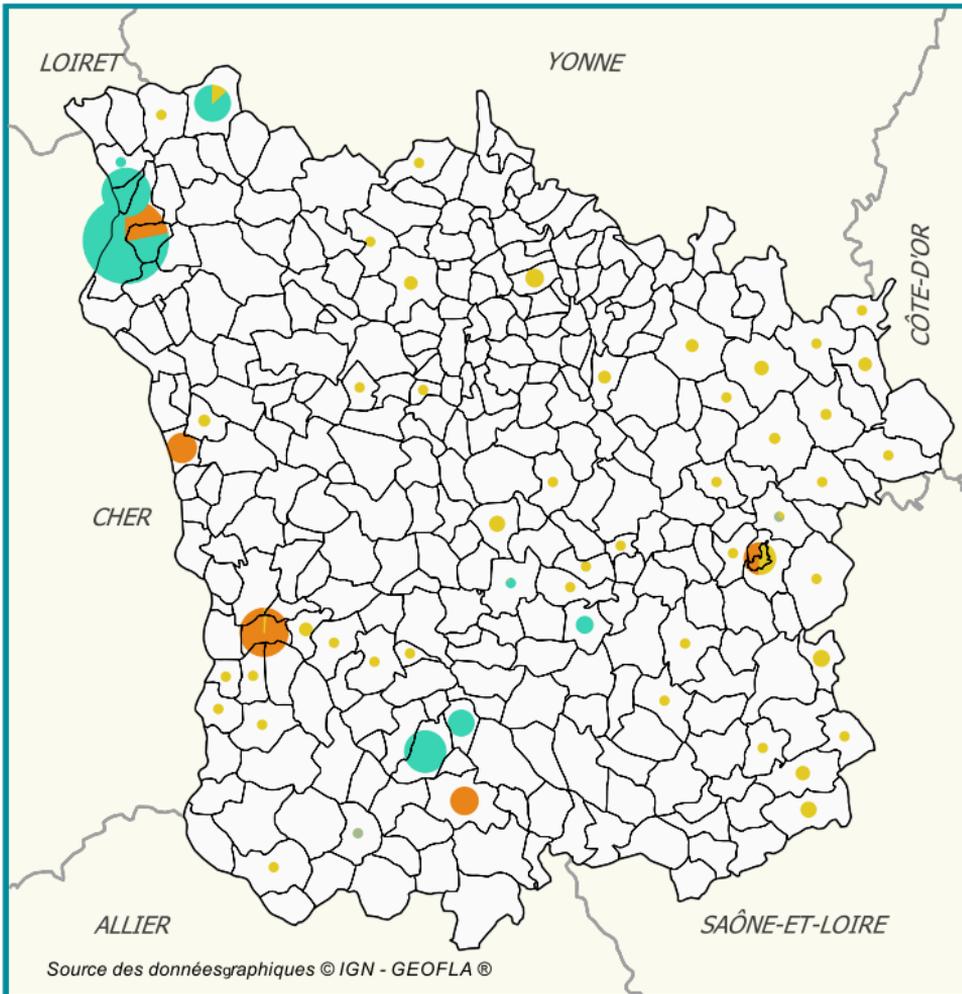
Les communes dotées d'un document d'urbanisme appartenant à un EPCI de plus de 10 000 habitants doivent instruire leurs actes d'urbanisme et peuvent choisir de confier cette instruction à une autre collectivité locale par convention.

-  CA de Moulins
-  CA de Nevers
-  CC de Puisaye-Forterre
-  Com. de Cosne C. sur Loire
-  Commune de Decize
-  Compétence communale
-  Conseil départemental
-  DDT



Source des données graphiques © IGN - GEOFLA ®

Source : DDT 58

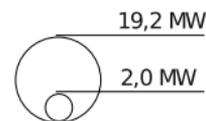


Source des données graphiques © IGN - GEOFLA®

BOIS ÉNERGIE

Situation au 1er janvier 2021

Puissance thermique en MW



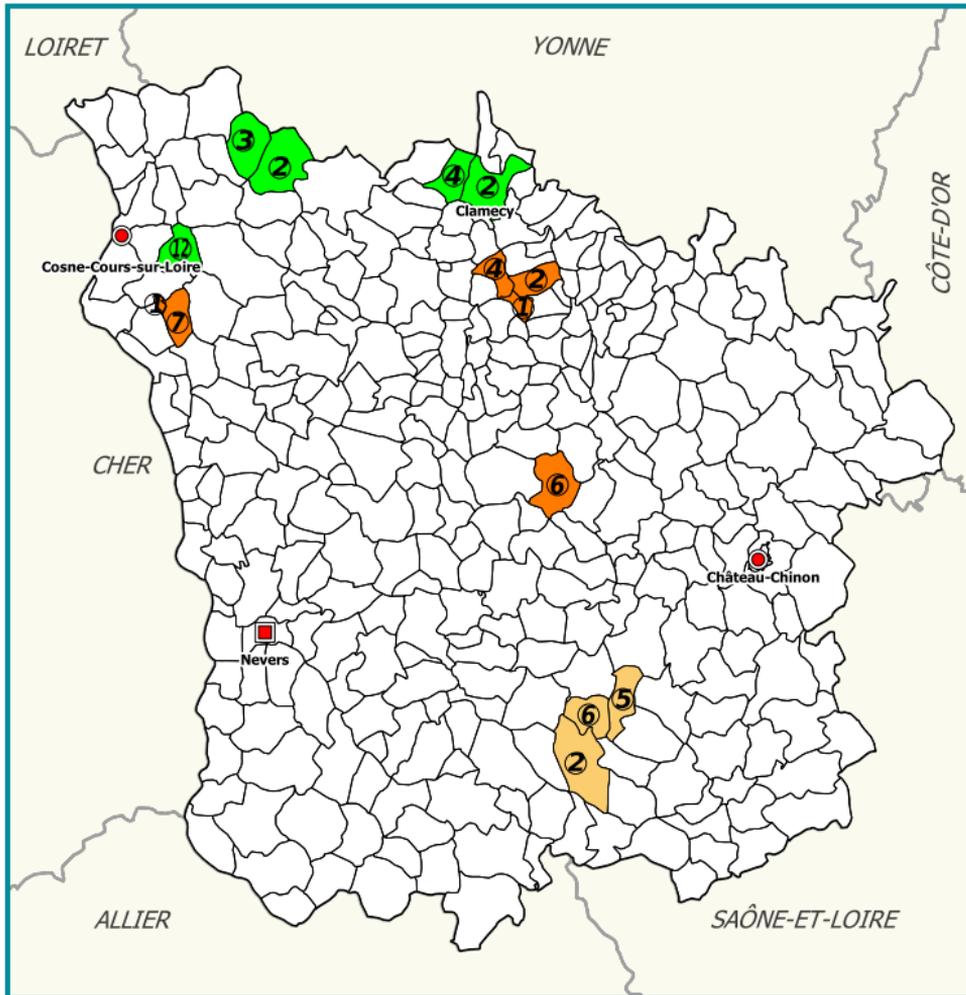
Type de chaufferie

- Chaufferies industrielles (hors industrie du bois)
- Chaufferies industrie du bois
- Chauffage urbain
- Chaufferies collectives

Source : opteer 2021
d'après les données ADEME et FIBOIS

PARCS ÉOLIENS

Situation au 1er janvier 2021



- (X) nombre de mâts éoliens
- Parc en production
- Parc autorisé
- Parc en instruction

PHOTOVOLTAÏQUE PARCS ET ÉNERGIES

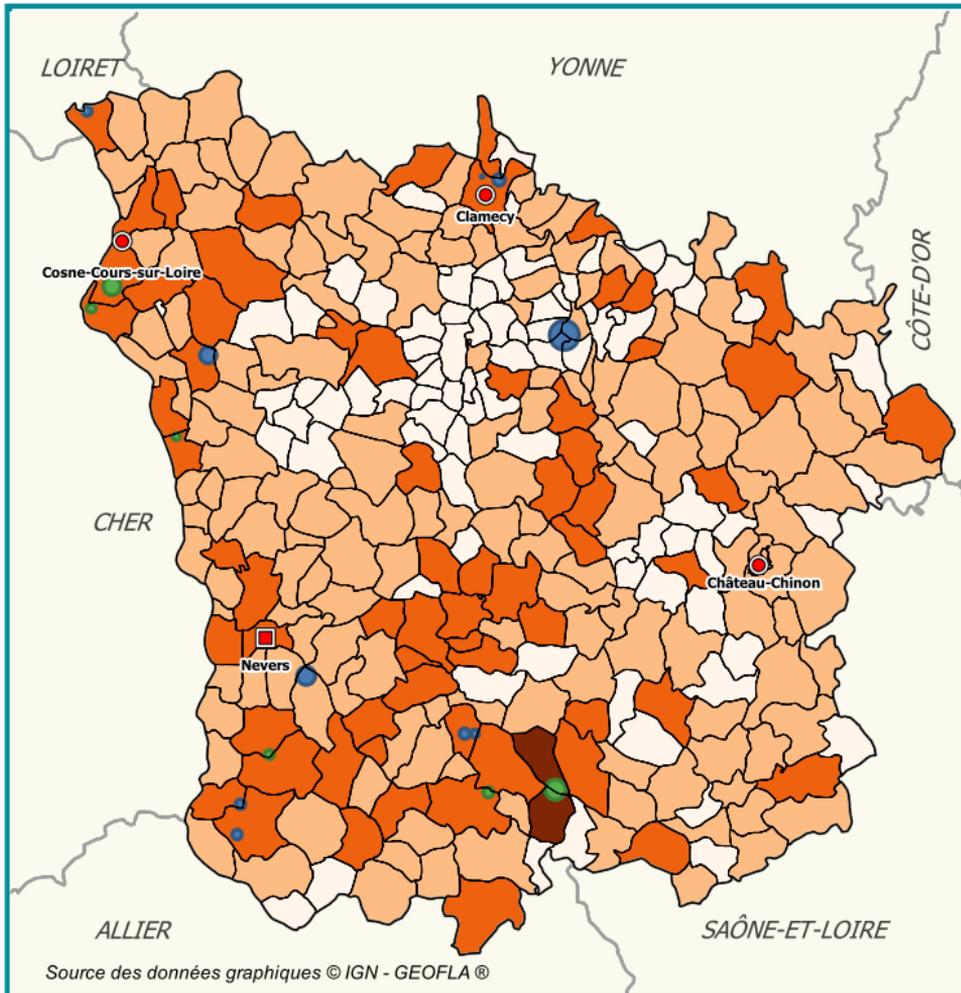
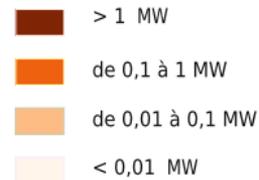
Parcs photovoltaïques au 1^{er} juin 2021

la surface du point est proportionnel à la surface



-  En instruction
-  Autorisé / en production

Puissance solaire photo- voltaïque installée en 2019



Source des données graphiques © IGN - GEOFLA ©

Source : opteer 2019
Alterre BFC d'après les données Enedis

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

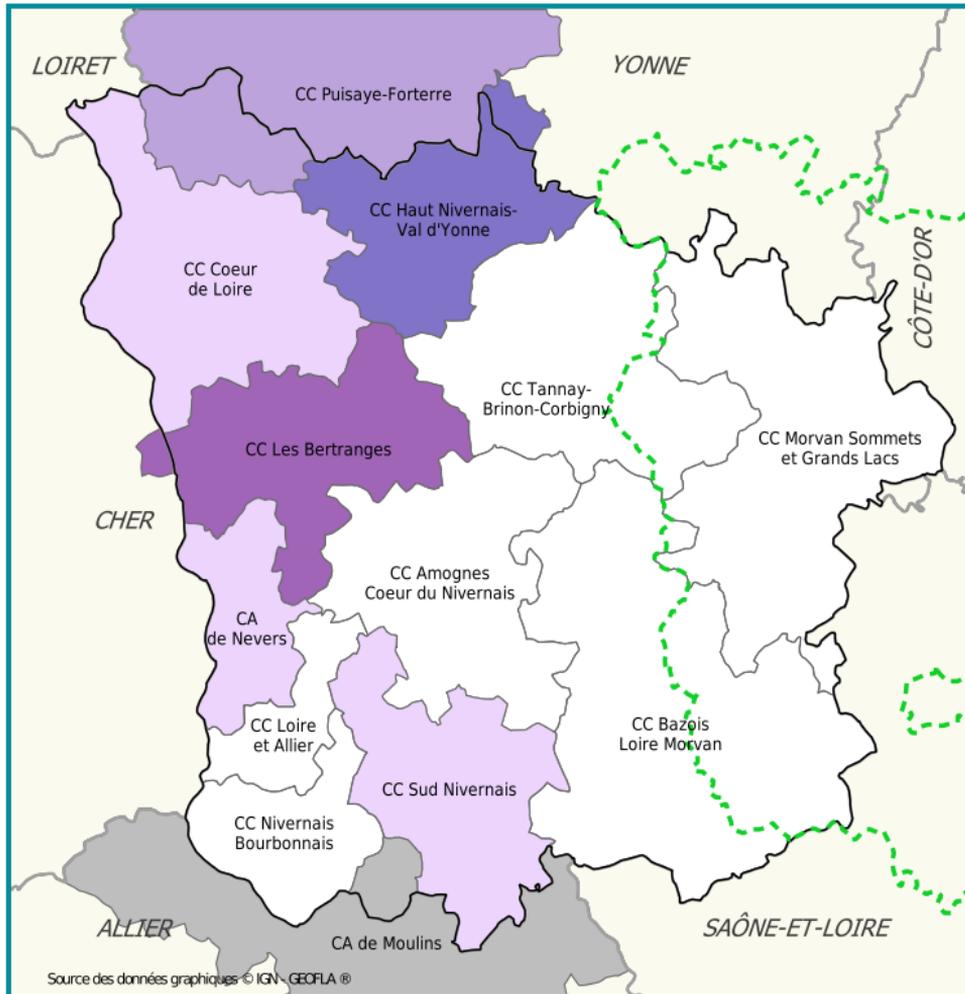
Situation au 1er janvier 2021

PCAET : Le Plan climat air énergie territorial a pour but de développer les énergies renouvelables et maîtriser la consommation d'énergie (obligatoire pour les EPCI de plus de 20 000 hab).

TEPOS : Le Territoire à énergie positive, porté par l'ADEME, met à disposition de l'ingénierie.

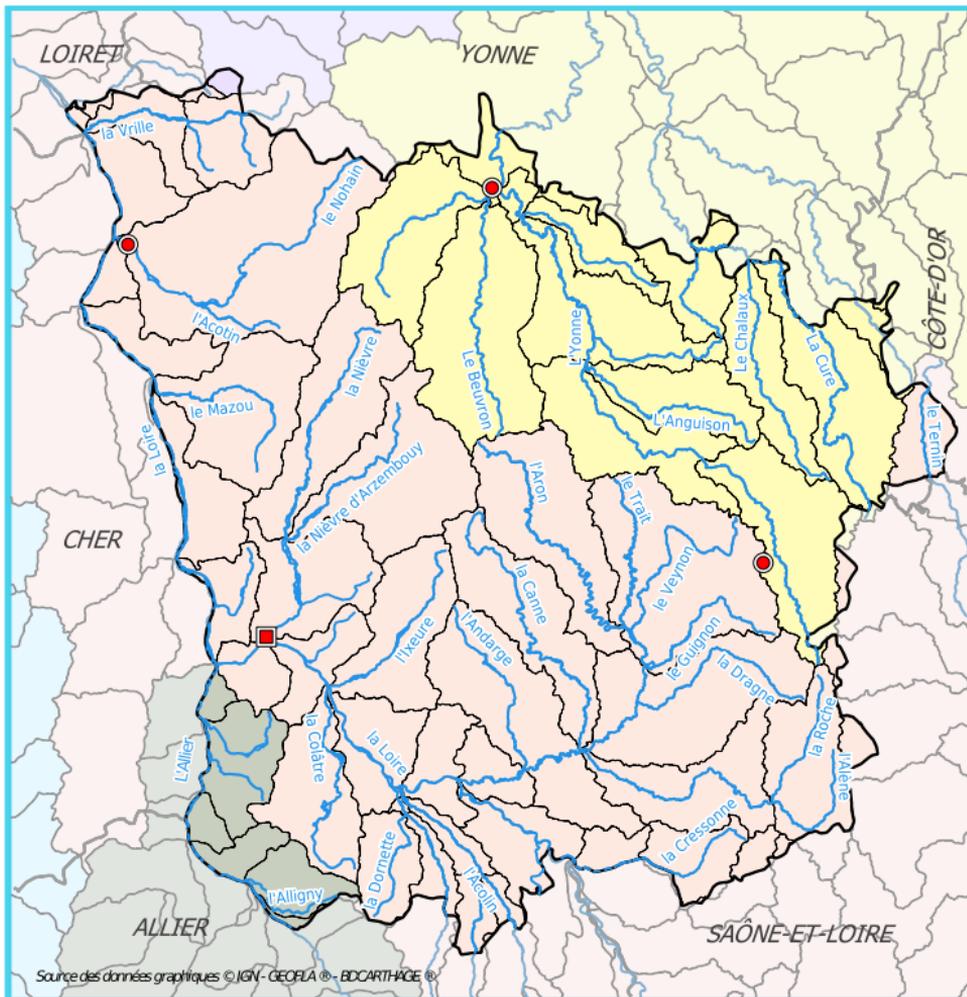
CTE : Le Contrat de transition écologique est un programme d'actions opérationnelles sur 3 ou 4 ans avec des engagements précis.

-  PCAET, TEPOS et CTE
-  PCAET et TEPOS
-  PCAET et CTE
-  TEPOS
-  Non renseigné
-  Parc naturel régional du Morvan



BASSIN VERSANTS ET COURS D'EAU

Un bassin versant se délimite par des lignes de partage des eaux. Ces lignes sont des frontières naturelles dessinées par le relief. Le grand bassin versant d'un fleuve est composé par l'assemblage des bassins versants de ses affluents.



— Cours d'eau principaux

Grand bassin versant :

La Loire

L'Yonne

L'Allier

La Seine

— Bassins versants

COURS D'EAU EN LISTE 1 ET 2

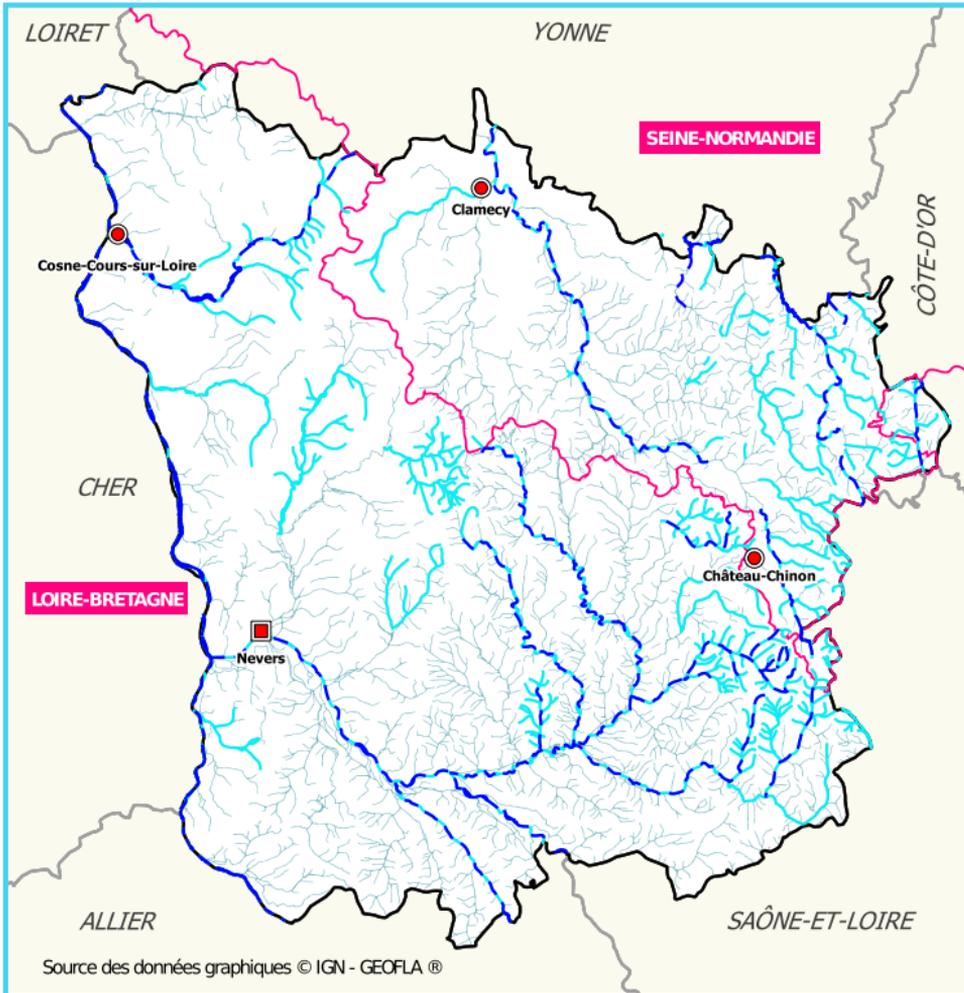
Situation au 1er janvier 2021

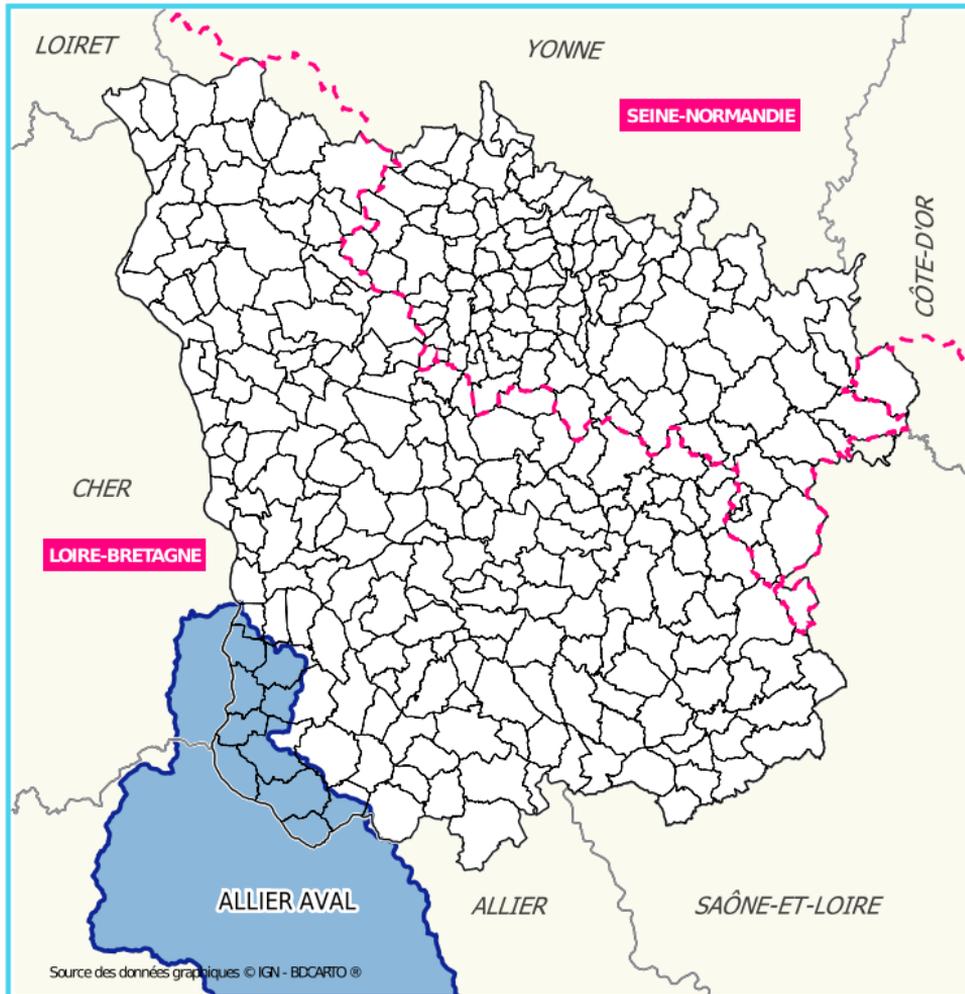
L'article L.214-17 du code de l'environnement introduit les classements des cours d'eau en les adossant aux objectifs de la directive cadre sur l'eau déclinés dans les SDAGE :

- La liste 1 a pour objet de contribuer à l'objectif de non dégradation des milieux aquatiques,
- La liste 2 concerne les cours d'eau ou tronçons de cours d'eau nécessitant des actions de restauration de la continuité écologique.

-  Cours d'eau en liste 1
-  Cours d'eau en liste 2
-  Cours d'eau
-  Limite de bassin

Sources : Arrêtés portant sur les listes 1 et 2 des cours d'eau au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement des bassins Loire-Bretagne et Seine-Normandie





Source des données graphiques © IGN - BDCARTO ®

SDAGE (SAGE)

Situation au 1er janvier 2021

Le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) est un instrument de planification qui fixe pour chaque bassin hydrographique les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau. Il est le cadre de référence des SAGE et est approuvé par arrêté du préfet coordonnateur de bassin :

- du 18/11/2015 pour le bassin Loire-Bretagne,
- du 20/12/2015 pour le bassin Seine-Normandie.

 SAGE approuvé

 Limite de bassin

Source : DDT 58

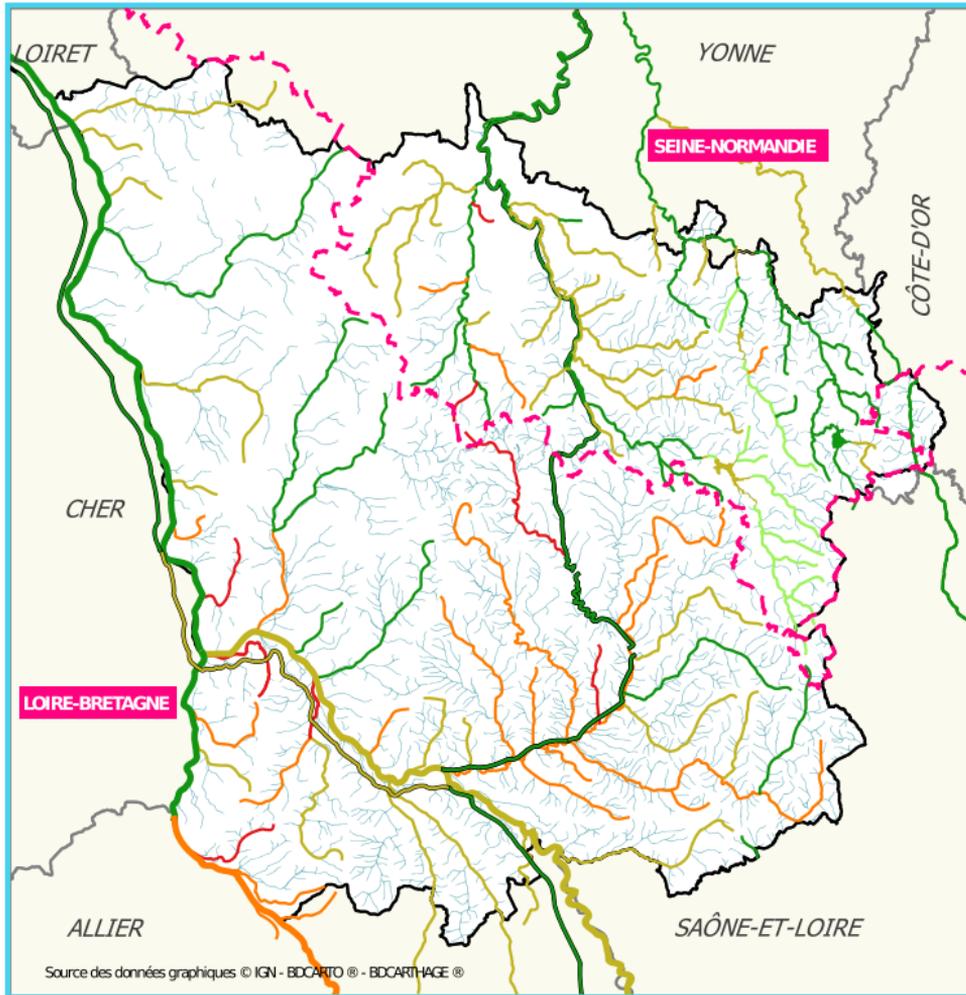
SDAGE (ÉTAT ÉCOLOGIQUE)

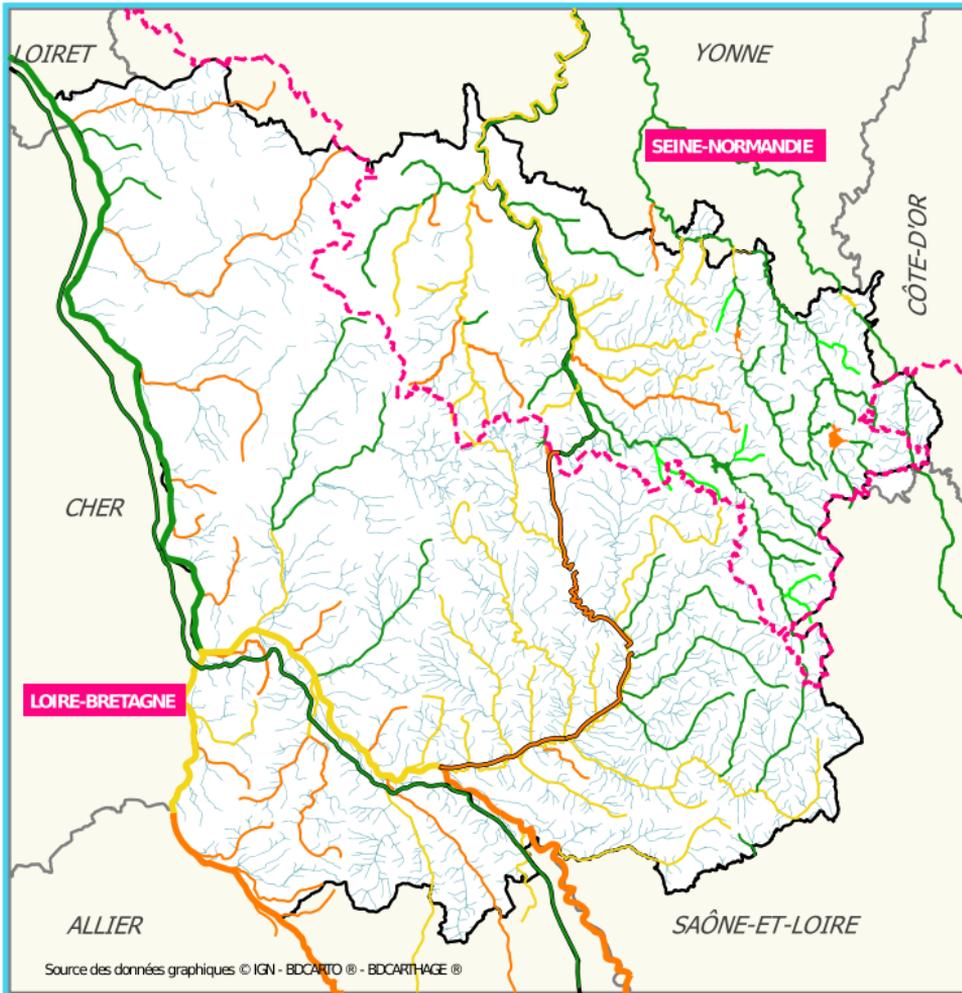
La Directive cadre sur l'eau (DCE) fixe des objectifs et des méthodes pour atteindre le bon état des eaux. L'évaluation de l'état des masses d'eau prend en compte différents paramètres (biologiques, chimiques ou quantitatifs) suivant qu'il s'agisse d'eaux de surface ou d'eaux souterraines.

L'état d'une masse d'eau de surface est défini par son état chimique et écologique.

- Très bon
- Bon
- Moyen
- Médiocre
- Mauvais
- Canaux
- Limite de bassin

Données issues des SDAGEs des Bassins Loire-Bretagne et Seine-Normandie (Etat des lieux DCE 2019)





SDAGE (OBJECTIFS)

Situation au 1er janvier 2021

Dans le respect de la Directive cadre sur l'eau et de la Loi sur l'eau, des objectifs environnementaux pour chaque masse d'eau (tronçons de cours d'eau, plan d'eau...) sont définis.

Objectifs d'état écologique des masses d'eaux superficielles

- Très bon état 2015
- Bon potentiel / bon état 2015
- Bon potentiel / bon état 2021
- Bon potentiel / bon état 2027
- Canaux
- Limite de bassin

Données issues des SDAGE des Bassins Loire-Bretagne et Seine-Normandie pour la période 2016-2021

CONTRATS TERRITORIAUX

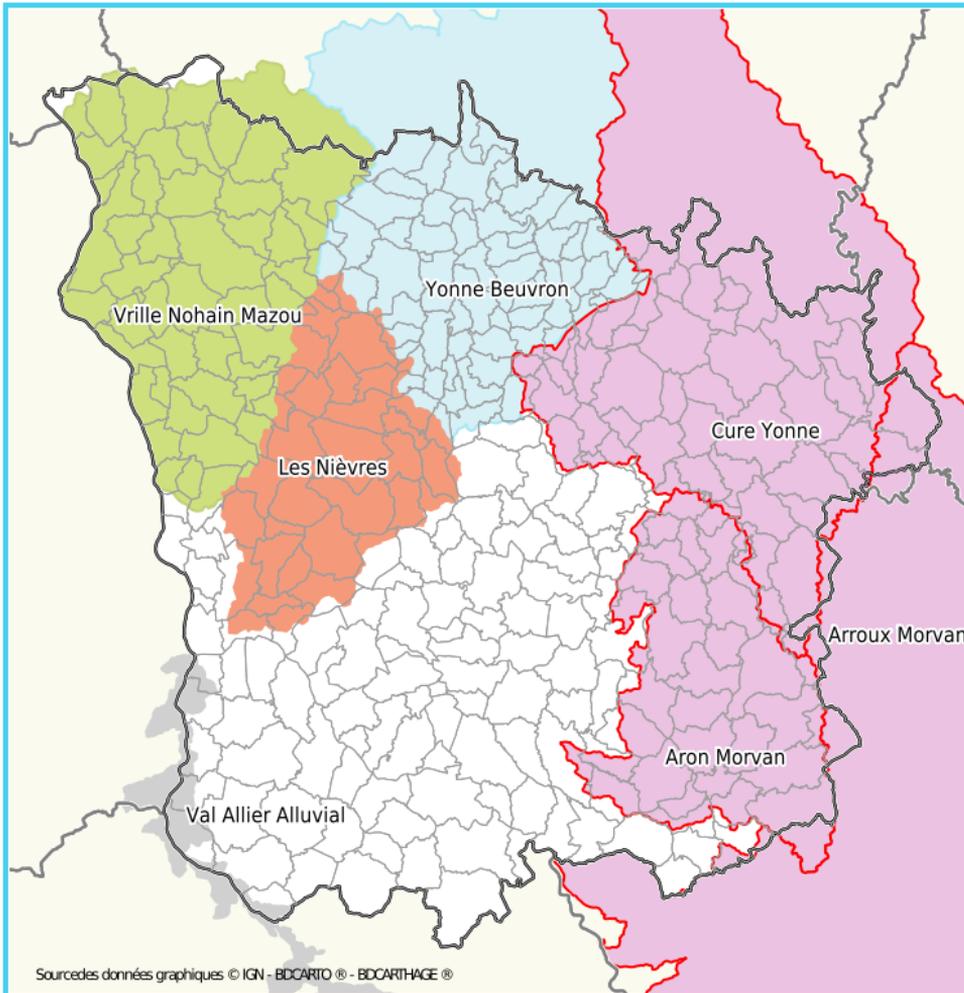
Situation au 1er janvier 2021

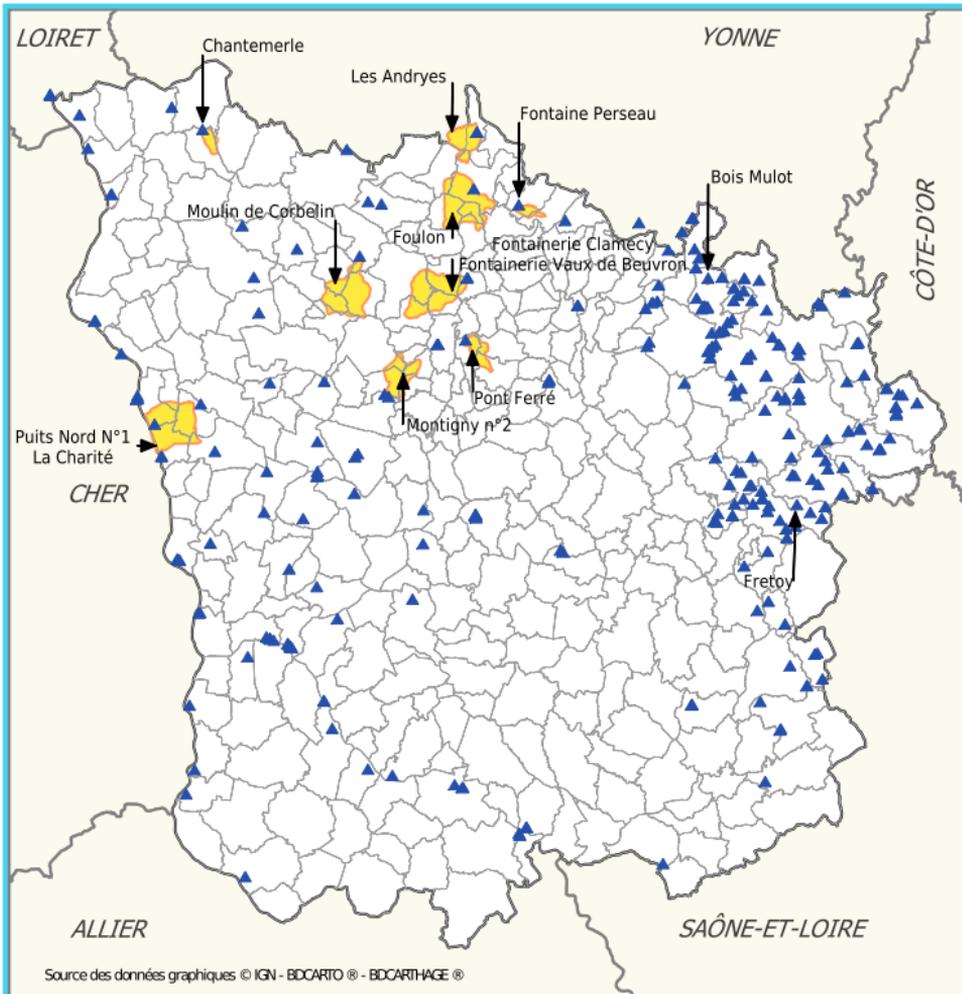
Le contrat territorial est un outil financier proposé par les Agences de l'eau dans le but de réduire les différentes sources de pollution ou de dégradation physique des milieux aquatiques. Il permet d'intégrer l'ensemble des enjeux locaux mis en avant par l'état des lieux de la DCE et peut concerner une ou plusieurs thématiques.

Son échelle d'intervention concerne le bassin versant ou l'aire d'alimentation de captage.

Structures porteuses

-  C.C. Coeur de Loire
-  Synd. mixte Yonne Beuvron
-  C.C. Les Bertanges
-  PNR Morvan
-  Établissement public de la Loire





Source des données graphiques © IGN - BDCARTO® - BDCARTHAGE®

CAPTAGES

(ALIMENTATION EAU POTABLE)

Situation au 1er janvier 2021

Liste des captages prioritaires

Nom	Commune
Montigny n°2	Giry
Puits nord n°1 de la Charité/Loire	Mesves-sur-Loire
Les Andryes	Surgy
Fontainerie Clamecy et Fontainerie Vaux de Beuvron	Beuvron
Foulon	Clamecy
Chantemerle	Bitry
Fontaine Perseau	Dornecy
Pont Ferré	Brinon-sur-Beuvron
Moulin de Corbelin	La Chapelle-Saint-André
Bois Mulot	Saint-Martin-du-Puy
Fretoy	Lavault-de-Fretoy

 Aire d'alimentation de captage

 Points de prélèvement pour l'alimentation en eau potable publique

Source : ARS Bourgogne Franche-Comté

NITRATES

Situation au 1^{er} septembre 2021

La directive 91/676/CEE demande de mettre en place une série de mesures visant à protéger les eaux des nitrates d'origine agricole au sein des zones vulnérables.

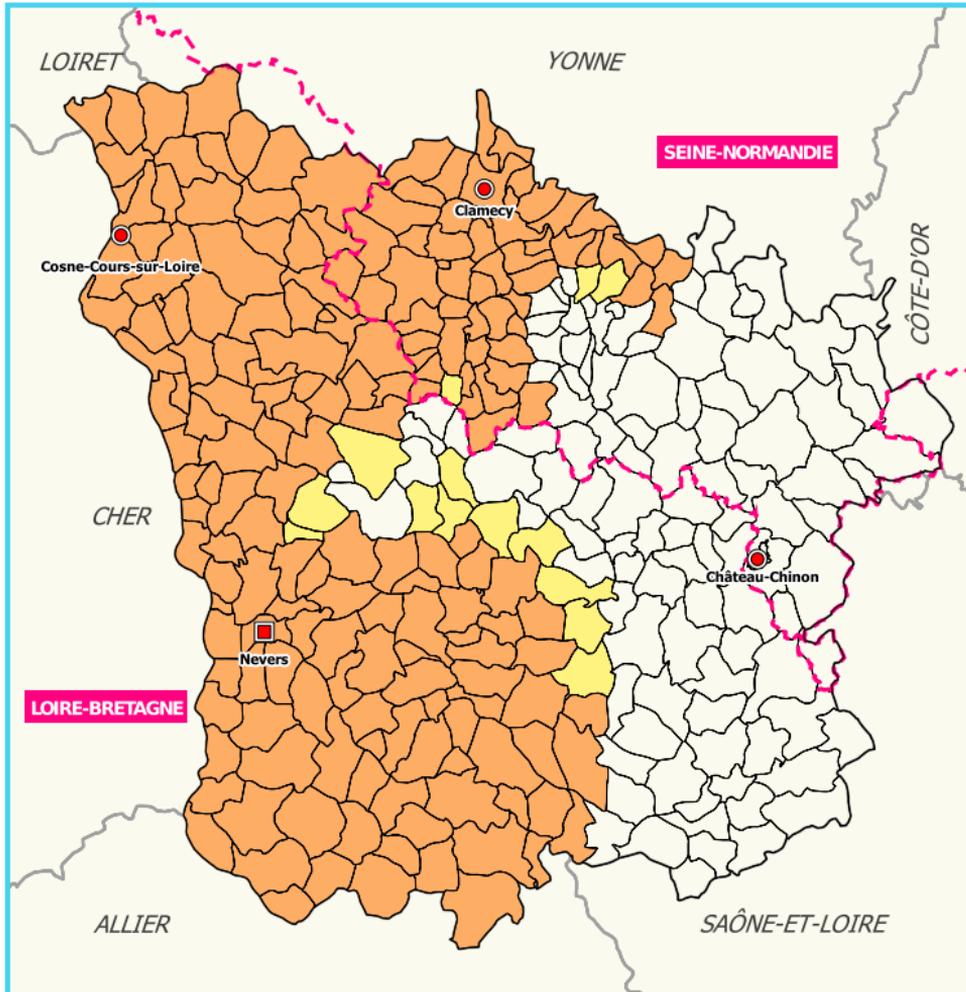
Les zones vulnérables sont définies sur la base des résultats de campagnes de surveillance via un arrêté du préfet coordonnateur de bassin.

Zones vulnérables en vigueur suite à la 7^{ème} campagne de surveillance nitrates

Commune :

- désignée totalement
- désignée partiellement
- Limite de bassin

Sources : Arrêtés portant désignation des zones vulnérables dans les bassins de Loire-Bretagne (30/08/2021) et de Seine-Normandie (04/08/2021)



4 sites Natura 2000 Directive "Oiseaux"

- Bocage, forêt et milieux humides des Amognes et du bassin de la Machine
- Val d'Allier Bourbonnais⁽¹⁾
- Val de Loire Nivernais
- Vallée de la Loire et de l'Allier entre Cher et Nièvre⁽¹⁾

63 sites classés et inscrits

au titre de la "loi de 1930 relative à la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque"

24 sites classés

39 sites inscrits

9 sites Natura 2000 Directive "Habitats Faune et Flore"

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Vallée de la Loire et de l'Allier entre Cher et Nièvre⁽¹⁾ • Bocage, forêts et milieux humides du Sud Morvan • Bocage, forêt et milieux humides des Amognes et du bassin de la Machine • Cavités à chauves-souris en Bourgogne⁽¹⁾ • Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne⁽¹⁾ | <ul style="list-style-type: none"> • Complexe des étangs du Bazois • Milieux humides, forêts, pelouses et habitats à chauves-souris du Morvan⁽¹⁾ • Pelouses calcicoles et falaises des environs de Clamecy • Val de Loire Nivernais |
|--|--|

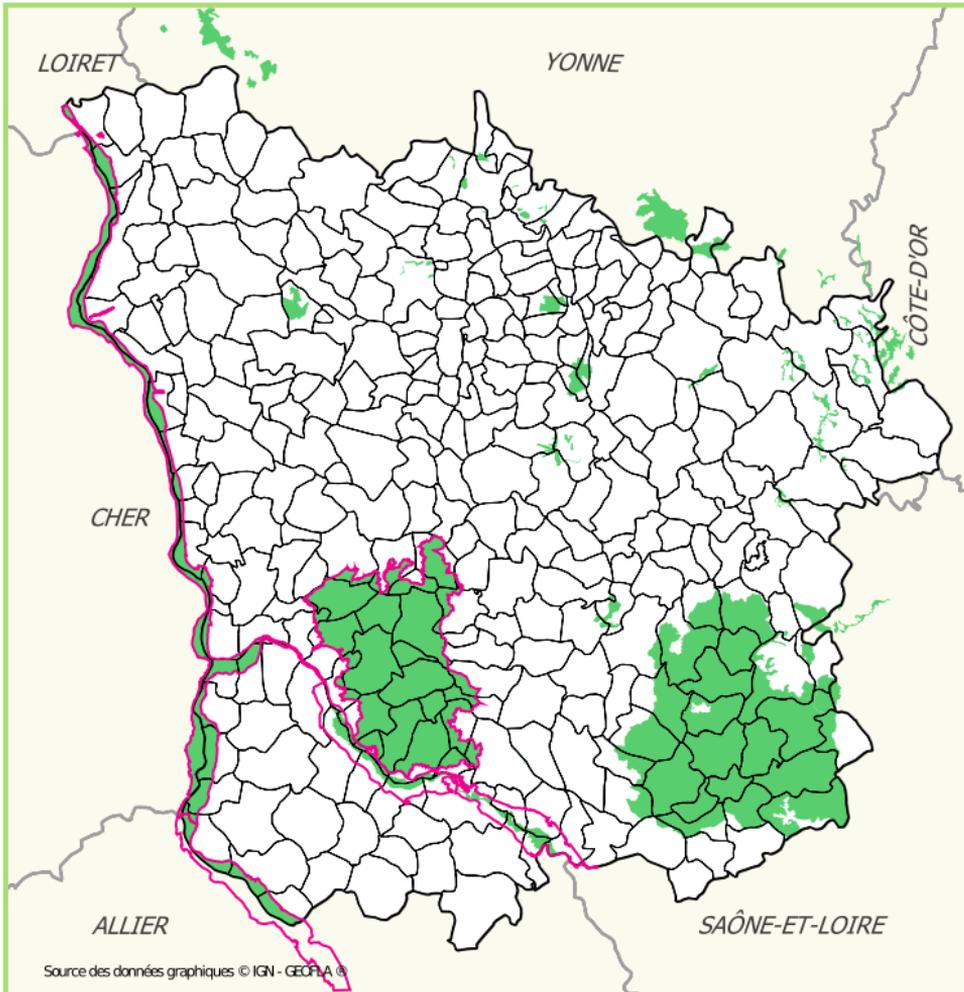
(1) Emprise sur des départements limitrophes

Sources : DDT 58/SEFB - DREAL BFC/SBEP

NATURA 2000

Situation au 11 mars 2021

Le réseau des sites Natura 2000 a pour objectif de contribuer à la préservation de la diversité biologique sur le territoire. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvage.

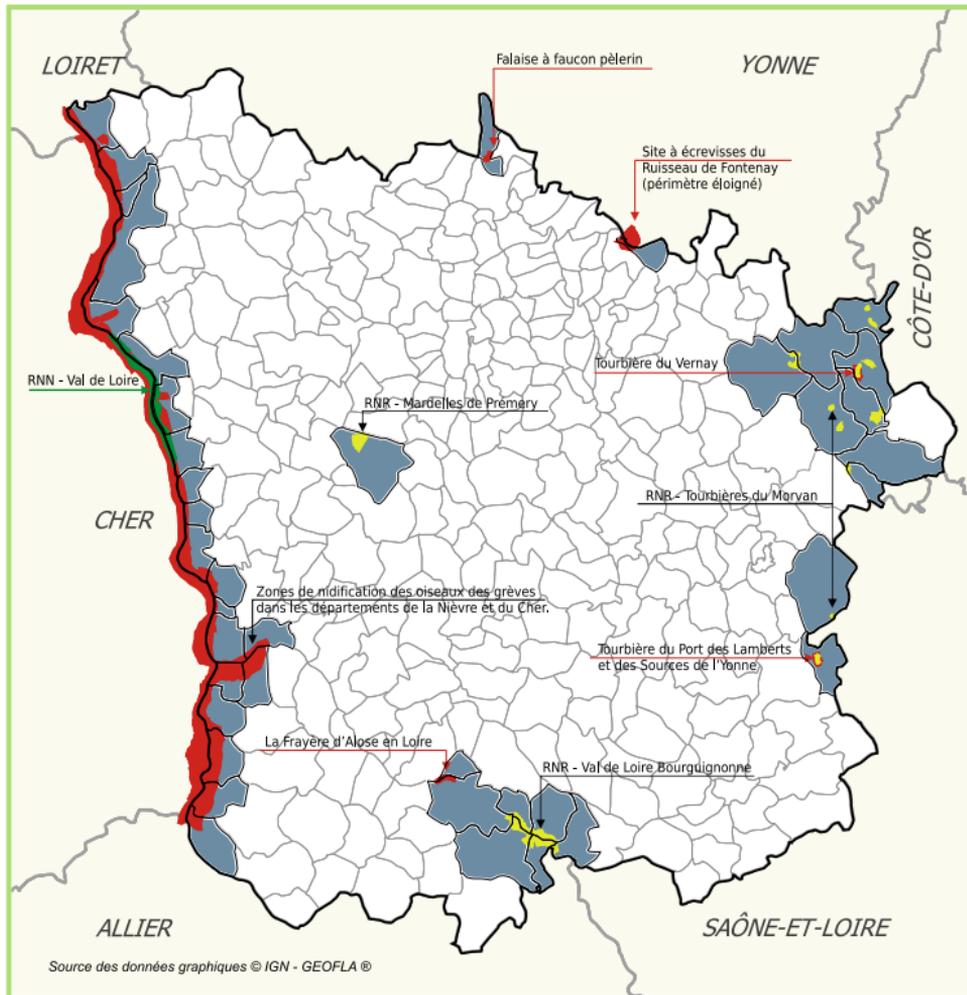


Source des données graphiques © IGN - GEOPLA ©

 Directive "Habitats" Faune-Flore
Zone spéciale de conservation

 Directive "Oiseaux"
Zone de protection spéciale

Sources : Inventaire national du patrimoine naturel



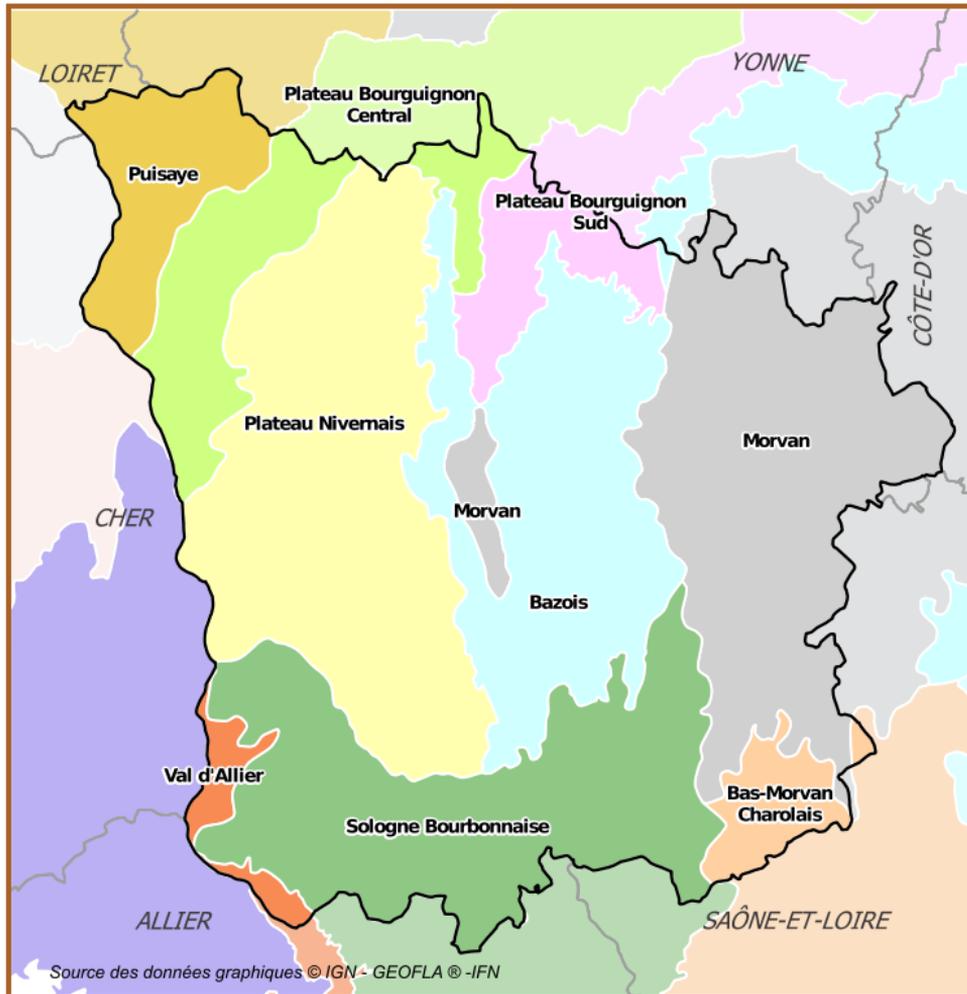
PROTECTION RÉGLEMENTAIRE

Situation au 1er janvier 2021

Réserves naturelles et Arrêtés préfectoraux de protection de biotope.

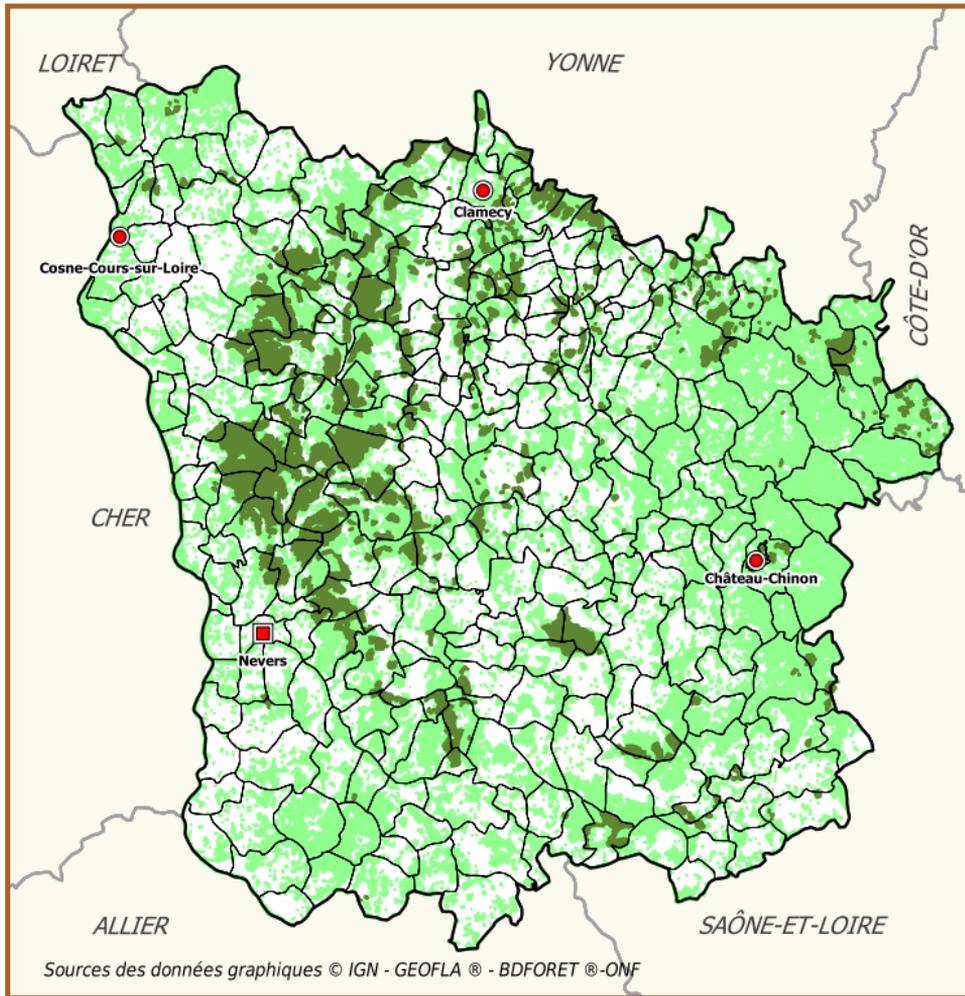
-  Réserve naturelle régionale RNR (3)
-  Réserve naturelle nationale RNN (1)
-  Arrêtés de protection du biotope APB (6)
-  Communes concernées

RÉGIONS FORESTIÈRES



Les régions forestières ont été définies par l'inventaire forestier (IFN), afin d'identifier des zones homogènes du point de vue des types de forêts ou de paysages sur la base de conditions physiques dominantes (climat, sol, relief).

Source : Inventaire forestier national 2002



FORÊTS PUBLIQUES ET PRIVÉES

Situation au 1er janvier 2021

Les forêts publiques sont soumises au régime forestier et gérées par l'Office national des forêts (ONF). Les forêts privées appartiennent à des propriétaires ou des groupements privés.

Part des surfaces boisées :

- France mét. : 31 %
- Région BFC : 37 %
- Nièvre : 35 %

-  Forêts publiques
-  Forêts privées

La surface forestière 2014

Source : IGM-campagne 2005-2014

(en milier d'hectares)	Nièvre	Région BFC	France
Surface Boisée	233	1 728	15 929
<i>dont forêt publique</i>	21 %	40 %	25 %
dont forêt de production : feuillus	176	1 237	9 884
dont forêt de production : conifères	32	210	3 069
dont forêt de production : mixte	13	181	1 737

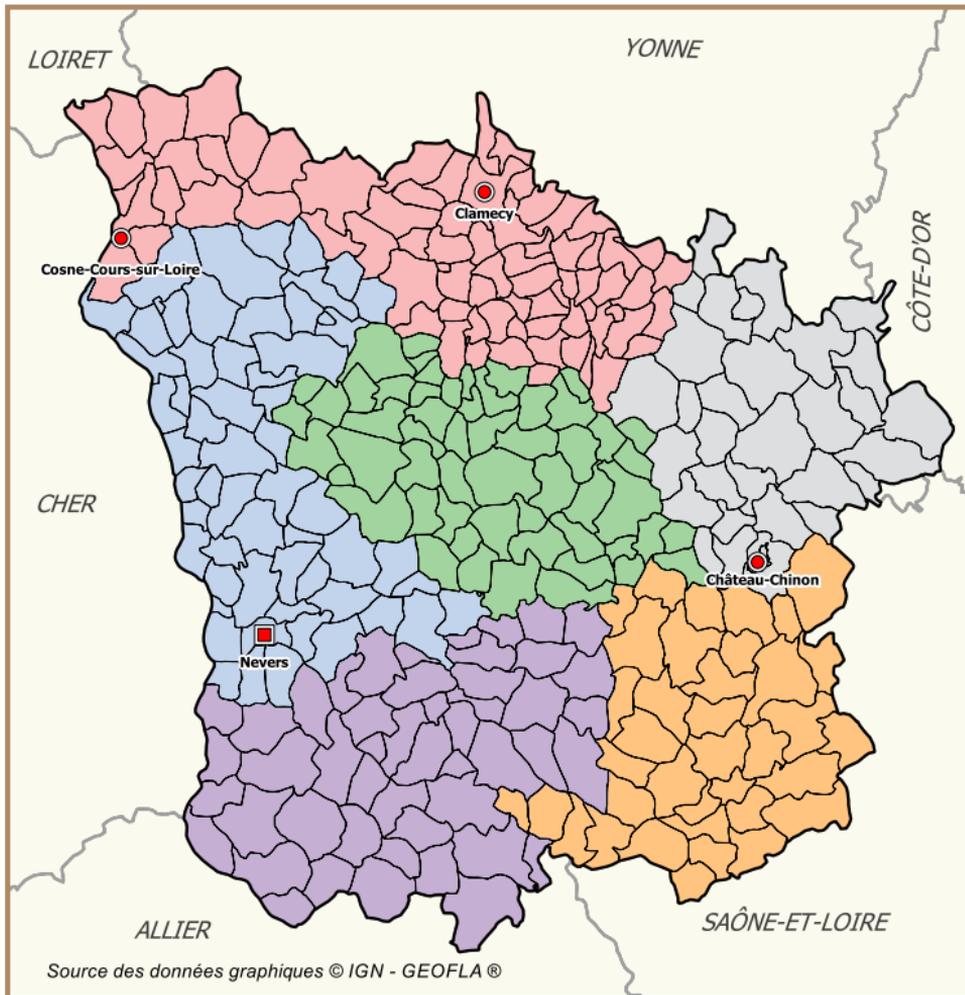
La récolte de bois 2019

Source : Agreste-enquêtes exploitations forestières-2019

m ³ rond ⁽¹⁾	Nièvre	Région BFC	France
Bois d'œuvre	481 583	3 107 410	19 558 113
<i>dont bois certifié ⁽²⁾</i>	48 %	49 %	54 %
Bois de trituration	152 089	1 035 628	9 854 264
<i>dont bois certifié ⁽²⁾</i>	55 %	53 %	60 %
Autres bois d'industrie	15 991	96 248	677 857
Bois énergie commercialisé	131 949	790 007	8 061 291
<i>dont bois certifié ⁽²⁾</i>	50 %	50 %	51 %

⁽¹⁾ **m³ rond** : mesuré sur écorce avant transformation

⁽²⁾ **certification PEFC** : promouvoir la gestion durable de la forêt



Source des données graphiques © IGN - GEOFLA ®

LIEUTENANTS DE LOUVETERIE

Situation au 1er janvier 2021

Territoire d'intervention des lieutenants de louverie.

Les lieutenants de louverie sont les conseillers techniques en matière de régulation des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts. Ils constatent les infractions à la police de la chasse dans leurs circonscriptions.

Sources : Arrêté préfectoral n°58-2019-12-30-004 du 30/12/2019 pour la période 2020-2024

Prélèvements de grands gibiers et dégâts de gibiers

Campagne cynégétique	dégâts de gibiers			prélèvements sangliers	prélèvements cerfs	prélèvements chevreuils
	surfaces cultures	surfaces prairies	coût total			
2019/2020	746 ha	2 843 ha	860 467 €	8 431	576	7 181
2018/2019	385 ha	5 301 ha	1 190 830 €	7 195	549	6 688
2017/2018	411 ha	1 596 ha	623 471 €	5 438	524	7 572
2016/2017	557 ha	1 911 ha	682 740 €	4 445	661	7 636
2015/2016	395 ha	1 521 ha	586 635 €	4 488	746	7 619

Source : Fédération départementale des chasseurs 58- DDT 58

Les superficies 2019 (en ha)

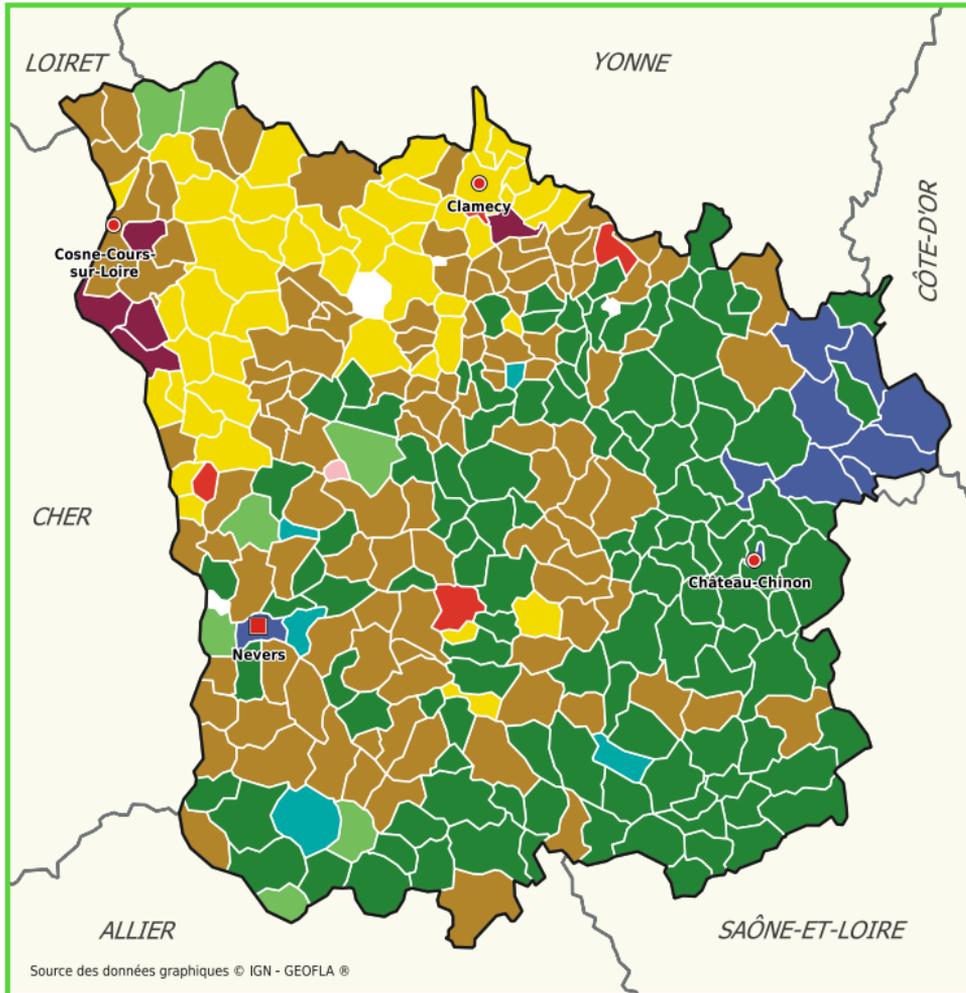
	Nièvre		Bourgogne Franche-Comté		France	
SAU⁽¹⁾	393 848	57 %	2 557 011	53 %	28 621 186	52 %
<i>dont</i>						
<i>Terres arables⁽²⁾</i>	172 933	25 %	1 284 004	27 %	17 938 402	33 %
<i>STH⁽³⁾</i>	211 800	31 %	1 210 410	25 %	9 545 750	17 %
<i>Vignes</i>	1 577	0,2 %	35 560	0,7 %	794 336	1,4 %
Surfaces Boisées	237 816	35 %	1 786 601	37 %	17 006 148	31 %
Autres	55 620	8 %	462 451	10 %	9 281 353	17 %
Superficie totale	687 284	100 %	4 806 063	100 %	54 908 687	100 %

Sources : Agreste- Statistique agricole annuelle 2019

(1) **SAU** : surface agricole utilisée

(2) **Terre arable** : terre qui peut être labourée et cultivée

(3) **STH** : surface toujours en herbe, y compris hors exploitations agricoles



Orientation technico-économique des exploitations agricoles à l'échelle communale. (OTEX)

L'OTEX est un indicateur de spécialisation économique des exploitations agricoles découlant d'un calcul lié aux revenus attachés à chaque production agricole dans chaque exploitation.

Orientation technico-économique calculée à la commune

- Bovins mixtes
- Bovins viandes
- Grandes cultures
- Maraichage - Horticulture
- Granivores
- Autres herbivores
- Polycultures - polyélevages
- Porcins
- Vignes
- Sans siège d'exploitation

Source : Recensement agricole 2010

LES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Evolution du nombre d'exploitations

(exploitations)	Nièvre	Région BFC	France
1970	9 894	93 607	1 587 639
1979	7 748	71 850	1 262 669
1988	6 418	57 650	1 016 755
2000	4 386	39 313	663 807
2010	3 476	30 068	489 977
2016	3 211	26 404	437 416

Sources : Agreste- enquête structure des exploitations agricoles 2016

Moyennes et grandes exploitations 2016

2016	2 429	20 420	300 121
évolution 2010-2016	- 4,2 %	- 4,4 %	- 3,9 %

Sources : Agreste- enquête structure des exploitations agricoles 2016

Exploitations en agriculture bio ou en conversion

2019	233	2 583	44 403
------	-----	-------	--------

Source : Agence bio 2019

Exploitations moyennes et grandes : Exploitations agricoles dont la production brute standard (PBS) est supérieure ou égale à 25 000 € SAU : la surface agricole utilisée est la surface des terres dédiées à une activité agricole.

Part des exploitations selon la SAU

(exploitations)	Nièvre	Région BFC	France
moins de 20 ha	6 %	20 %	20 %
de 20 ha à 50 ha	5 %	7 %	20 %
de 50 ha à 100 ha	21 %	22 %	28 %
de 100 ha à 200 ha	42 %	35 %	25 %
200 ha et plus	26 %	16 %	7 %
SAU Moyenne	158 ha	119 ha	86 ha

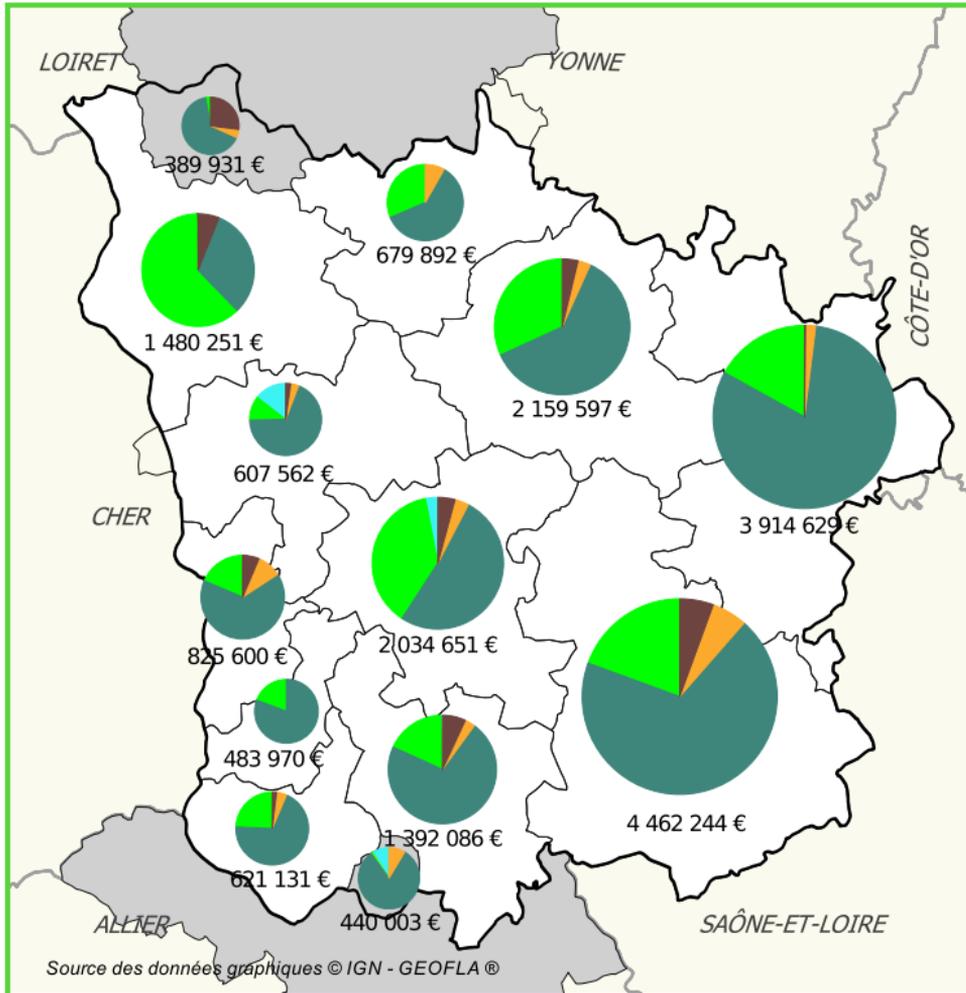
Sources : Agreste- enquête structure des exploitations agricoles 2016

Forme juridique des exploitations

Exploitations individuelles	2 090	14 943	277 974
Formes sociétaires	1 121	11 461	159 442
Total	3 211	26 404	437 416

Sources : Agreste- enquête structure des exploitations agricoles 2016

PCAE 2014-2020



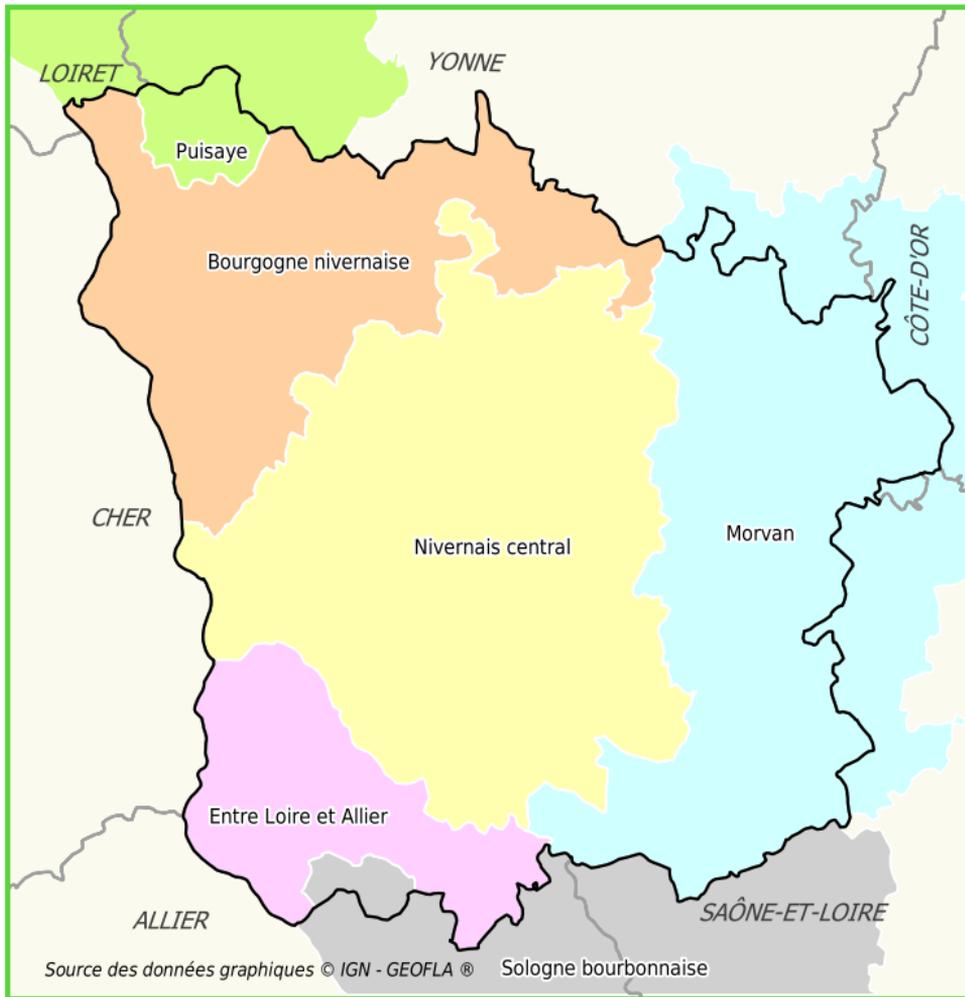
Source des données graphiques © IGN - GEOFLA®

Le Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles 2015-2020 (PCAE) a pour objectif d'aider les investissements de modernisation des exploitations agricoles. Il est décliné dans les programmes de développement rural régionaux dont les Régions sont autorités de gestion autour de 4 priorités : modernisation des exploitations d'élevage, recherche de la performance économique et environnementale, amélioration de la performance énergétique, encouragement des projets s'inscrivant dans une démarche agro-écologique. Les financeurs principaux sont l'Etat, les régions et l'Union européenne, les agences de l'eau et les conseils départementaux.

Subventions accordées par EPCI et type d'actions

- Agriculture durable
- Gestion des effluents
- Performance énergétique
- Modernisation classique élevage
- Transformation et commercialisation

Source : DDT de la Nièvre



Source des données graphiques © IGN - GEOFLA ® Sologne bourbonnaise

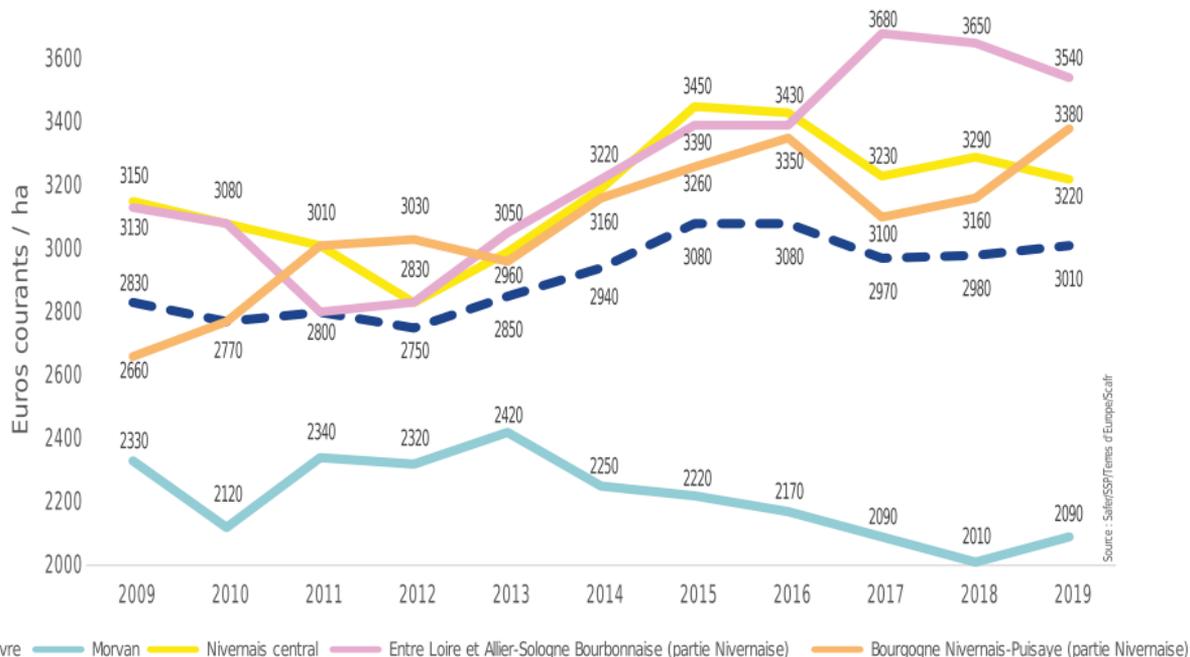
RÉGIONS AGRICOLES

Les régions agricoles et petites régions agricoles ont été définies en 1946 pour mettre en évidence des zones agricoles homogènes. La petite région agricole est constituée par le croisement du département et de la région agricole.

Sources : INSEE

VALEUR VÉNALES DES TERRES AGRICOLES

Prix des terres et prés libres de plus de 70 ares par régions agricoles



L'observatoire du marché foncier rural établi par les Safer s'appuie sur l'ensemble des notifications de projet de ventes que les notaires sont tenus d'adresser aux Safer en vertu du code rural. Les prix indiqués, à l'exception des vignes, sont calculés sur la base des valeurs de transactions et reflètent la valeur du marché.

LES PRODUCTIONS ANIMALES

Cheptel en 2019

(en milliers de têtes)	Nièvre	Bourgogne-Franche-Comté	France
Bovins	335 906	1 884 608	18 050 754
Porcins	15 590	227 380	13 068 251
Ovins	69 200	321	6 939 707
Volailles	nd	9 804	248 480
Ruches	nd	67 500	998 021

Production en 2019

Animaux engraisés pour l'abattage (sortie des élevages)

(en Tonnes équivalent carcasse sauf mention contraire)	Nièvre	Bourgogne-Franche-Comté	France
Bovins	12 384	105 042	1 399 671
Porcins	2 520	38 919	2 163 689
Ovins	1 463	5 646	101 299
Volailles	nd	62 579	1 809 499

Livraisons de lait

Lait de vache (en milliers de litres)	15 576	1 585 875	23 812 955
---------------------------------------	--------	-----------	------------

nd : donnée non disponible

LES PRODUCTIONS VÉGÉTALES

63

Les productions végétales récoltes 2019

	Surface en ha			Rendement (q/ha)		
	Nièvre	Bourgogne-Franche-Comté	France	Nièvre	Bourgogne-Franche-Comté	France
Céréales	105 400	766 130	9 378 794	64	67	76
Oléagineux	18 550	183 635	1 906 619	18	25	28
Protéagineux	3 940	27 665	241 582	32	35	37
Fourrages annuels	9 830	71 790	1 724 053	48	83	113
Total prairies	241 400	1 391 360	12 695 966	33	37	42
Pommes de terres	65	850	162 078	390	340	420
Lentilles	695	4 526	35 518	8	8	13
Fruits (cassis, cerises)	0	790	10 464	0	48	79

La production de vin (en hectolitres)

	Nièvre	Région BFC	France
Vin blanc	85 692	961 516	19 157 662
dont AOP	82 298	942 587	6 708 531
Vin rouge ou rosé	3 971	439 436	6 939 707
dont AOP	2 195	425 657	248 480

Aides payées aux exploitations au titre de la campagne 2019

(exploitations)	Nièvre		Bourgogne-Franche-Comté	
	nb de bénéficiaires	Montant en K€	nb de bénéficiaires	Montant en K€
1er pilier Aides découplées	2 446	71 737	18 597	488 630
dont paiement de base	2 446	37 950	18 597	253 126
dont paiement vert	2 445	26 555	18 589	176 951
Aides couplées animales	1 647	20 537	10 971	90 133
Aides couplées végétales	691	1 901	5 821	14 006
2ème pilier indemnités compensatoires d'handicap naturel	1 463	15 494	10 312	120 596

Sources : Agreste- compte de l'agriculture 2019 (ajusté)

Actions sur les structures

(dossiers engagés en 2019)	Nièvre	BFC
Aides à l'installation	35	407
Prêts Bonifiés	0	2
Investissements dans les bâtiments	113	723
Investissements en faveur de l'agriculture durable	68	226

Sources : Agreste- Agence de services et paiement

Résultats départementaux 2019

Montant hors subvention en million €	Nièvre	BFC	France
Production végétale	266,1	3 023,8	43 376,4
Production animale	190,2	1 840,1	26 833,6
Production de service	29,8	207,6	4 895,2
Production totale	486,1	5 071,5	75 105,1

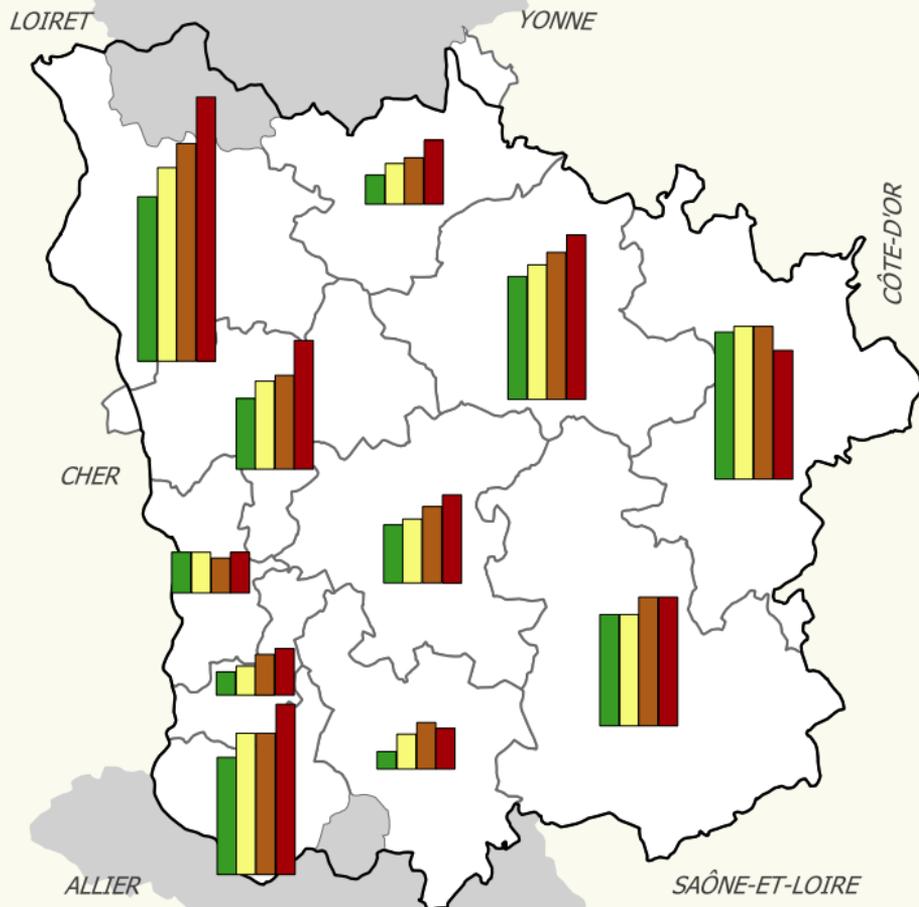
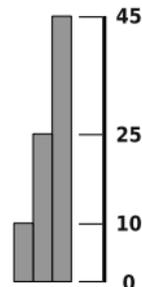
Sources : Agreste- compte de l'agriculture 2019 (ajusté)

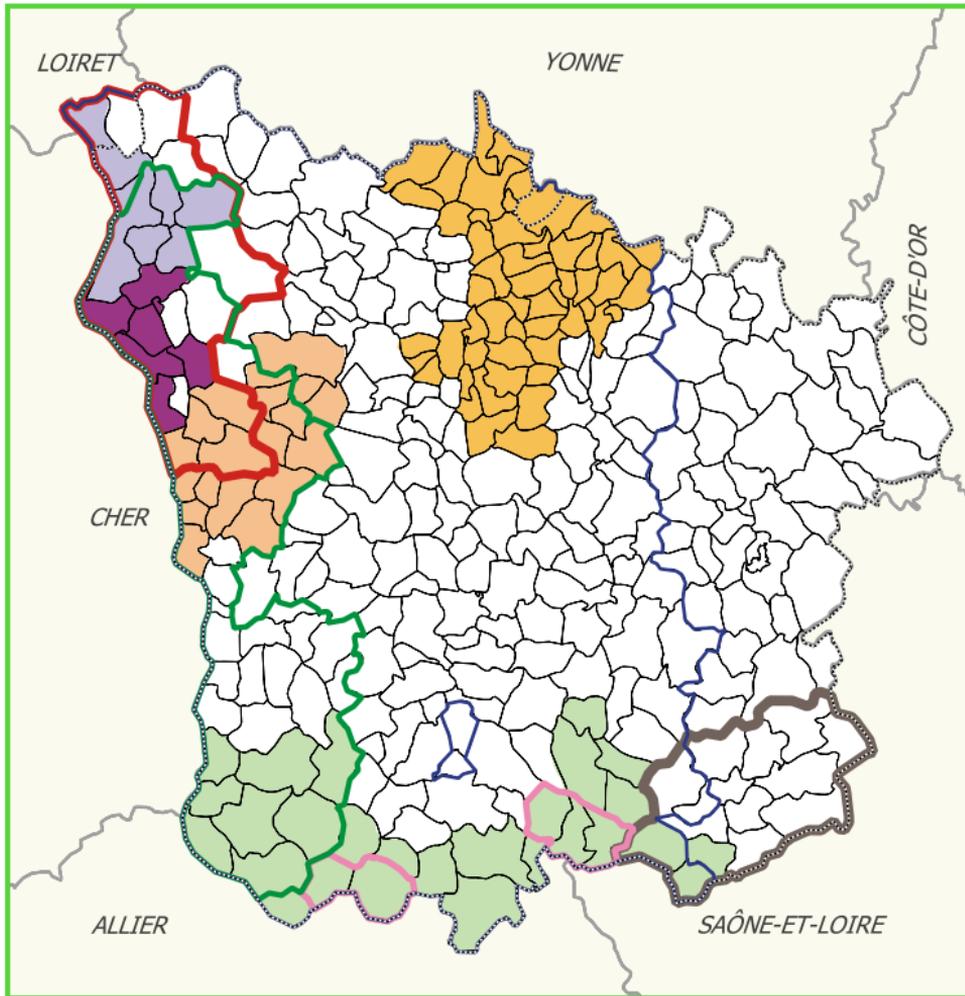
Aides à l'installation : dotations jeunes agriculteurs, **Prêts bonifiés** : autorisations de financement,

AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Évolution du nombre d'exploitations en agriculture biologique par EPCI.

Nombre d'exploitations en agriculture biologique





AOP ET IGP

Situation au 1er janvier 2021

Appellation d'Origine Protégée (AOP) et Indication Géographique Protégée (IGP)

AOP (Appellation d'origine protégée)

-  Chavignol
-  Boeuf Charolais du Bourbonnais
-  Vin du côteau du Giennois
-  Vin de Pouilly-sur-Loire et Pouilly-Fumé ou blanc fumé de Pouilly

IGP (Indication Géographique Protégée)

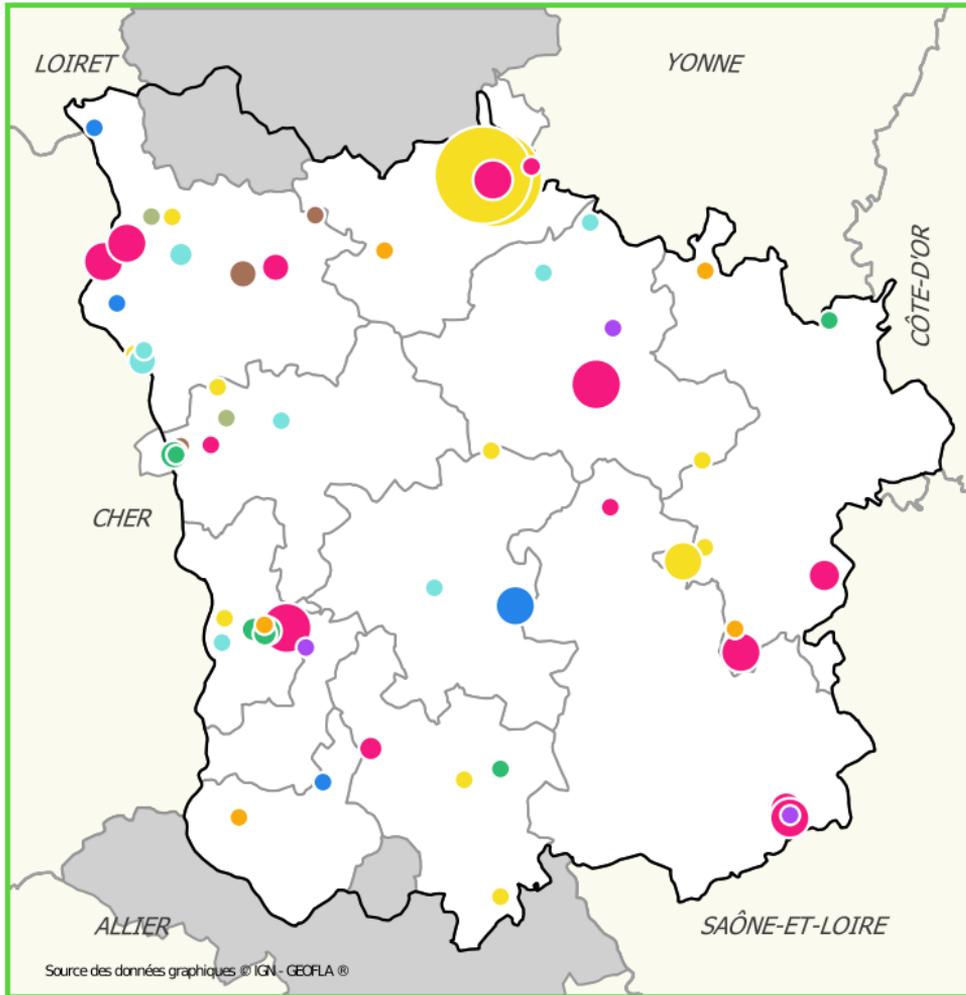
-  Volailles du Berry
-  Porc d'Auvergne
-  Vin côte de la Charité
-  Vin côteau de Tannay
-  Volailles d'Auvergne, Boeufs et agneaux du Bourbonnais
-  Moutarde de Bourgogne
-  Charolais de Bourgogne

Sur l'ensemble du département :

- Moutarde de Bourgogne - stockage graines et production pâte de moutarde,
- Volailles de Bourgogne
- Vin du val de Loire

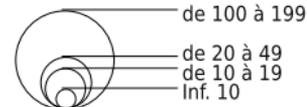
Source : INAO

INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES



Source des données graphiques © IGN - GEOFLA ®

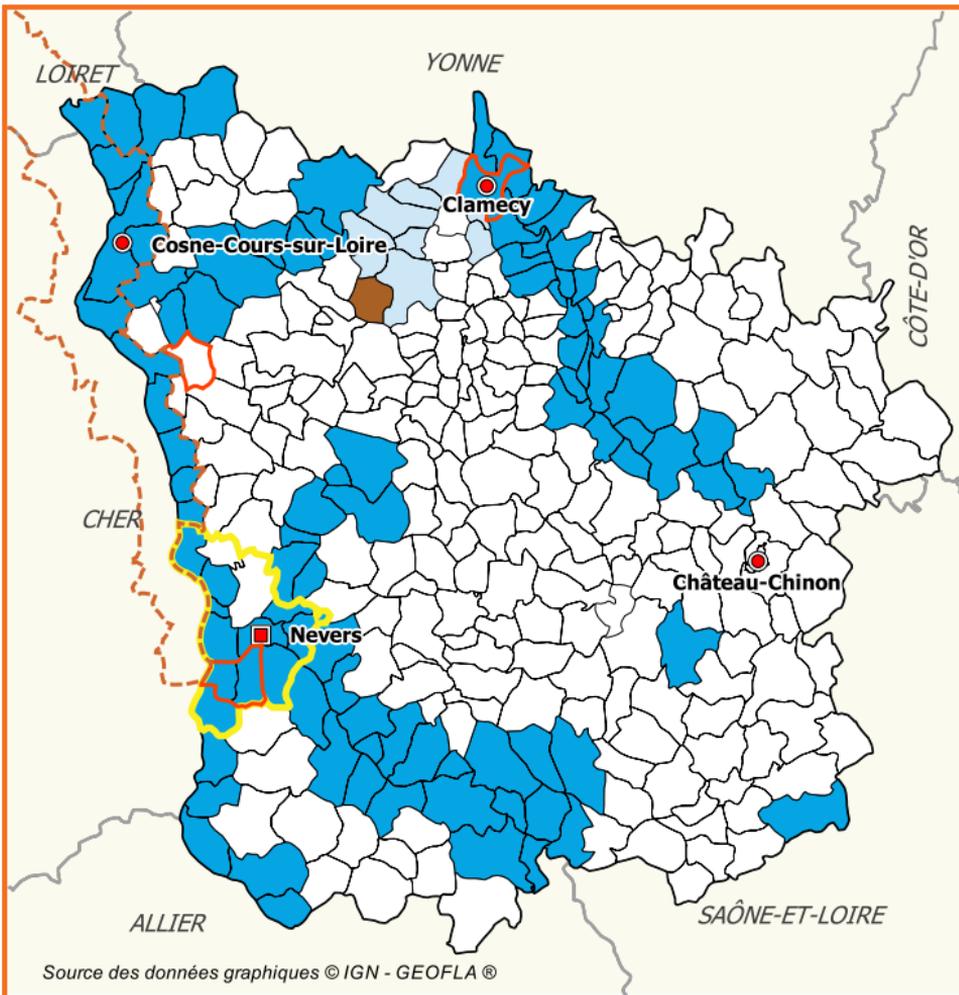
Tranche d'effectif de l'établissement



Catégorie de produits

- Viandes, poissons
- Fruits, légumes
- Corps gras
- Lait, produits laitiers
- Meunerie, farine pain
- Sucrierie, confiserie et chocolaterie
- Produits transformés
- Nutrition animale
- Boissons

Source : SIRENE 2020



Source des données graphiques © IGN - GEOFLA ®

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES

Situation au 1er janvier 2021

Plan de prévention des risques naturels (PPRN), inondations (PPRI) et technologiques (PPRT) avec les contours des programmes d'action de prévention des inondations (PAPI) et de la stratégie locale de gestion du risque inondation (SLGRI).

Communes concernées par un PPR

- PPRI approuvés
- PPRI prescrits
- PPRN Cavités souterraines approuvés
- PPRT approuvés
- SLGR/PAPI du territoire de Nevers
- PAPI des vals de Loire

Source : DDT 58

RISQUES SISMIQUES

ET MOUVEMENTS DE TERRAIN

L'article R563-4 du code de l'environnement divise le territoire français en 5 zones en fonction des aléas de très faible (Zone de sismicité 1) à fort (Zone de sismicité 5).

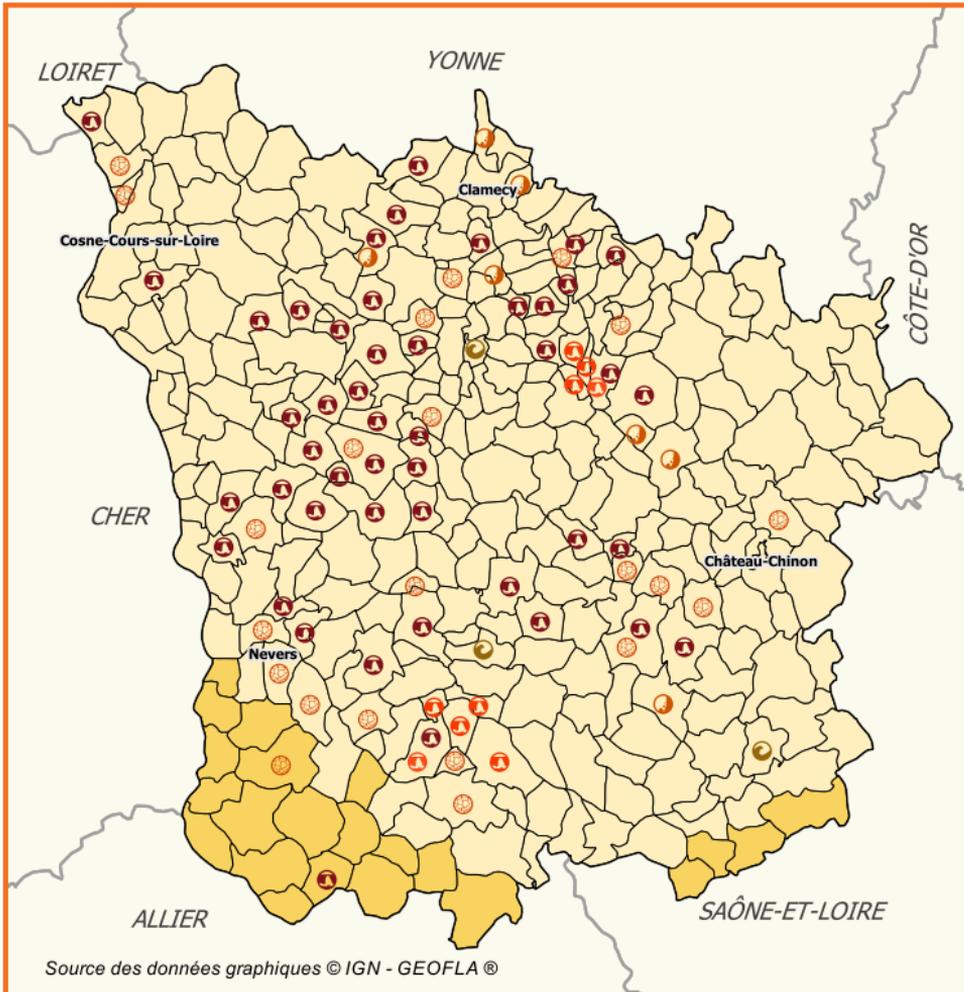
Le Document départemental des risques majeurs (DDRM) de la Nièvre, dont la vocation essentielle est de promouvoir et développer auprès de la population une culture du risque, répertorie par communes les risques présents dont ceux liés aux mouvements de terrains.

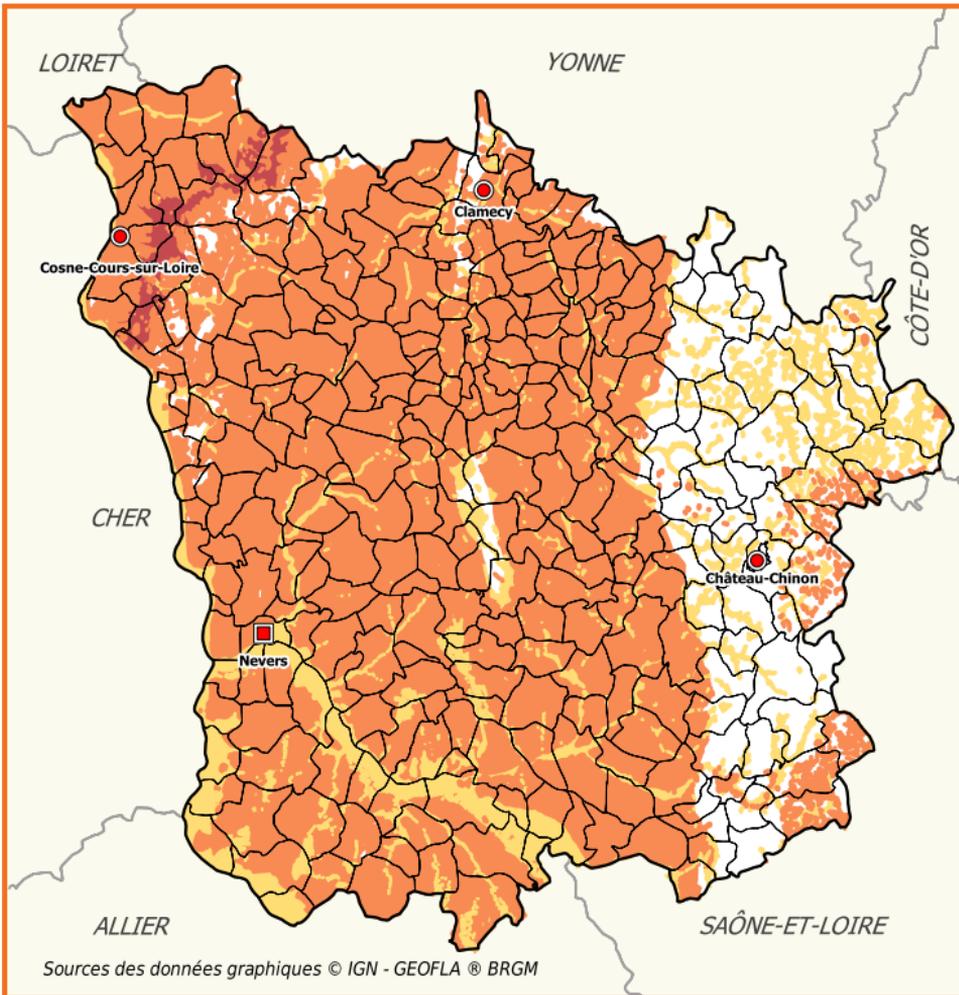
Aléas sismiques

-  Zone de sismicité 1 (aléas très faible)
-  Zone de sismicité 2 (aléas faible)

Commune concernée par un risque lié à un mouvement de terrain

-  Travaux miniers
-  Effondrement de cavités souterraines
-  Eboulements et chutes de blocs
-  Glissements de terrain
-  Coulées de boues





Sources des données graphiques © IGN - GEOFLA ® BRGM

RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES

Lors des sécheresses le retrait-gonflement des argiles peut impacter la stabilité d'un bâtiment :

- **Zone d'aléa fort :**
la probabilité de survenance d'un sinistre et l'intensité des phénomènes attendus sont fortes ;
- **Zone d'aléa faible :**
la survenance de sinistres est possible en cas de sécheresse importante, mais ces désordres seront limités ;
- **Zone d'aléa moyen :**
ce sont des zones intermédiaires entre les deux situations extrêmes ;
- **Zone d'aléa a priori nul :**
absence d'argiles en surface.

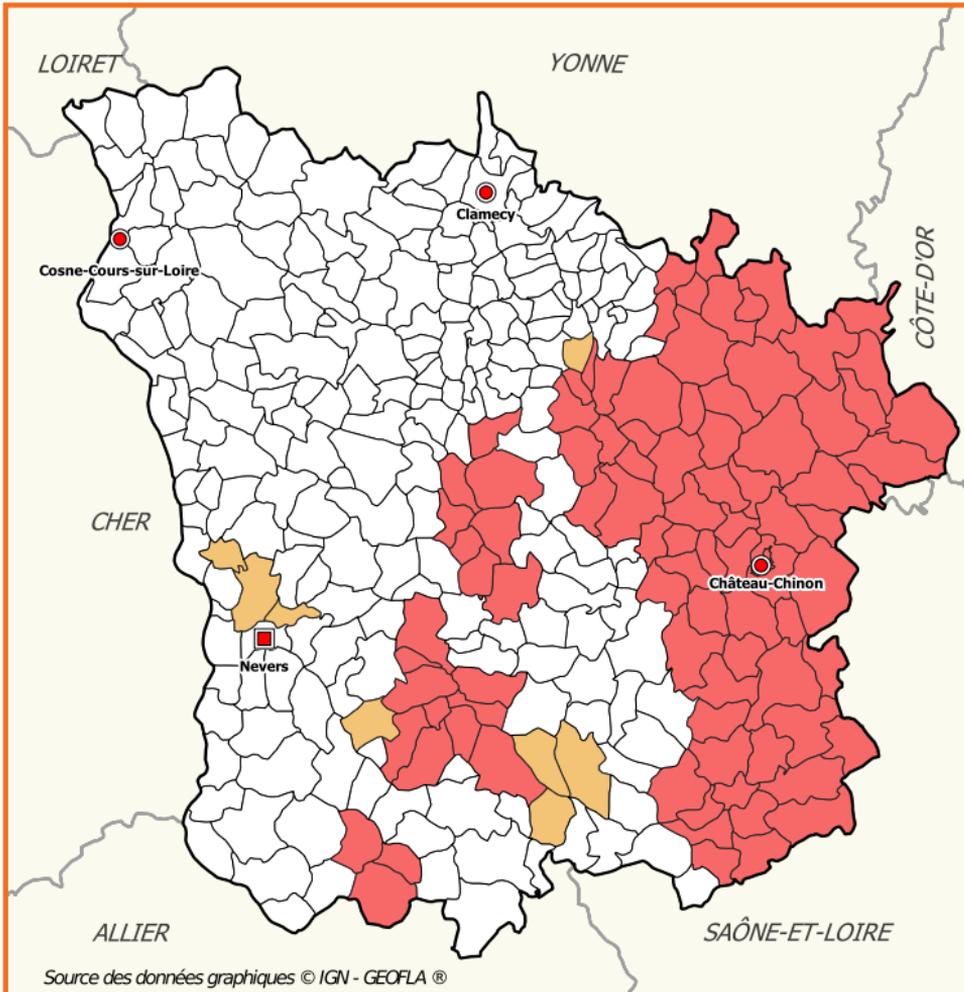


Source : Décret n° 2019-495 du 22/05/1919 -BRGM

POTENTIEL RADON

Le radon est un gaz radioactif naturellement présent dans le sol. Sa concentration dans les bâtiments est très variable et peut impacter la santé humaine :

-  Zone d'aléa faible : Potentiel d'émission de radon faible,
-  Zone d'aléa moyen : Potentiel d'émission de radon faible mais présentant des facteurs géologiques particuliers qui peuvent faciliter le transfert du radon,
-  Zone d'aléa fort : Potentiel d'émission de radon significatif. Des mesures d'évaluation et de prévention de l'exposition à ce gaz doivent être prises.



Source : Arrêté délimitant les zones à potentiel radon du 30/06/2018 - BRGM juin 2019

CAMPINGS EN ZONES À RQUES

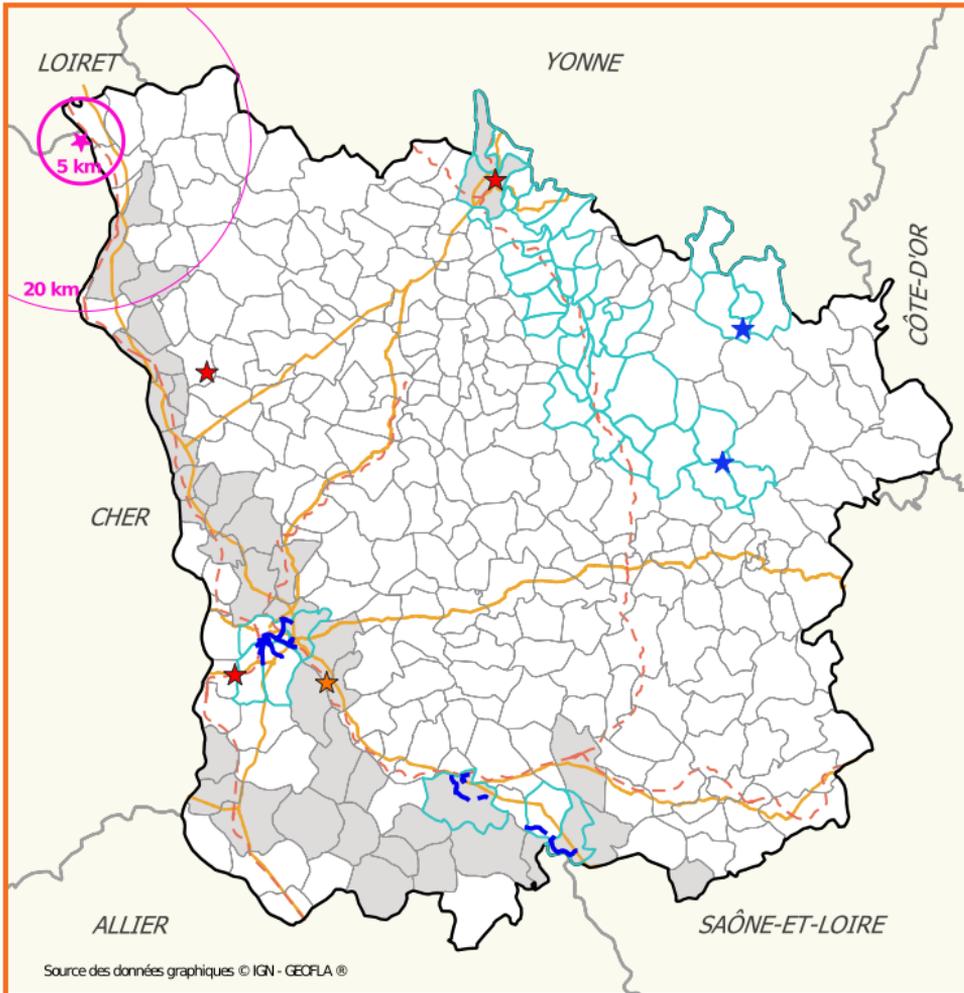
Liste des campings par commune

Commune	nombre d'emplacements	Aléas
Brèves	70	PPRI Yonne et PPI barrage Pannecière
Cercy-la-Tour	42	PPRI Aron
Châtillon-en-Bazois	14	AZI Aron
Chaumot	40	PPI barrage Pannecière
Clamecy	66	PPRI Yonne et PPI barrage Pannecière
Decize	90	PPRI Loire et PPI barrage Villerest
Donzy	40	PPI centrale nucléaire de Belleville
Dornes	20	Sismique faible
Epiry	14	PPI barrage Pannecière
La Charité-sur-Loire	87	PPRI Loire
Limanton	50	AZI Aron
Moulins-Engilbert	16	PPRI Garat Guignon
Nevers	73	PPRI Loire et barrage de Villerest
Pouilly-sur-Loire	65	PPRI Loire
Prémery	61	PPRI Nièvre
St-Amand-en-Puisaye	28	PPRI Vrille et PPI centrale nucléaire
Tazilly	135	Sismique faible
Ternant	6	Sismique faible

Source : DDT 58/SLSR - mai 2021

RISQUES TECHNOLOGIQUES

Le Document départemental des risques majeurs (DDRM) de la Nièvre, dont la vocation essentielle est de promouvoir et développer auprès de la population une culture du risque, répertorie par communes les risques présents dont ceux liés aux mouvements de terrains.



Source des données graphiques © IGN - GEOFLA ©

Risques industriels

- ★ SEVESO seuil haut
- ★ SEVESO seuil bas

Risques nucléaires

- ★ Centrale nucléaire
- Petit périmètre
- Grand périmètre

Risques inondations

- ★ Barrage
- Digue
- Commune concernée par le risque de rupture

Risques liés au transport de matières dangereuses

- Voie routière concernée
- - - Voie ferroviaire concernée
- Commune concernée par une conduite souterraine de gaz naturel

Source : Arrêté préfectoral du 9/12/2019

Parc total des logements en 2017

	Nièvre		Bourgogne Franche-Comté	France
Résidence principales	100 961	71,3 %	82,4 %	82,1 %
Résidences secondaires et logements occasionnels	21 199	15,0 %	7,6 %	9,8 %
Logements vacants	19 482	13,7 %	10,0 %	8,1 %
TOTAL	141 642			
dont maisons individuelles	110 291	77,9 %	64,4 %	55,4 %
dont appartements	30 504	21,5 %	34,9 %	43,6 %

Part des résidences principales par période d'achèvement en 2017
(résidences principales construites avant 2015)

	Nièvre	Bourgogne Franche-Comté	France
Avant 1946	41,3 %	28,8 %	22,7%
de 1946 à 1990	45,1 %	48,3 %	50,9%
Après 1990	13,6 %	22,8 %	26,3%

Nombre de ménages au 1^{er} janvier 2017

	Nièvre	Région BFC	France
Nombre de ménages en 2017	101 961	1 289 763	28 733 024
Nombre de ménages en 2012	102 804	1 260 928	27 567 914
Evolution du nb. de ménages entre 2012 et 2017	-1,8 %	+ 2,29 %	+ 4,23 %

Source : Insee recensement de la population 2017

Statut d'occupation des résidences principales au 1^{er} janvier 2017

	Nièvre	Région BFC	France
Propriétaires	68 %	63 %	58 %
Locataires	30 %	35 %	40 %
(dont locatif social)	(11 %)	(13 %)	(15 %)

Source : Insee recensement de la population 2017

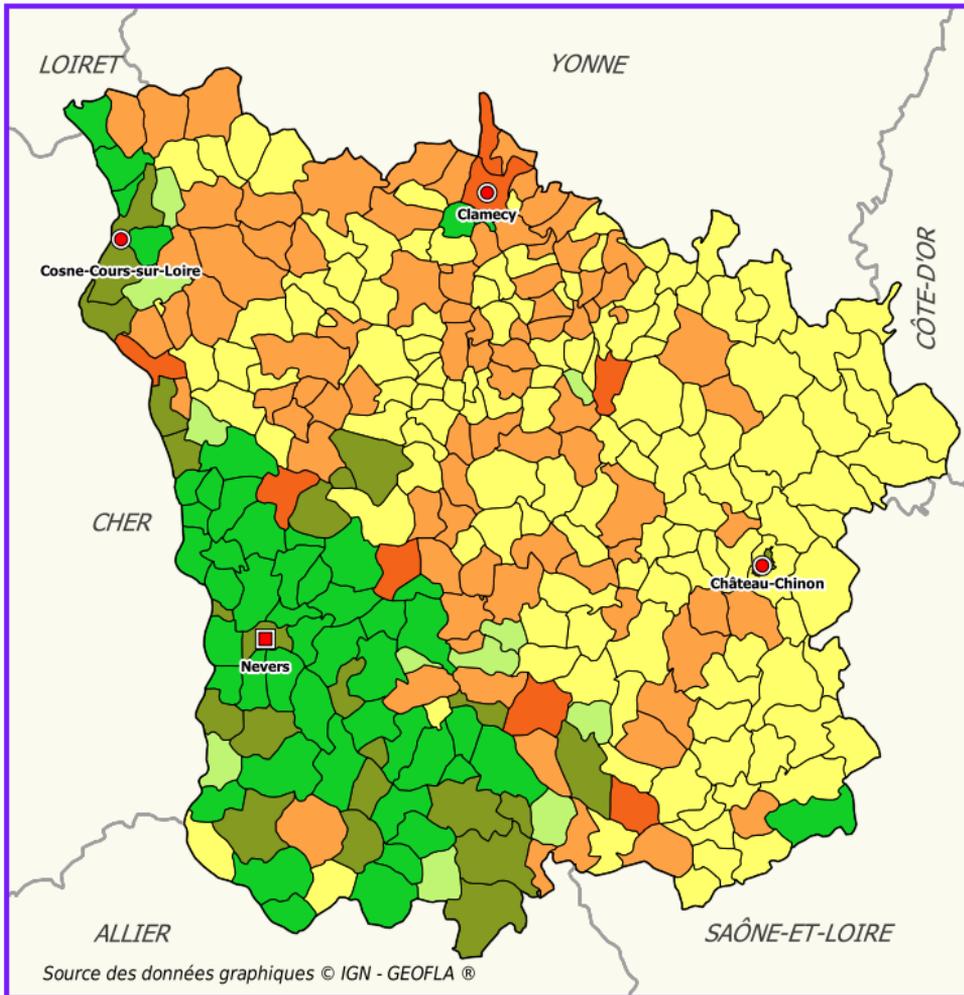
Revenus des ménages en fonction des plafonds PLUS au 1^{er} janvier 2015

Part des ménages	Nièvre	Région BFC	France
Revenus inférieurs à 60 % du plafond PLUS	29,4 %	25,3 %	26,8 %
Revenus de 60 % à 100 % du plafond PLUS	31,6 %	30,3 %	28,5 %
Revenus supérieurs à 100 % du plafond PLUS	39,0 %	44,5 %	44,7 %

Ménages : occupants d'un même logement avec ou sans lien de parenté

PLUS : cf définition page 77

Source : Filocom 2015-MEDDM/CGDD/SOeS



TYPLOGIE DES LOGEMENTS

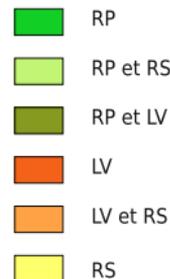
Situation au 1er janvier 2017

Indicateur de typologie prépondérante d'occupation du parc de logement par commune comparé à la moyenne du parc nivernais.

(obtenue par diagramme ternaire)

- RP : Résidence principale
- RS : Résidence secondaire
- LV : Logement vacant

Typologie dominante de logement



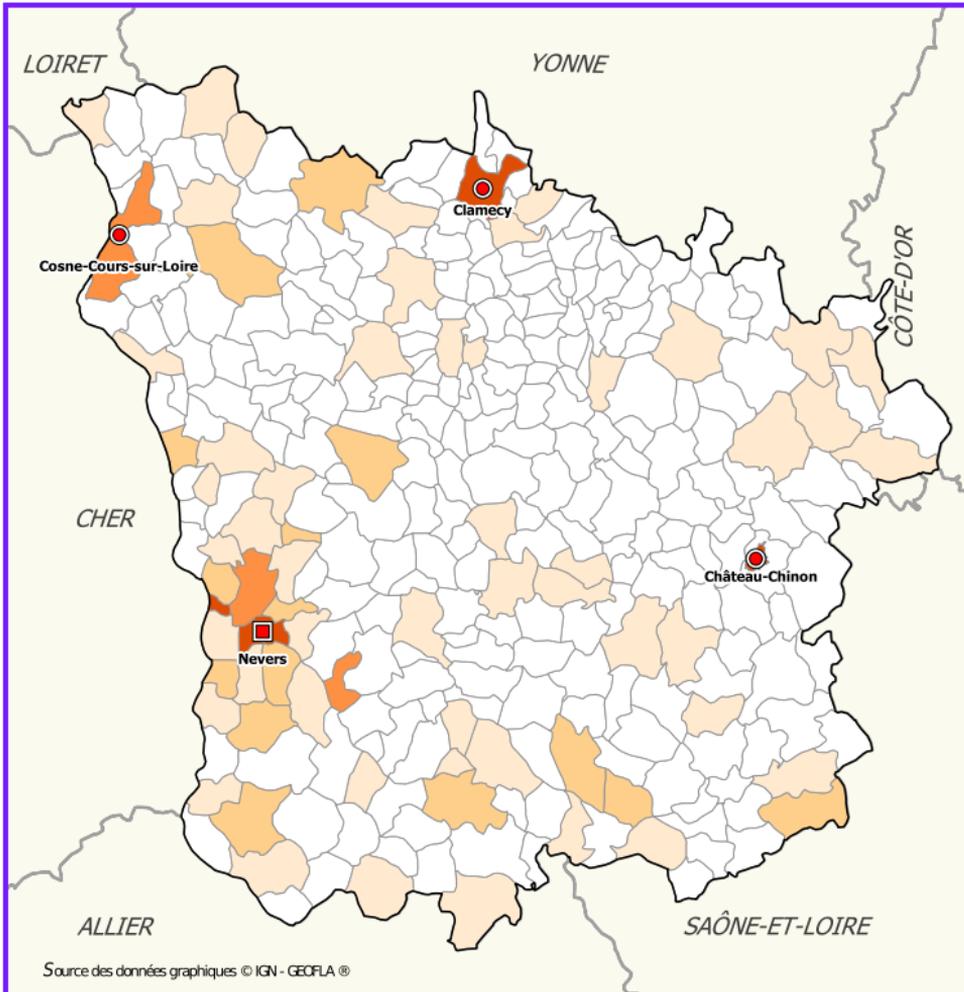
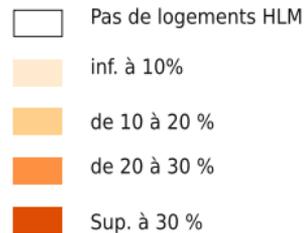
LOGEMENTS HLM

Situation au 1er janvier 2020

HLM : habitation à loyer modéré

Répartition des 13 554 logements locatifs conventionnés du parc social public de la Nièvre.

Part des logements HLM dans les résidences principales



Source : RPLS 2020 et INSEE RP 2018



Source des données graphiques © IGN - GEOFLA ®

OPAH ET PIG

Situation au 1er janvier 2018

L'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) et le PIG (Programme d'Intérêt Général) sont des outils mis en place par les collectivités territoriales pour mobiliser plus efficacement les aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH). Ces aides en faveur des propriétaires privés sont soumises à conditions de ressources.

-  PIG départemental de lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique
-  OPAH RU (renouvellement urbain) de Nevers agglomération
-  OPAH RU (renouvellement urbain) de Luzy
-  Etude pré-opérationnelle en cours

Parc Privé (ANAH)

<i>en nombre de dossiers engagés</i>	2016	2017	2018	2019	2020
Propriétaires occupants	284	443	434	647	420
dont habiter mieux (Sérénité et Agilité)	188	333	357	553	317
Logements syndicats de copropriétaires	--	--	--	--	10
Propriétaires bailleurs	21	12	20	9	8
Dossiers MaPrimeRénov	--	--	--	--	384

Parc social (hors ANRU)

<i>en nombre</i>	2016	2017	2018	2019	2020
Logements financés en PLUS, PLAI et PLS	55	61	0	25	79
Places financées en PLS foyers	138	45	0	0	0
Démolitions autorisées	96	143	21	247	513

Source : DDT 58

PLAI : Prêt Locatif Aidé d'Intégration aide au financement des logements sociaux réservés aux ménages en situation de précarité dont les revenus sont inférieurs à 60 % du plafond PLUS

PLUS : Prêt à usage social aide au financement des logements sociaux conventionnés "classiques"

PLS : Prêt locatif social aide au financement des logements dits "intérmédiaires" accessibles aux ménages dont les revenus sont inférieurs à 130 % du plafond PLUS

QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE

Quartiers prioritaires au 1^{er} janvier 2021

Quartier Prioritaire d'intérêt Régional

Ville	Quartier	Population	Revenu médian (€)
Nevers	Le Banlay	2 102	7 140

Autres Quartiers Prioritaires

Ville	Quartier	Population	Revenu médian (€)
Nevers	Grande - Pâturage les Montôts	2 531	7 550
Nevers	La Baratte - Les Courlis	1 601	8 530
Nevers	Les Bords de Loire	1 907	7 150
Cosne-Cours-sur-Loire	Saint-Laurent	1 492	8 760

Sources : Quartiers Commissariat Général à l'Égalité des Territoires 2015

Population et revenu : INSEE DGfip 2013 et 2016 (FiLoSoFi)

Les quartiers prioritaires peuvent bénéficier d'avantages spécifiques dans le cadre du contrat de ville : crédit de la politique de la ville (ANRU), mobilisation renforcée et adaptée du droit commun, fléchage des fonds européens gérés par la région dans le cadre des crédits européens, avantages fiscaux tel l'abattement de la TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties).

Dans la Nièvre, aucun quartier n'a été retenu d'intérêt national.

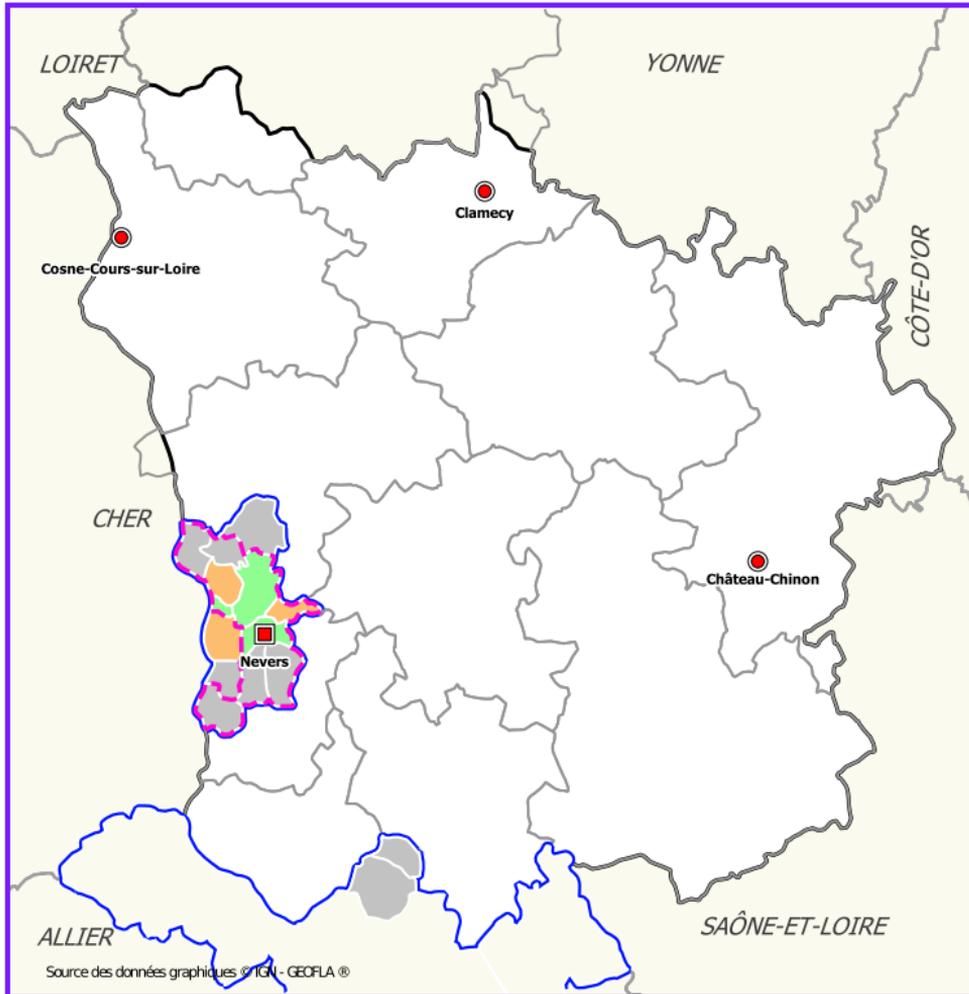
Situation au 1er janvier 2021

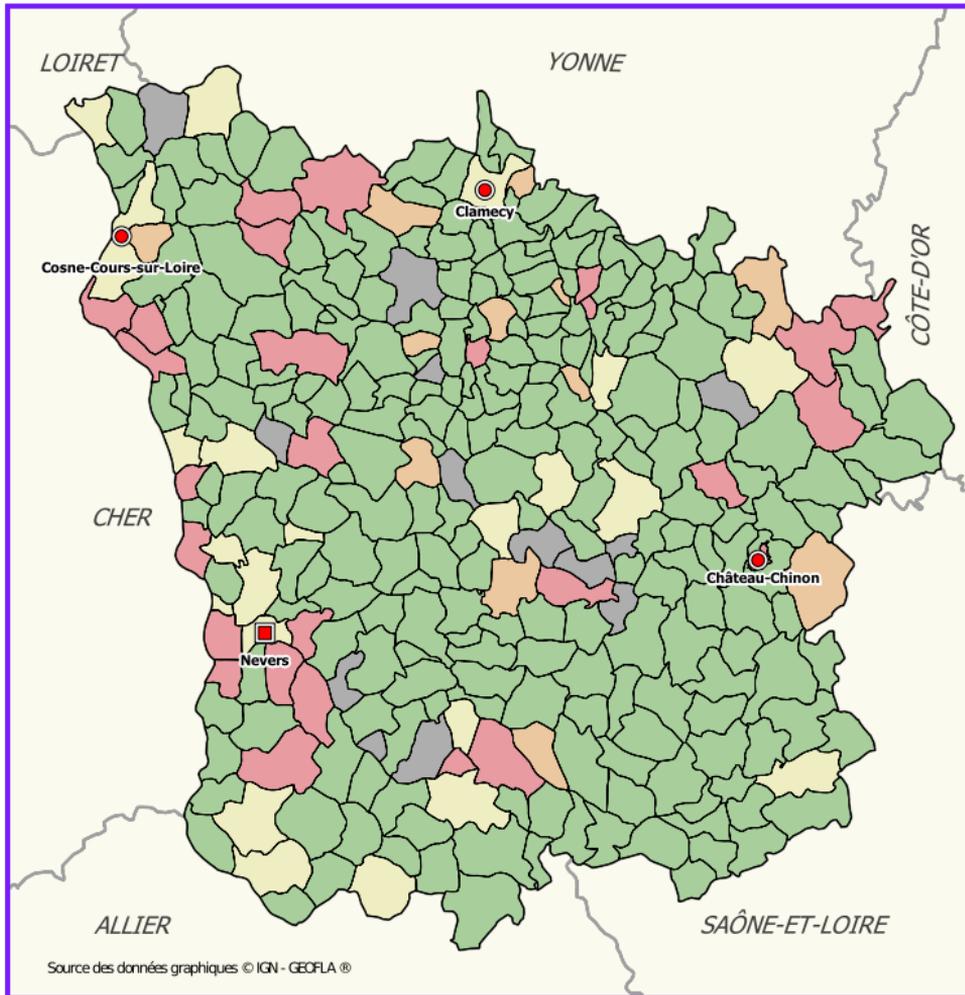
Les communes de plus de 3 500 habitants appartenant à des agglomérations ou EPCI de plus de 50 000 habitants comprenant une commune de plus de 15 000 habitants doivent disposer de 25 % de logement social (20% en zone détendue), d'ici 2025.

Le zonage Abis/B1/B2/ C caractérise la tension du marché du logement à partir de critères statistiques de la plus tendue (A bis) à la plus détendue (zone C). Il influe sur les dispositifs d'investissement locatif et les prêts aidés notamment.

-  Zonage B2
(reste du département en C)
-  Agglomérations soumises à l'Art. 55 Loi SRU
-  Seuil de 20% atteint
-  Exemptées 2020-2022
-  Non concernées inf. à 3 500 hab.

Source : ART. 55 loi SRU
Arrêté du 01/08/2014





ACCESSIBILITÉ DES ERP COMMUNAUX

Situation au 1^{er} oct. 2021

L'ordonnance du 26/09/2014 permet aux gestionnaires d'ERP⁽¹⁾ de se mettre en conformité avec l'obligation de rendre leurs ERP accessibles aux PMR⁽²⁾. Plusieurs procédures administratives leur étaient proposées afin de réaliser les travaux de mise en accessibilité de leurs ERP, notamment le dépôt d'un Ad'AP⁽³⁾ ou d'un Ad'AP Simplifié, leur permettant d'établir une programmation des travaux à effectuer, selon un calendrier défini. Les gestionnaires dont l'Ad'AP est dépassé, ou sans document déposé, sont passibles de sanctions pénales et administratives.

État d'avancement de l'accessibilité des communes :

- Toutes démarches réalisées [235]
- Avec Ad'Ap en cours [22]
- Avec Ad'Ap Simplifié dépassé [12]
- Avec Ad'Ap dépassé [27]
- Sans document [13]

(1) Établissement Receiving du Public

(2) Personne à Mobilité Réduite

(3) Agenda d'Accessibilité Programmée

Nombre de permis logements et locaux par type

Nièvre	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Permis de construire	815	872	887	784	785	879
Permis d'aménager	8	15	3	7	6	12
Déclaration préalable	2 084	2 037	2 090	2 001	1 875	1 561
Permis de démolir	22	30	42	38	29	27

Source : Sitedel 2

Nombre de logements commencés (date réelle)

Nièvre	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Logements individuels	154	183	167	173	156	147
Logements individuels groupés	20	31	76	33	15	22
Logements collectifs	12	115	51	13	9	40
Logements en résidences	0	1		133		106
Total	186	330	294	352	180	315

Source : Sitedel 2

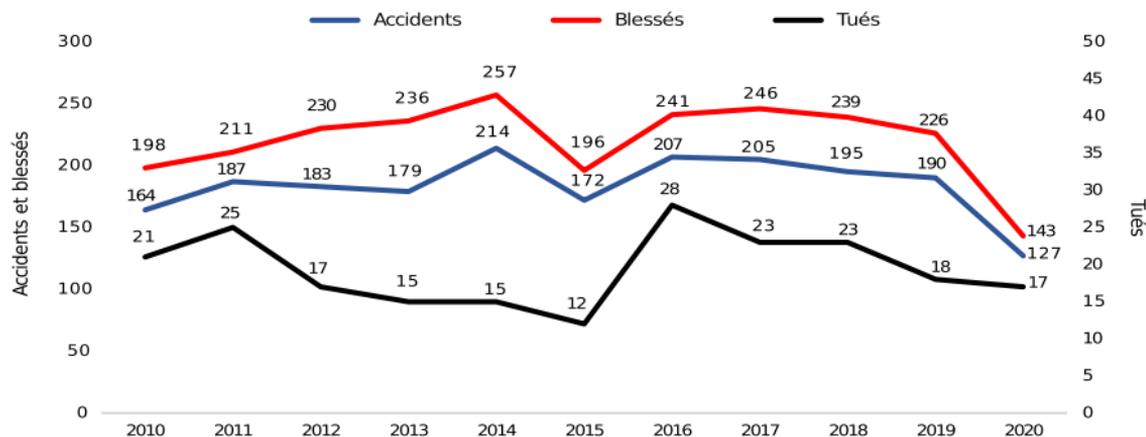
ACCIDENTS ET PERMIS DE CONDUIRE

Examen du permis de conduire

	2017*	2018*	2019	2020
Nombre d'examens au permis de conduire	6 572	6 088	5 752	4 950
Dont Permis B	4 650	4 293	4 047	3 226
Taux de réussite Permis B	65,6 %	66,5 %	66,8 %	67,8 %
Taux de réussite Permis B traditionnel	58,4 %	59,6 %	62,6 %	64,8 %
Taux de réussite Permis B Conduite accompagnée	85,0 %	84,4 %	81,6 %	83,0 %

* Résultats 1^{ère} présentation

Source : Aurige



Source : DDT58/SLSR

RADARS AUTOMATIQUES

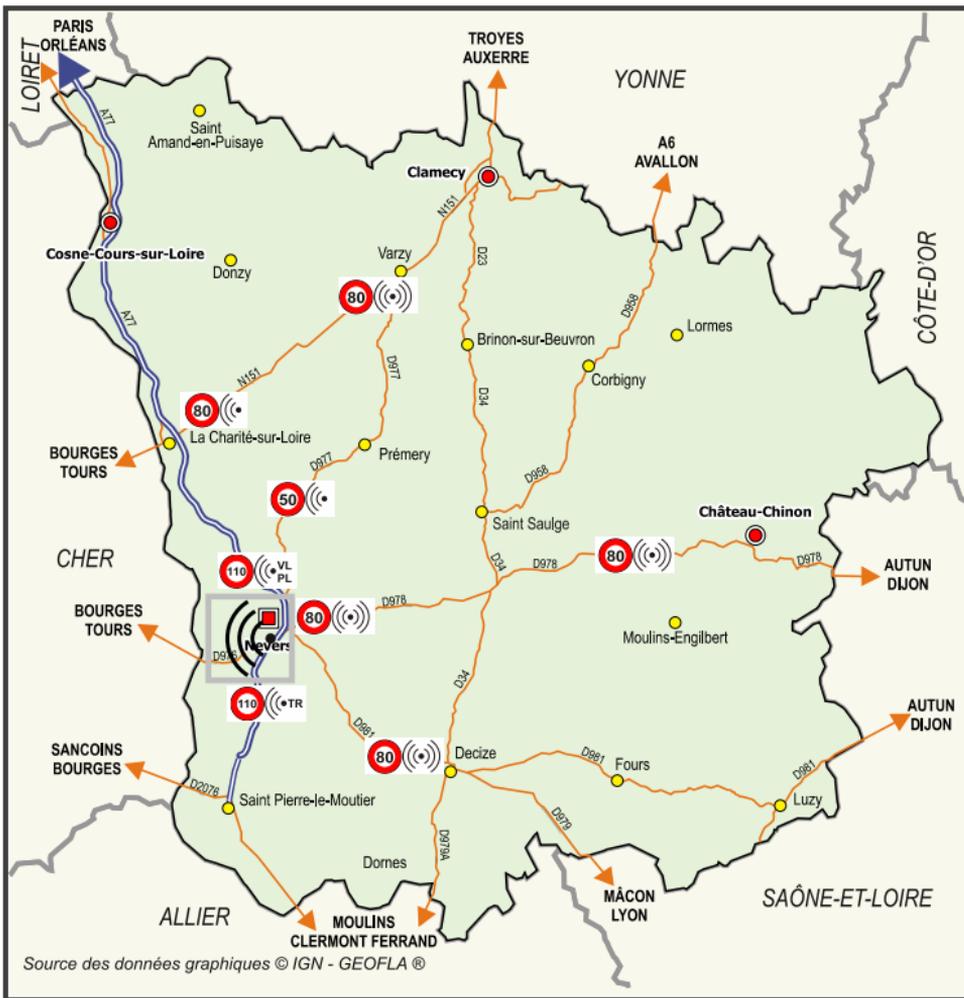
Situation au 1er janvier 2021



Liste des radars :
Nevers et environs

- 2 radars sur la D 40 à Marzy
- 1 radar sur la D 40 à Nevers
Rue H. Bouquillard
- 1 radar sur la D 907 à Nevers
Bvd Maréchal Leclerc
- 1 radar sur la D 504 à Nevers
Route des Saulaies
- 2 radars sur la D 907 à Sermoise/L
Faubourg de Lyon et Plagny
- 1 radar sur la D 976 à Challuy
Pont Carreau

- 50 ((•)) Radar un sens
- 80 ((••)) Radar deux sens
- 110 ((•TR)) Radar tronçon
- 110 ((•VL PL)) Radar discriminant



Source des données graphiques © IGN - GEOFLA ®

Source : DDT 58

Ad'AP	Agenda d'Accessibilité Programmée	PA	Permis d'Aménager
ADEME	Agence de la Transition Écologique	PAC	Politique Agricole Commune
AEP	Alimentation en Eau Potable	PAPI	Programme d'Action et de Prévention des Inondations
AGRESTE	Service Régional de la Statistique Agricole	PC	Permis de Construire
ANAH	Agence Nationale de l'Habitat	PCAET	Plan Climat Air Énergie
ANRU	Agence Nationale de Rénovation Urbaine	PD	Permis de Démolir
BRGM	Bureau de Recherches Géologiques et Minières	PLU	Plan Local d'Urbanisme
CC	Communauté de Communes	PLUI	Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
CTE	Contrat de Transition Écologique	PNR	Parc Naturel Régional
DCE	Directive Cadre sur l'Eau	PPRN	Plan de Prévention des Risques Naturels
DDT	Direction Départementale des Territoires	PPRT	Plan de Prévention des Risques Technologiques
DP	Déclaration Préalable	RNR	Réserve Naturelle Régionale
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale	RNN	Réserve Naturelle Nationale
FEADER	Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural	RPG	Registre Parcellaire Graphique
IAA	Industrie AgroAlimentaire	SAA	Statistiques Agricoles Annuelles
INAO	Institut Nationale de l'Origine et de la qualité	SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
INPN	Inventaire National du Patrimoine Naturel	SAU	Surface Agricole Utilisée
INSEE	Institut National de la Statistique et des Études Économiques	SCoT	Schéma de Cohérence Territoriale
OPAH	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat	SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
OTEX	Orientation Technico-économique de l'Exploitation	TEPOS	Territoire à Énergie Positive

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA NIÈVRE

Direction ***ddt-directeur@nievre.gouv.fr***

Service aménagement urbanisme habitat ***ddt-sauh@nievre.gouv.fr***

Service Loire sécurité risques ***ddt-slsr@nievre.gouv.fr***

Service eau, forêt et biodiversité ***ddt-sefb@nievre.gouv.fr***

Service économie agricole ***ddt-sea@nievre.gouv.fr***

Service accompagnement des territoires ***ddt-sat@nievre.gouv.fr***



**PRÉFET
DE LA NIÈVRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Données accessibles depuis le
site internet des Services de
L'État de la Nièvre
www.nievre.gouv.fr

**Directeur de la publication
Nicolas HARDOUIN**

Réalisation et mise en page
DDT de la Nièvre

Service d'accompagnement des territoires
Bureau analyse territoriale et information géographique

2 rue des Pâtis - BP30069
58020 NEVERS Cedex
03 86 71 71 71 / ddt@nievre.gouv.fr

Date de publication : Août 2021